Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

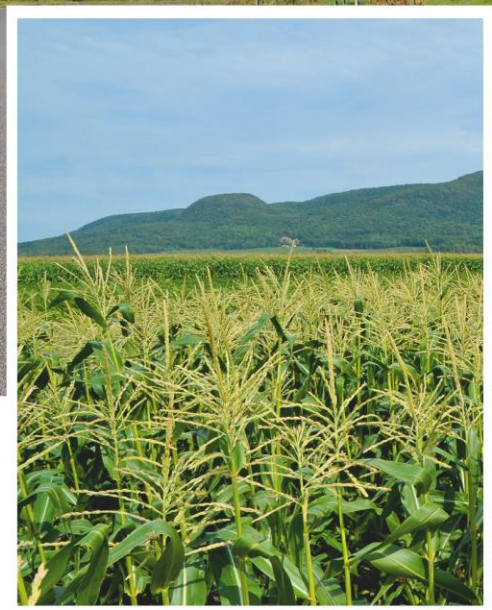

La grande région de Saint-Hyacinthe
Terre d'innovation

Adopté le 8 juillet 2015
Résolution numéro 15-07-188

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 15

1.1 UN NOUVEL OUTIL DE PLANIFICATION RÉGIONALE APPROPRIÉ À LA MRC DES MASKOUTAINS 15

1.2 UNE VISION DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AXÉE SUR L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE 16

1.3 OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PDZA 16

2. DÉMARCHE 17

2.1 UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE 17

2.2 GRANDES ÉTAPES DE LA RÉALISATION DU PDZA 18

3. ÉTAT DES LIEUX DE LA ZONE AGRICOLE 19

3.1 Notoriété de la MRC dans le monde agricole 19

A. Économie et industrie 19
B. Cinq filières industrielles majeures 19
C. Agriculture 20
D. Agroalimentaire 20
E. Une technopole reconnue mondialement 20
F. Un parc technologique dédié à l'industrie bioalimentaire 20
G. Des incubateurs industriels 21
H. Des infrastructures de soutien aux entreprises agroalimentaires 21
I. De nombreuses institutions 21
J. Recherche et développement 22
K. L'univers para-agricole 24

3.2 PORTRAIT DU TERRITOIRE 26

3.2.1 Profil régional 26

3.2.1.1 Géographie, localisation stratégique 26

3.2.1.2 Organisation municipale 27

3.2.1.3 Superficie de la zone agricole 28

3.2.2 Profil sociodémographique 30

3.2.2.1 Population et projection démographique 30

A. Population 30

B. Les projections démographiques à l'échelle de la MRC 31
3.2.2.2 Secteurs d'emplois en zone agricole 32
A. Emplois dans le secteur primaire 32
B. Emplois dans le secteur secondaire 33
C. Emplois dans le secteur tertiaire 34
3.2.2.3 Main-d'œuvre agricole 35
3.2.2.4 Scolarité 37
3.2.2.5 Accès à la propriété agricole 38
A. Le cadre règlementaire 38
B. La relève agricole et les services d'aide aux entreprises agricoles 38
C. Valeur marchande des terres 39
D. Accaparement des terres par des intérêts financiers 41
3.2.3 Profil géologique 42
3.2.3.1 Histoire 42
A. Les basses-terres du Saint-Laurent (plaine du Saint-Laurent) 42
B. Les basses-terres appalachiennes (piedmont) 43
3.2.3.2 Les sols maskoutains 44
A. Le potentiel des sols maskoutains 44
B. Les sols : protection et fragilité des sols 45
3.2.4 Profil hydrologique 49
3.2.4.1 Réseau hydrographique 49
3.2.4.2 Comités de bassin versant 50
3.2.4.3 Milieux humides 52
3.2.4.4 Zone à risque 53
A. Zone inondable 53
B. Zone à risque de glissement de terrain 53
3.2.4.5 La qualité de l'eau et son approvisionnement 54
A. Qualité de l'eau 54
B. Approvisionnement en eau potable 55
C. La gestion des boues de fosse septique 57
3.2.5 Profil du couvert forestier 59
3.2.5.1 État actuel 59

3.2.5.2 Impact du déboisement 60
3.2.5.3 Mesures d'amélioration 61
A. La règlementation 61
B. Le reboisement 61
C. Les corridors forestiers 62
3.2.5.4 Les érablières 63
3.2.5.5 Sites d'intérêt de protection du domaine forestier 64
3.2.6 Profil climatique 65
3.2.7 Caractéristiques paysagères 66
3.2.8 Le patrimoine de la zone agricole 70
3.3 PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES 71
3.3.1 Entreprises agricoles 71
3.3.2 Productions animales et végétales 73
3.3.2.1 Répartition des entreprises agricoles 73
A. Productions animales 75
B. Productions végétales 75
3.3.2.2 Productions animales 76
A. Productions en unités animales 76
B. Les cheptels 77
3.3.2.3 Productions végétales 79
3.3.3 Revenus agricoles 81
3.3.3.1 La MRC des Maskoutains au Québec 81
3.3.3.2 Revenus totaux de la MRC en agriculture 82
A. Par production 82
B. Revenus totaux par type de production 83
C. Revenus par strate ($) 85
D. Revenu moyen des exploitations à l'hectare cultivé 86
3.3.4 Mise en marché, commercialisation 87
3.3.4.1 Transformation et commercialisation 87
3.3.4.2 Autres activités liées à l'agriculture en zone agricole en lien avec la mise en marché 89
3.3.5 Exclusion et activités autres qu'agricoles 92

3.3.5.1 Requalification de certains bâtiments 94
A. Anciens bâtiments agricoles....94
B. Bâtiments existants à usage non agricole....95
3.3.5.2 Infrastructures de services....95
A. Réseaux de distribution de l'énergie....95
B. Service Internet haute vitesse....96
3.3.5.3 Exploitation des gaz de schiste....96
3.3.5.4 Contraintes anthropiques....97
A. Les sites d'extraction (carrières et sablières)....97
B. Les sites d'entreposages de matériaux secs....97
C. Les terrains contaminés....97
3.4 PERCEPTION DU MILIEU....98
3.4.1 Groupes de discussion....98
3.4.2 Sondage....100
3.4.3 Consultations publiques....102
4. DIAGNOSTIC DE LA ZONE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES....103
4.1 CONSTATS....104
4.2 BILAN DES CONSTATS (FORCES, FAIBLESSES, POTENTIELS, CONTRAINTES)....109
5. ÉNONCÉ DE VISION....113
6. ENJEUX ET ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES....115
6.1 ENJEUX ET ORIENTATIONS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE MASKOUTAINE....116
6.1.1 L'agriculture dans la région maskoutaine....116
6.1.2 Occupation et utilisation du territoire en zone agricole....117
6.1.3 Agrotourisme, réseau cyclable régional et patrimoine maskoutain....117
6.1.4 Relève agricole maskoutaine....118
6.1.5 Développement durable, protection de l'environnement et énergies utilisées en zone agricole (protection des ressources)....118

TABLEAUX

Tableau 1 – Municipalités de la MRC des Maskoutains 27
Tableau 2– Superficie de la zone agricole 28
Tableau 3 – Population totale et nombre de personnes résidant dans la zone agricole 30
Tableau 4 – Population résidant en zone agricole en 2011 31
Tableau 5 – Projections de la population d'ici 2026 de la MRC des Maskoutains 31
Tableau 6 – Répartition des emplois déclarés par la population en zone agricole maskoutaine en 2011, dans le secteur primaire 32
Tableau 7 – Répartition des emplois déclarés par la population maskoutaine en 2011, dans le secteur secondaire 33
Tableau 8 – Répartition des emplois déclarés par la population en zone agricole maskoutaine en 2011, dans le secteur tertiaire 34
Tableau 9 – Provenance de la main d'œuvre en agriculture selon les exploitations en 2010 36
Tableau 10 – Heures travaillées par les exploitants agricoles sans lien avec les activités agricoles 37
Tableau 11 – Scolarité de la population dans la MRC des Maskoutains* 37
Tableau 12 – Valeur régionale moyenne des terres en culture et agricoles transigées en Montérégie en 2012 et 2013[1] 40
Tableau 13 - Haies brise-vent implantées dans la MRC des Maskoutains dans le cadre du programme Prime-vert (2004-2012) 47
Tableau 14 – Approvisionnement en eau potable des municipalités de la MRC des Maskoutains / Capacité et consommation en 2012 56
Tableau 15 – Caractérisation des installations septiques dans la MRC des Maskoutains en 2013 58
Tableau 16 – Évolution des superficies boisées par municipalité 60
Tableau 17 – Programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées livrés sur le territoire de la MRC Les Maskoutains de 2009 à 2013 – Informations et statistiques 62
Tableau 18 – Superficies (ha) des érablières par municipalité en 2014 63
Tableau 19 – Écosystèmes forestiers exceptionnels sur le territoire de la MRC des Maskoutains en 2014 64
Tableau 20 – Profil climatique de la MRC des Maskoutains 65
Tableau 21 – Évolution du nombre d'entreprises agricoles (activité principale) par type de production en 2004 et en 2010 71
Tableau 22 – Superficie exploitée en zone agricole 72
Tableau 23 – Répartition des 1204 entreprises agricoles selon leur activité de production dans la MRC des Maskoutains en 2010 74
Tableau 24 – Productions animales (UA) en 2004 et 2010 76
Tableau 25 – Moyenne du nombre de têtes par cheptel bovin en 2010 77
Tableau 26 – Moyenne du nombre de têtes par cheptel porcin en 2010 77
Tableau 27 – Moyenne de la taille d'élevage de volailles (nombre de têtes) en 2010 78
Tableau 28 – Moyenne de la taille des autres élevages (nombre de têtes) en 2010 78
Tableau 29 – Productions végétales et superficies cultivées (ha) 79
Tableau 30 – Entreprises utilisant des PFNL pour la transformation dans la MRC des Maskoutains en 2013 80
Tableau 31 – Revenus totaux générés ($) au Québec en 2010, incluant les cinq MRC les plus lucratives du Québec 81
Tableau 32 – Revenus totaux selon les régions en 2004 et en 2010 82
Tableau 33 – Revenus totaux ($) par type de production en 2010 84
Tableau 34 – Répartition des entreprises selon leurs revenus totaux (classées par production principale en 2010*) 85
Tableau 35 – La répartition des revenus agricoles par région et par strate (%) en 2004 et en 2010 86
Tableau 36 – Revenus agricoles moyens par exploitation agricole et par hectare cultivé en 2004 et 2010 86
Tableau 37 – Autres activités liées à l'agriculture en zone agricole en 2007 et en 2010[1] 89

Tableau 38 – Inclusion et exclusion[1] de la zone agricole pour la MRC des Maskoutains depuis la révision du décret[2] 92
Tableau 39 – Portrait des demandes d'autorisation à la CPTAQ de 2004 à 2014 sur le territoire de la MRC des Maskoutains....94
Tableau 40 – Constats – Situation, territoire et environnement....104
Tableau 41 – Constats – Leadership, savoir et expertise agricole....105
Tableau 42 – Constats – Activités agricoles de la MRC des Maskoutains....106
Tableau 43 – Constats – Population....107
Tableau 44 – Constats – Agroalimentaire de la MRC des Maskoutains....108
Tableau 45 – Constats – Activités liées à l'agriculture de la MRC des Maskoutains....108

FIGURES

Figure 1 – Comparatif des taux liés à l'occupation du territoire en 2010....29
Figure 2 – Évolution de la valeur des terres en culture de 2003 à 2013 pour la Montérégie (par hectare)....41
Figure 3 – Pourcentage des exploitants agricoles pratiquant l'aménagement de haies brise-vent de 2001 à 2011....47
Figure 4 – Qualité générale de l'eau ($IQPB_6$) à l'embouchure des rivières pour la période 2006-2008....54
Figure 5 – Répartition des entreprises agricoles selon leur production principale en 2010....73
Figure 6 – Proportion des autres activités agricoles par (%) en 2010....90

CARTES

Carte 1 – Localisation de la MRC des Maskoutains....26
Carte 2 – MRC des Maskoutains....27
Carte 3 – Délimitations de la zone verte et de la zone blanche de la MRC des Maskoutains....28
Carte 4 – Structure géologique maskoutaine....42
Carte 5 – Potentiel agricole des sols maskoutains....44
Carte 6 – Réseau hydrographique maskoutain....49
Carte 7 – Comités de bassin versant existants dans la MRC des Maskoutains....50
Carte 8 – Types des milieux humides dans la MRC....52
Carte 9 – Boisés et érablières....63
Carte 10 – Agencement des formes de relief....67
Carte 11 – Dépôts de surface....67
Carte 12 – Répartition du revenu annuel selon le type de production pour la Montérégie, en 2012....83
Carte 13 – Activités complémentaires à l'agriculture en 2013....91

ANNEXES

Annexe 1 – Calcul des unités animales..... 138
Annexe 2 – Unités thermiques maïs (UTM) 139
Annexe 3 – Répartition des productions animales 140
Annexe 4 – Répartition des productions végétales..... 141
Annexe 5 – Sites d'entreposage de matériaux secs 142
Annexe 6 – Usages autres qu'agricoles dans la zone agricole 143

ACRONYMES

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
ACER	Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole
ACFA	Au Cœur des familles agricoles (réseau d'entraide)
ACIA	Agence canadienne d'inspection des Aliments
AFM	Agence forestière de la Montérégie
ARASH	Association de la relève agricole de Saint-Hyacinthe
ARDA	Aménagement rural et développement
AURP	Association of university research park
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BDTQ	Base de données topographiques du Québec
CCILM	Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains
CEA	Centre d'emploi agricole
CIAQ	Centre d'insémination artificielle du Québec
CLD	Centre local de développement
COVABAR	Organismes de bassin versant des rivières Richelieu (COVABAR) et Yamaska (OBV Yamaska
CPEUM	Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRDA	Centre de recherche et de développement sur les aliments
CRDA	Centre de recherche et de développement sur les aliments d'Agriculture et agroalimentaire Canada
EFE	Écosystèmes forestiers exceptionnels
FMV	Faculté de médecine vétérinaire (de l'U de M)
FSAA	Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval
IASP	International Association of science park
IBVA	Institut de la biotechnologie vétérinaire et alimentaire
IQBP	Indice bactériologique et physico-chimique de l'eau
IRDA	Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
IRÉC	Institut de recherche en économie contemporaine
ISQ	Institut de la Statistique du Québec
ITA	Institut de technologie agroalimentaire
ITC	Inventaire des terres du Canada
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (autrefois MAMROT)
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEF	(1994) Ministère de l'Environnement et de la Faune / à vérifier
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OBV	Organisme de bassin versant
OIFQ	Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (1996) / à vérifier si OK
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PME	Petite et moyenne entreprises
RIM	Réseau Internet Maskoutain
UPA	Union des producteurs agricoles
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières
UTM	Unité thermique de maïs

REMERCIEMENTS

Le présent document résulte d'une collaboration entre la Municipalité régionale de comté des Maskoutains, le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, l'Union des producteurs agricoles ainsi que le Centre local de développement Les Maskoutains. Ce partenariat a pris la forme de deux comités, soit un comité Directeur et un comité de Liaison MRC/UPA/CLD.

Le comité Directeur du PDZA a eu pour mandat d'assurer le suivi du projet et d'en assurer son bon déroulement. Il était composé de représentants administratifs des organismes suivants :

- Centre local de développement Les Maskoutains (CLD);
- Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA);
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
- Municipalité régionale de comté des Maskoutains (MRC);
- Municipalités de la MRC des Maskoutains.

Le comité de Liaison MRC/UPA/CLD a eu pour mandat principal d'assurer le plus haut niveau possible de consensus et faire en conséquence ses recommandations au conseil de la MRC des Maskoutains. Il était composé comme suit :

- Quatre membres du conseil de la MRC des Maskoutains;
- Trois représentants de la Fédération de l'UPA;
- Trois représentants du conseil d'administration du CLD Les Maskoutains.

Par ailleurs, la MRC des Maskoutains tient également à remercier le MAPAQ et le CLD pour leur appui financier.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

CLD Les Maskoutains

MOT DU PRÉFET

Sur le territoire de la MRC des Maskoutains se trouvent les terres reconnues comme étant les plus fertiles du Québec et c'est tout naturellement que, depuis fort longtemps, la région maskoutaine a privilégié les activités agricoles et agroalimentaires comme créneau de base à son développement économique.

Ce n'est pas sans raison que la MRC, dans le cadre de son exercice de vision stratégique de développement culturel, économique, environnemental et social a retenu comme énoncé de vision celui d'« être le pôle de développement agricole et agroalimentaire par excellence au Québec et un territoire et un milieu de vie dynamique et attirant, profitant pleinement de ce développement ».

Près de 96 % du territoire maskoutain est situé en zone agricole de sorte que le projet d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) a été pour nous une démarche majeure qui a aussi suscité beaucoup d'intérêt. Le principal objectif que nous avions en tête, quant à la finalité du processus, était de s'assurer que notre zone agricole continue de se développer à son plein potentiel.

Avec le PDZA, nous réaffirmons notre volonté de soutenir le développement des activités agricoles et agroalimentaires et nous exprimons notre détermination face aux enjeux auxquels nous sommes confrontés, dont celui d'optimiser l'utilisation de la zone agricole, tout en préservant les terres, dans le respect de l'environnement et des principes de développement durable.

Nous sommes très fiers du travail effectué et je remercie tous ceux et celles qui ont contribué à mener à terme ce projet qui, j'en suis certaine, contribuera à consolider le statut de la grande région de Saint-Hyacinthe comme capitale agroalimentaire du Québec.

1. INTRODUCTION

1.1 UN NOUVEL OUTIL DE PLANIFICATION RÉGIONALE APPROPRIÉ À LA MRC DES MASKOUTAINS

La Municipalité régionale de comté (MRC) des Maskoutains se situe dans les basses-terres du Saint-Laurent, où se trouvent les meilleurs sols agricoles du Québec. Bénéficiant d'un climat des plus favorables à l'exploitation agricole, la région a naturellement privilégié le développement des activités agricoles et agroalimentaires et a acquis, en ces domaines, une notoriété enviable. De fait, avec un peu plus de 1 200 exploitations agricoles et des revenus s'élevant à plus de 800 millions de dollars (2010), la MRC des Maskoutains est la région agricole la plus productive au Québec. De plus, des 1 312 km^2 qu'elle occupe, 96 % sont en zone agricole permanente, régie par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, ce qui lui procure un potentiel de développement agricole et, par effet d'entraînement, agroalimentaire remarquable.

Cependant, la zone agricole des Maskoutains constitue une ressource limitée, non renouvelable, et non exempte de menaces ou de contraintes à sa pérennité, son développement et sa performance. Servant de base territoriale à la pratique de l'agriculture et, conséquemment, à l'économie maskoutaine, elle représente un patrimoine collectif que la MRC entend préserver grâce à une planification rigoureuse pour le protéger et le mettre en valeur de façon optimale.

Pour ce faire, la MRC des Maskoutains a bénéficié d'une mesure du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) lui permettant de réaliser un nouvel outil de planification spécifique à la zone agricole, un Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Selon le ministère, « **Le PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles. Il est réalisé par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu, et fait état des actions que l'on choisit de réaliser.** »[1]

Le PDZA de la MRC des Maskoutains s'ajoute donc, à titre d'outil spécifique à la zone agricole, aux autres planifications existantes afin de les compléter et guider leurs interventions dans le domaine de l'agriculture. Essentiellement, la réalisation du PDZA constitue une opportunité pour :

- acquérir une connaissance plus pointue de la zone agricole et des activités qui s'y déroulent;
- dégager les problématiques et les enjeux de l'heure pour assurer le développement et la pérennité des activités agricoles;
- mobiliser les partenaires du milieu en créant un climat de confiance et une nouvelle dynamique de concertation entre les secteurs municipal et agricole;
- établir un lieu d'échanges propices à l'élaboration d'une vision concertée du développement de l'agriculture;
- reconnaître le rôle et l'importance de l'agriculture dans le développement des communautés régionale et locales;
- déterminer les meilleurs moyens d'exploiter pleinement le potentiel de l'agriculture en zone agricole.

[1] Guide d'élaboration, MAPAQ, 2011, page 6

1.2 UNE VISION DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AXÉ SUR L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

Dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement et de développement, la MRC des Maskoutains a réalisé une activité de réflexion collective pour élaborer sa Vision stratégique de développement culturel, économique, environnemental et social, tel que prévu dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Cette démarche a généré un énoncé de vision stratégique régionale qui traduit, fermement et sans équivoque, l'importance des secteurs agricole et agroalimentaire dans l'espace maskoutain. Cet énoncé de vision se présente ainsi : « **Être le pôle de développement agricole et agroalimentaire par excellence au Québec et un territoire et un milieu de vie dynamique et attirant, profitant pleinement de ce développement** »[2].

Des travaux relatifs à l'établissement de cet énoncé se dégagent certaines thématiques, comme autant de pistes qui balisent la réalisation du PDZA de la MRC des Maskoutains :

- la pérennité de l'agriculture maskoutaine;
- l'utilisation optimale du territoire agricole : adéquation entre développement et protection;
- la multifonctionnalité de l'espace agricole engendrant une occupation harmonieuse et dynamique du territoire en milieu rural;
- le développement de l'agrotourisme en assurant la mise en valeur des produits du terroir;
- la dévitalisation de milieux ruraux : stratégies de maintien des services de proximité et de développement économique;
- les pressions de l'urbanisation sur la zone agricole;
- la prestation de services de qualité aux résidents du milieu rural;
- la protection et la mise en valeur du couvert forestier fin d'assurer la protection de la biodiversité;
- les problèmes environnementaux : l'accès à l'eau potable en qualité et en quantité, la protection de l'eau du bassin versant de la rivière Yamaska et l'exploitation du gaz de schiste.

1.3 OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PDZA

Les travaux relatifs à la préparation de l'opération PDZA avec les partenaires de la MRC ont mis en lumière des objectifs généraux :

- mettre en valeur et optimiser la zone agricole de la MRC;
- planifier le développement de la zone agricole dans une perspective d'ensemble, un tout cohérent;
- adopter une approche de la zone agricole intégrant les principes de développement durable en ayant comme préoccupation d'harmoniser les activités qui s'y pratiquent, de préserver les potentiels de développement qui s'y trouvent, de mettre en place des conditions de succès pour garantir la disponibilité des terres agricoles pour les générations futures et ainsi en assurer l'avenir;
- arrimer le PDZA à la Vision stratégique régionale élaborée par la MRC et ses partenaires de développement et en faire un outil de sa mise en œuvre.

[2] MRC DES MASKOUTAINS. Vision stratégique de développement culturel, économique, environnemental et social, septembre 2012, p.11.

2. DÉMARCHE

De façon générale, la démarche inhérente à la réalisation d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) s'apparente à toute démarche de planification territoriale comprenant des étapes de connaissance du milieu, de pose de diagnostic, de vision, d'enjeux, d'orientations et de plan d'action.

Cependant, l'importance des activités agricoles et agroalimentaires sur le territoire et dans l'économie régionale amène une nécessaire proximité à établir et à maintenir avec les acteurs du milieu agricole pour élaborer le PDZA. Aussi, afin que le Plan soit le plus utile possible à la communauté, la MRC doit procéder à des lectures et analyses des problématiques et enjeux liés aux réalités que vivent les intervenants et la communauté de façon à ce que les orientations et actions prioritaires retenues soient « senties et voulues » par les principaux concernés.

2.1 UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Les liens fonctionnels entre la MRC des Maskoutains et les représentants du monde agricole sont bien établis et se traduisent par la présence de deux instances qui ont été sollicitées pour la réalisation du PDZA. Il s'agit, d'une part, du comité de Liaison MRC/UPA/CLD qui a agi, entre autres, comme table de concertation pour chacun des thèmes abordés dans le cadre de l'élaboration du PDZA et, d'autre part, du comité Directeur, composé de professionnels du MAPAQ, de la MRC, du CLD et de l'UPA, qui s'est réuni à plusieurs reprises pour accompagner la réalisation du PDZA.

Soucieuse de bien cibler les problématiques et les enjeux de l'heure, la MRC des Maskoutains a jugé primordial d'entreprendre une collecte d'informations auprès des partenaires concernés et intéressés par le développement de la zone agricole, ceci dans le but de connaître les défis auxquels les diverses collectivités de la région maskoutaine ont à faire face présentement et ceux qu'ils devront relever dans un avenir rapproché. Différentes activités ont été tenues pour réaliser cette démarche d'information, de consultation et de mobilisation des citoyens et groupes intéressés par l'opération PDZA :

- **Soirées d'information**

  Des soirées d'information à l'intention de l'ensemble de la population ont été tenues afin de l'informer de la démarche du PDZA.

- **Entrevues individuelles**

  Une quarantaine d'entrevues individuelles ont été réalisées avec divers partenaires et intervenants du milieu.

- **Tournée des municipalités**

  Une visite a été effectuée dans chacune des municipalités de la MRC des Maskoutains afin de rencontrer les maires, les directeurs généraux, les conseillers et les inspecteurs municipaux, ainsi que certains citoyens particulièrement concernés par le développement de la zone agricole maskoutaine. L'objectif de cette tournée était de connaître les défis auxquels les élus font face concernant la zone agricole située dans leur municipalité et de connaître leurs attentes concernant le Plan de développement de la zone agricole. De plus, ces rencontres ont permis d'avoir un aperçu de la dynamique de chacune des municipalités.

- **Rencontres avec des associations et divers regroupements / Groupes de discussion (focus groups) sectoriels (type de production)**

  Dix groupes de discussion d'une dizaine de participants chacun ont été organisés pour les agriculteurs regroupés par types de production, soit l'acériculture, l'horticulture et la culture en serre, les bovins laitiers et de boucherie, le porc, les volailles (poulets, œufs, dindes), le maraîcher, les grandes cultures, les grands gibiers, les petits fruits et les pommes, la relève agricole, la production biologique et l'apiculture.

- **Sondages en ligne (Web)**

  Un sondage en ligne a été réalisé et publié sur le site Web de la MRC des Maskoutains. Impliquant de nombreux partenaires (municipalités, UPA, MAPAQ, associations de la relève agricole et autres intervenants) pour faire connaître le projet, le sondage ciblait tous ceux habitant ou travaillant dans la zone agricole et, de façon spécifique, les agriculteurs et agricultrices, la relève agricole, les résidents non liés à l'agriculture et, enfin, les entreprises établies en zone agricole. Cinq questionnaires distincts ont été rédigés et mis en ligne pendant plus d'un mois.

2.2 GRANDES ÉTAPES DE LA RÉALISATION DU PDZA

1) **État des lieux** La première étape de la réalisation du PDZA consiste à produire, à partir d'études, de données statistiques disponibles et de démarches de collecte d'informations réalisées auprès des partenaires, un état des lieux du territoire et des activités agricoles de la MRC des Maskoutains.

2) **Constats** Cette étape consiste à analyser l'État des lieux afin d'en dégager les faits saillants qui, une fois mis en relation les uns avec les autres, supporteront le Diagnostic.

3) **Diagnostic** À partir des constats, le Diagnostic consiste à déterminer les forces, les faiblesses, les opportunités et les contraintes du développement de l'agriculture dans la MRC des Maskoutains. Le Diagnostic conclut sur les enjeux du développement des activités agricoles.

4) **Vision concertée** À partir du Diagnostic et des enjeux, la Vision concertée donne une ligne directrice au PDZA et contribue à mobiliser les partenaires de développement de la MRC.

5) **Plan d'action** Le plan d'action prend appui sur le Diagnostic et la Vision concertée. Il comprend les orientations, les objectifs et les actions prioritaires retenus pour réaliser la Vision concertée, de même que les modalités de réalisation du PDZA.

3. ÉTAT DES LIEUX DE LA ZONE AGRICOLE

3.1 Notoriété de la MRC dans le monde agricole

La région maskoutaine c'est, notamment :

- 10 000 étudiants collégiaux et universitaires;
- plus de 2 500 commerces et entreprises prospères;
- 7 000 emplois dans l'industrie agroalimentaire;
- 2 500 emplois dans les institutions liées à l'industrie agroalimentaire (maisons d'enseignement, centres de recherche, etc.);
- 200 chercheurs réputés mondialement;
- 9 % des revenus agricoles du Québec;
- 1 204 exploitations agricoles (4 % des exploitations agricoles du Québec);
- plus de 125 000 hectares de terres agricoles parmi les plus fertiles au Québec;
- Saint-Hyacinthe, reconnue mondialement par son titre de Technopole agroalimentaire;
- des événements agricoles de grande importance (Expo-agricole, etc.);
- l'utilisation de technologie de pointe en agriculture.

A. Économie et industrie

Le territoire de la MRC des Maskoutains est l'un des plus industrialisés au Québec. Avec plus de 13 000 emplois manufacturiers recensés en 2014, ce secteur représente plus du tiers de l'activité économique de la région. La chaîne agroalimentaire, de la production jusqu'à la transformation d'aliments, y occupe une place prépondérante : près d'une industrie sur trois œuvre dans ce secteur d'activité et fournit de l'emploi à plus de 7 000 travailleurs. Il faut ajouter à cela l'activité de recherche, de développement et de support technologique qui, pour le seul secteur agroalimentaire, compte quelque 2 500 emplois répartis dans une quinzaine d'institutions, de même que la production agricole qui compte 2 007 producteurs agricoles.

B. Cinq filières industrielles majeures

La région maskoutaine compte plus de 350 entreprises manufacturières. En plus de l'agroalimentaire, elle se distingue aussi dans les secteurs des biotechnologies principalement liées à l'industrie bioalimentaire, vétérinaire et au pharmaceutique, en agroenvironnement et semences, en textiles techniques et matériaux composites, de même qu'à l'industrie du meuble et du bois. Ces secteurs forment les cinq principales filières industrielles de la région. Grâce à la présence d'entreprises réputées et à celle de plusieurs organismes et institutions qui peuvent les appuyer, la région maskoutaine a acquis une réputation enviée. Enfin, en support direct à l'agroalimentaire, la production agricole régionale fournit, en partie, la matière première à l'industrie de la transformation.

C. Agriculture

Au fil des ans, l'agriculture est devenue et demeure un pilier du développement économique régional. Le choix de prioriser ce secteur d'activité économique s'impose au niveau régional et, comme il a été constaté dans les analyses sur la zone agricole, l'expertise développée dans ce secteur est confirmée par le rendement et la capacité à générer des revenus. De plus, la région jouit de deux avantages naturels indéniables : des sols d'excellente qualité et un climat parmi les plus favorables au Québec. Ainsi, elle produit en abondance sur une superficie agricole de plus de 125 000 hectares, compte plus de 1 200 fermes de culture et d'élevage et génère 9 % des revenus agricoles du Québec. La région est la principale zone de production agricole au Québec, tant au niveau du nombre d'établissements que du volume de produits mis en marché. Les principales productions sont les grandes cultures, les productions porcines, laitières et avicoles.

D. Agroalimentaire

La région maskoutaine a tout naturellement axé son développement autour du secteur agroalimentaire. Elle est aujourd'hui reconnue comme la capitale de l'agroalimentaire au Québec. Parallèlement à la production agricole primaire, une importante industrie de transformation alimentaire s'est développée, principalement dans les secteurs des viandes, des produits laitiers et de la transformation des fruits et légumes. Une cinquantaine d'entreprises exercent des activités de transformation des aliments, mais un nombre important œuvre aussi dans les autres secteurs de la filière bioalimentaire, comme en biotechnologie agroalimentaire et en production d'ingrédients, par exemple. Aujourd'hui, la région regroupe près de 7 000 emplois liés à ce secteur de l'industrie. Certaines de ces entreprises et institutions sont parmi les plus reconnues au pays et même hors de ses frontières. Cette industrie continue de représenter le principal moteur de développement économique de la région. Au niveau manufacturier seulement, sur les quelque 150 nouveaux projets d'investissements recensés annuellement en moyenne, la moitié est généralement liée à ce secteur.

E. Une technopole reconnue mondialement

La force de la ville de Saint-Hyacinthe au niveau agroalimentaire lui a valu l'obtention, en 1993, du statut de Technopole agroalimentaire, accordé par l'International Association of Science Parks (IASP). Cette reconnaissance constituait alors une première au Canada et venait confirmer la force de la région dans la filière agroalimentaire avec ses fortes activités de production agricole, sa forte concentration d'activités de transformation des aliments, de même que sa capacité de soutenir l'industrie avec ses nombreuses institutions de recherche, de transfert technologique et d'enseignement supérieur et technique. Cette reconnaissance amène un rayonnement international important et constitue toujours une force d'attraction importante pour de nouvelles entreprises du secteur.

F. Un parc technologique dédié à l'industrie bioalimentaire

Forte de cette concentration exceptionnelle d'entreprises et d'intervenants de haut niveau, Saint-Hyacinthe Technopole a créé, en 2003, la Cité de la biotechnologie agroalimentaire, vétérinaire et agroenvironnementale, premier parc technologique exclusivement consacré au secteur du bioalimentaire en Amérique du Nord. Les grandes institutions qui la ceinturent et les avantages fiscaux y étant associés en font un lieu privilégié pour le développement d'entreprises agroalimentaires, biotechnologiques et pharmaceutiques. Depuis sa fondation, le parc technologique a déjà permis l'implantation d'une trentaine de nouvelles entreprises privées qui œuvrent principalement en biotechnologies vétérinaires (vaccins, additifs, trousses diagnostiques, génétique bovine et reproduction, etc.), en biotechnologies agroalimentaires (probiotiques, bactéries et enzymes,

extraction, etc.) et en transformation des aliments (yogourts et fromages, boissons, herbes, etc.). Elles ont généré 120 millions de dollars en investissements privés, depuis 2003[3].

Le niveau de développement de la Cité de la biotechnologie lui a permis d'obtenir le prix de « Meilleur parc technologique en émergence » remis en 2011 par l'Association of University Research Parks (AURP) dans le cadre des AURP Awards of Excellence. La Cité a aussi fait bonne figure en 2011 dans une étude de la Commission européenne sur le développement des « bio clusters » qui la considérait comme un parc technologique « mature » en termes de développement et d'offre de services.

G. Des incubateurs industriels

Les sociétés en phase de démarrage œuvrant en agroalimentaire peuvent loger à l'intérieur d'un des incubateurs industriels que compte la Cité de la biotechnologie. Des frais locatifs compétitifs sont offerts et les locataires peuvent bénéficier de services et d'avantages fiscaux avantageux. Les entreprises en transformation des aliments peuvent également loger dans les usines pilotes qu'offre le Centre de recherche et de développement sur les aliments. Multifonctionnelles, elles donnent accès à un éventail complet d'équipements spécialisés.

H. Des infrastructures de soutien aux entreprises agroalimentaires

La région offre aux entreprises agroalimentaires un encadrement technologique de premier ordre grâce aux centres de recherche et d'aide au développement qui peuvent les soutenir dans la mise au point de leurs produits et procédés de production. Ainsi, 15 institutions, regroupant plusieurs départements ou chaires, sont présentes dans la région. C'est donc quelque 2 500 professionnels[4] qui sont au service des entreprises pour la formation de la main-d'œuvre et le support à l'innovation et à l'avancement technologique. Les services dont l'industrie peut bénéficier sont variés : études de marché, formulation, recherche à forfait, validation de concept ou de procédé, marketing sensoriel, étiquetage nutritionnel, etc.

Parmi ces institutions, quatre grands centres d'enseignement supérieur, professionnel et technique offrent des programmes de formation de la main-d'œuvre dont plusieurs sont liés à l'industrie agroalimentaire. Quelque 500 étudiants y graduent chaque année, dans des programmes liés à ces secteurs. Les entreprises peuvent donc compter sur un important bassin de main-d'œuvre spécialisée dans plusieurs secteurs d'activité.

I. De nombreuses institutions

Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (FMV)[5]

La FMV est la seule unité d'enseignement et de recherche en médecine vétérinaire au Québec et la seule faculté de médecine vétérinaire francophone en Amérique du Nord. Elle sait tirer profit de sa double appartenance au monde de l'enseignement vétérinaire francophone et européen ainsi qu'à l'American Association of Veterinary Medical Colleges. De plus, la Faculté a été accréditée par la prestigieuse American Veterinary Medical Association, ce qui lui confère un statut académique de niveau international. Formés dans les différentes régions de la planète, ses professeurs et chercheurs collaborent avec ceux qui, ici et ailleurs, s'intéressent à la santé et au bien-être des animaux et à l'avancement des connaissances dans les domaines des biotechnologies, de l'agroalimentaire et de la santé publique. La Faculté attire des étudiants de tous les pays. Ils y reçoivent une formation de qualité qui leur ouvre les portes du monde.

[3] Source : CLD Les Maskoutains, 2015
[4] Source : CLD Les Maskoutains, 2015
[5] FMV. *Information générale*, [En ligne], 2015. [http://www.medvet.umontreal.ca/infoGen/aPropos.html]

L'Institut de technologie agroalimentaire (ITA)[6]

Mis en place par le MAPAQ, l'Institut de technologie agroalimentaire est un réseau de trois centres de formation spécialisée regroupant les établissements de La Pocatière, de Saint-Hyacinthe et du Collège Macdonald de l'Université McGill (par voie d'association). Il s'agit du meilleur choix d'établissement de formation en agriculture, horticulture, aménagement paysager, transformation des aliments, productions animales, machinerie agricole et domaine équin.

Le Cégep de Saint-Hyacinthe[7]

Le Cégep de Saint-Hyacinthe, c'est plus de 4 500 étudiants à l'enseignement régulier et presque tout autant à la formation continue. C'est également quatre programmes d'études préuniversitaires et 16 programmes d'études techniques, dont un en santé animale. Par ailleurs, deux centres collégiaux de transfert technologique sont associés au Cégep soit Cintech agroalimentaire, en recherche et développement de la nutrition, et Groupe CTT œuvrant dans le développement des entreprises textiles, géosynthétiques et paratextiles.

L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe[8]

L'école professionnelle accueille chaque année plus de 2 300 élèves répartis dans 32 programmes de formation. Parmi ces programmes, sept sont consacrés au domaine de l'agriculture et de l'horticulture.

La Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval (FSAA) [9]

Dans un récent communiqué de presse paru en janvier 2015, il a été annoncé que la FSAA, en partenariat avec le Groupe Banque TD et la Fondation du Salon de l'agriculture, créeront sous peu une toute nouvelle plateforme de formation en entrepreneuriat agricole. Cette plateforme contribuera au dynamisme économique du secteur agricole en outillant les producteurs et les acteurs du milieu pour l'entrepreneuriat. Les programmes de formation seront conçus pour offrir une expérience d'apprentissage dynamique axée, entre autres, sur le développement du leadership, l'acquisition des compétences, des études de cas, des simulations et du mentorat. Les premières cohortes de formation pourraient débuter en janvier 2016, mais il est aussi possible que le tout débute dès septembre 2015.

J. Recherche et développement

Cintech agroalimentaire[10]

Depuis 1994, Cintech agroalimentaire, société sans but lucratif, accompagne les entreprises en innovation par le processus de développement de nouveaux produits et l'amélioration de la productivité/qualité, ainsi que par la valorisation de sous-produits agricoles et de transformation. Qu'il s'agisse, par exemple, de créer ou d'améliorer la formulation d'un produit, d'en optimiser les propriétés sensorielles (goût, arôme, texture, couleur), d'augmenter sa valeur nutritionnelle, de prolonger sa durée de conservation, et ce, peu importe la catégorie (viandes, fruits et légumes, produits laitiers, pains et pâtisseries, jus et boissons, mets préparés, etc.), l'équipe de Cintech agroalimentaire offre les connaissances nécessaires pour réussir avec ce produit.

[6] ITA. *Campus de Saint-Hyacinthe*, [En ligne], 2015. [www.ita.qc.ca/fr/sthyacinthe/Pages/sthyacinthe.aspx]
[7] CÉGEP DE SAINT-HYACINTHE. *Découvrir le Cégep*, [En ligne], 2015. [www.cegepsth.qc.ca/decouvrir-le-cegep-par-sa-region-et-son-histoire/pourquoi-le-cegep-de-saint-hyacinthe]
[8] ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE SAINT-HYACINTHE. *À propos*, [En ligne], 2015. [http://epsh.qc.ca/propos]
[9] FSAA. *Actualités et évènements*, [En ligne], 2015. [http://www.fsaa.ulaval.ca/actualites-evenements.html]
[10] CINTECH AGROALIMENTAIRE. *Recherche et développement*, [En ligne], 2015. [http://www.cintech.ca/recherche-developpement,7]

Le Centre de recherche et de développement sur les aliments[11]

Le Centre de recherche et de développement sur les aliments (CRDA) de Saint-Hyacinthe fait partie du réseau de 19 centres de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Le Centre est voué à la recherche et à la mise au point de méthodes de préservation des aliments et de maintien de leur qualité, ainsi qu'à la transformation sûre et efficace des aliments. Des recherches sont également menées sur les ingrédients d'aliments favorables à la santé et offrant d'autres avantages, au-delà de leur valeur nutritive fondamentale. La salubrité des aliments constitue aussi un domaine important de recherche. Dans ce contexte, le Centre collabore avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

La Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal[12]

La Faculté de médecine vétérinaire contribue de façon significative à l'avancement des connaissances en santé animale, en agroalimentaire et en santé publique. Elle joue un rôle unique grâce aux compétences de près d'une centaine de professeurs de carrière qui consacrent une part importante de leur temps et de leurs ressources à des activités de recherche. Plusieurs unités de recherche font partie de la Faculté de médecine vétérinaire :

- Centre de recherche en reproduction animale (CRRA);
- Centre de recherche en infectiologie porcine et avicole (CRIPA);
- Centre de recherche avicole (CRA) – Unité expérimentale;
- Centre québécois sur la santé des animaux sauvages (CQSAS);
- Chaire de recherche du Canada en biologie moléculaire ovarienne et génomique fonctionnelle;
- Chaire de recherche du Canada en clonage et biotechnologie de l'embryon;
- Chaire en recherche avicole;
- Chaire de recherche en salubrité des viandes (CRSV);
- Complexe de bioévaluation;
- Groupe de recherche sur les maladies infectieuses du porc (GREMIP);
- Groupe de recherche en médecine équine du Québec (GREMEQ);
- Groupe de recherche en pharmacologie animale du Québec (GREPAQ);
- Groupe de recherche et d'enseignement en salubrité alimentaire (GRESA);
- Groupe de recherche sur les animaux de compagnie (GRAC);
- Groupe de recherche et développement en gestion informatisée de la santé animale (DSA R&D);
- Groupe de recherche en épidémiologie des zoonoses et santé publique (GREZOSP);
- Groupe vétérinaire en thérapie génique (GVTG);
- Laboratoire de référence pour Escherichia coli (EcL);
- Plateforme agroenvironnementale (plateforme REPA);
- Réseau canadien de recherche sur la mammite bovine et la qualité du lait;
- Réseau d'intervenants en santé ovine et caprine;
- Réseau québécois en reproduction (RQR).

[11] AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. *Centre de recherche et de développement sur les aliments*, [En ligne], 2015. [www.agr.gc.ca/fra/science-et-innovation/centres-de-recherche/quebec/centre-de-recherche-et-de-développement-sur-les-aliments/?id=1180639333520]

[12] FMV. *Recherche*, [En ligne], 2015. [http://www.medvet.umontreal.ca/RetD/UnitesRecherche.html]

Le Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole (ACER) [13]

Le centre ACER est une corporation sans but lucratif financée et dirigée par les principaux partenaires de l'industrie acéricole québécoise. Il a comme mission principale d'effectuer de la recherche appliquée et du développement expérimental en acériculture. Ses champs d'action incluent la valorisation du produit de l'érable et ses procédés, la forêt et ses équipements et les analyses de laboratoire spécifiques au domaine de l'érable.

K. L'univers para-agricole

Événements sur le territoire

- Festival du maïs de Saint-Damase;
- Agri-Vision de Saint-Hyacinthe;
- Expo agricole de Saint-Hyacinthe;
- Salon de l'agriculture de Saint-Hyacinthe;
- Salon du cheval à Saint-Hyacinthe;
- Expo-champs de Saint-Liboire;
- Week-end rouge à Saint-Liboire;
- Festival du labour de Saint-Valérien-de-Milton;
- Innovet (Symposium international sur l'industrie vétérinaire et agroalimentaire organisé par la Cité de la biotechnologie agroalimentaire, vétérinaire et agroenvironnementale).

Partenaires avec siège social ou place d'affaire sur le territoire

- **Organismes et institutions de financement**
  - La Financière agricole
  - Financement agricole Canada
  - Desjardins Entreprise Vallée du Richelieu-Yamaska
  - BMO Banque de Montréal
  - Banque Royale
  - Banque Laurentienne
  - CIBC
  - Banque TD
  - Banque Nationale

- **Organismes gouvernementaux**
  - Direction régionale du MAPAQ
  - Agence canadienne d'inspection des Aliments (ACIA)

- **La Cité de la biotechnologie agroalimentaire, vétérinaire et agroenvironnementale**
  - Parc technologique exclusivement consacré au secteur du bioalimentaire

[13] CENTRE ACER. *Accueil*, [En ligne], 2015. [http://www.centreacer.qc.ca/]

- **Organismes de formation, de recherche et de développement**
  - Cégep de Saint-Hyacinthe
  - Centre d'Expertise fromagère du Québec
  - Centre de recherche et de développement sur les aliments d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (CRDA)
  - Cintech agroalimentaire
  - Le Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole (ACER)
  - Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal
  - Ferme Maskita de l'ITA
  - Fondation INITIA (recherche en transformation alimentaire hébergée au CRDA)
  - Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITA)
  - Groupe CTT
  - École professionnelle de Saint-Hyacinthe

- **Service-conseil en agriculture**
  - AGEO Club
  - Agri Conseils Maska
  - Coop agricole des Beaux Champs
  - Groupe Pro Conseil
  - Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)
  - Réseau Agriconseils Montérégie-Est

- **Grands fournisseurs d'intrants**
  - Coopératives agricoles
  - Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ)
  - Agrocentre
  - Synagri
  - William Houde ltée

- **Vie associative**
  - Association des producteurs de gazon du Québec
  - Association provinciale du patrimoine agricole
  - Association québécoise des producteurs en pépinière
  - Association de la relève agricole de Saint-Hyacinthe (ARASH)
  - Ayrshire Québec
  - Fédération de l'UPA de la Montérégie
  - Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)
  - Fleurons du Québec
  - Holstein Québec
  - Ordre des médecins vétérinaires du Québec
  - Syndicat de l'UPA des Maskoutains Nord-Est
  - Syndicat de l'UPA de la Vallée maskoutaine

- **Organismes de soutien psychosocial auprès des familles agricoles**
  - Au Cœur des familles agricoles (ACFA) (réseau d'entraide)
  - Maison de répit ACFA (service de répit)

3.2 PORTRAIT DU TERRITOIRE

3.2.1 Profil régional

3.2.1.1 Géographie, localisation stratégique

Établie au cœur des principaux pôles économiques du Québec, la MRC des Maskoutains bénéficie d'une localisation géographique enviable. D'ailleurs, la MRC est souvent reconnue par la notoriété que l'on accorde à sa ville-centre, Saint-Hyacinthe. La MRC est localisée dans la région administrative de la Montérégie, à proximité des grands marchés québécois, mais également à moins d'un jour d'accès routier d'un marché nord-américain de 110 millions de personnes.

Carte 1 – Localisation de la MRC des Maskoutains

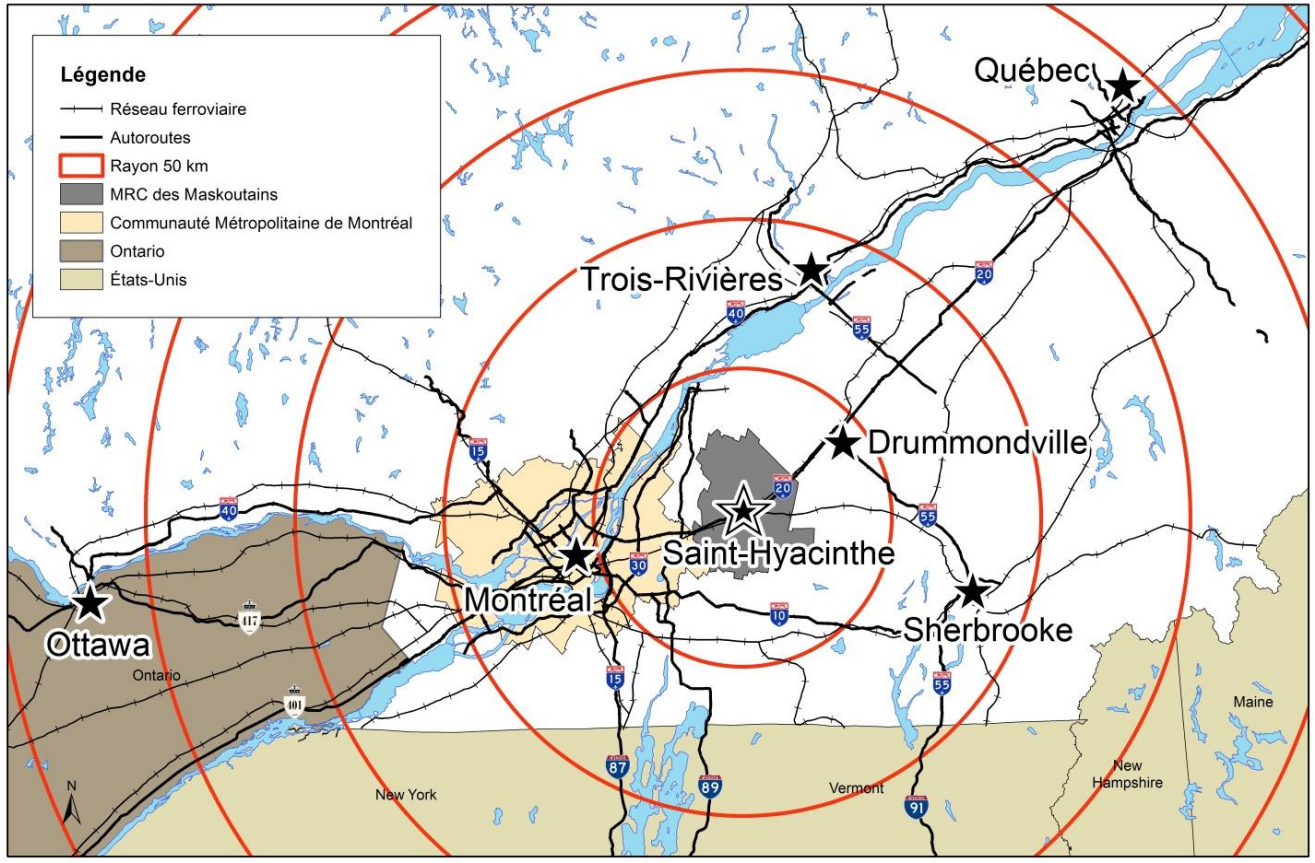

La région maskoutaine est traversée par les principaux axes routiers et ferroviaires du pays. L'autoroute 20, désignée comme l'autoroute Jean-Lesage, constitue l'un des principaux liens routiers du Québec, reliant les villes de Montréal et Québec. Elle est aussi l'axe principal du corridor Québec-Windsor. Le réseau ferroviaire du Canadien National traverse également le territoire et sert principalement au transport de marchandises, mais également au transport de voyageurs.

3.2.1.2 Organisation municipale

La MRC des Maskoutains est constituée de 17 municipalités locales. Sa superficie s'étend sur 1 312 kilomètres carrés. La ville de Saint-Hyacinthe est indéniablement le pôle régional de la MRC et joue un rôle stratégique dans l'organisation des activités économiques et sociales de l'ensemble de la MRC. Saint-Hyacinthe se distingue des autres municipalités de la MRC par son poids démographique, son profil économique, son rôle de pôle d'emplois, de même que par la diversité, la spécialité et l'envergure de ses services et équipements desservant l'ensemble de la population de la MRC.

Tableau 1 – Municipalités de la MRC des Maskoutains

Municipalité	Désignation	Superficie totale du territoire (km^2) [(1)] (par ordre croissant)
Sainte-Madeleine	Village	5,33
Saint-Louis	Municipalité	48,39
Sainte-Marie-Madeleine	Paroisse	49,75
Saint-Marcel-de-Richelieu	Municipalité	51,65
Saint-Barnabé-Sud	Municipalité	58,03
Saint-Bernard-de-Michaudville	Municipalité	65,83
Saint-Simon	Municipalité	69,85
Saint-Dominique	Municipalité	70,98
Sainte-Hélène-de-Bagot	Municipalité	71,31
Saint-Liboire	Municipalité	75,07
Saint-Jude	Municipalité	77,80
Saint-Damase	Municipalité	80,68
Saint-Hugues	Municipalité	85,86
La Présentation	Municipalité	94,68
Saint-Valérien-de-Milton	Municipalité	107,52
Saint-Pie	Ville	108,33
Saint-Hyacinthe	Ville	191,25
MRC des Maskoutains	Municipalité régionale de comté	**1 312,00**

[(1)] : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, mai 2012.

Carte 2 – MRC des Maskoutains

3.2.1.3 Superficie de la zone agricole

Carte 3 – Délimitations de la zone verte et de la zone blanche de la MRC des Maskoutains

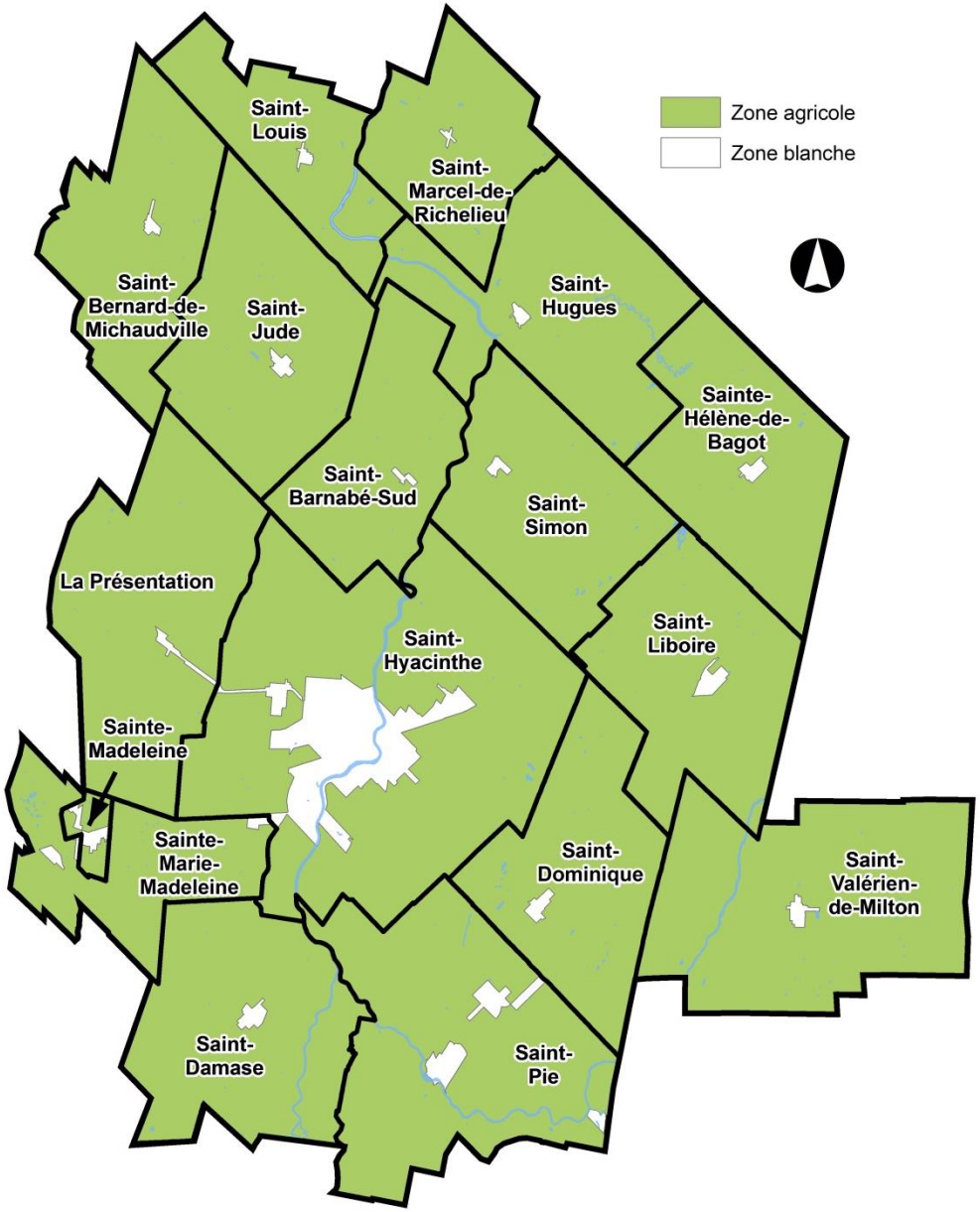

La zone agricole est un territoire géographique défini qui couvre 96,5 % de la superficie de l'ensemble du territoire maskoutain.

Selon la figure 1, il est démontré plus en détail que près de 85 % de la zone agricole est exploitée et vouée à l'agriculture, elle-même à la base de l'économie régionale et 73,5 % de la zone agricole est en culture.

En référant à la carte ci-jointe, il est évident que la zone agricole domine l'ensemble du territoire de la MRC des Maskoutains. Les périmètres urbains délimitent les villes, les municipalités et les noyaux ruraux et représentent globalement moins de 4 % du territoire. À l'inverse, au Québec, l'ensemble de la zone agricole de la province représente 4,7 % de tout le territoire.

Par ses activités agricoles et ses ressources diverses, la zone agricole influence certes l'économie de la région mais, également, le mode de vie de ses collectivités.

Tableau 2– Superficie de la zone agricole

	2014		
	Superficie totale (ha)	Superficie de la zone agricole (ha)	(%)
MRC Les Maskoutains	130 293	125 726	96,5
Montérégie	1 111 240	953 256	85,8
Province de Québec	134 517 640	6 307 415	4,7

Source: CPTAQ, 2014, Rapport annuel 2013-2014.

En se référant au graphique ci-dessous, il y a lieu de constater qu'en 2010, la MRC des Maskoutains se distingue au niveau de la proportion de son territoire situé en zone agricole, de son taux d'occupation (superficie exploitée en zone agricole), de sa portion cultivée en zone agricole (production végétale excluant l'acériculture) et par ses exploitations agricoles qui sont nettement supérieures, proportionnellement, à celles de la Montérégie et du Québec.

Le taux de location confirme pour sa part que la location de terres agricoles à des fins d'exploitation est un peu moins répandue dans la MRC avec une proportion de 31 %, comparativement à la Montérégie qui atteint un taux de 35,6 %. Il demeure cependant légèrement supérieur au taux du Québec qui représente 26,7 % de la superficie exploitée totale. De ce fait, il est possible d'affirmer que, dans la MRC des Maskoutains, la majorité des terres sont exploitées par des fermes qui en sont propriétaires.

Figure 1 – Comparatif des taux liés à l'occupation du territoire en 2010

Enfin, considérant la superficie cultivée par les exploitations agricoles, la MRC des Maskoutains se classe devant les autres régions avec un taux en culture de 86,7 %, comparativement à la Montérégie (79,7 %) et le Québec (62 %). Pour un aperçu de la répartition des productions animales et végétales en 2013, voir les Annexes 3 et 4.

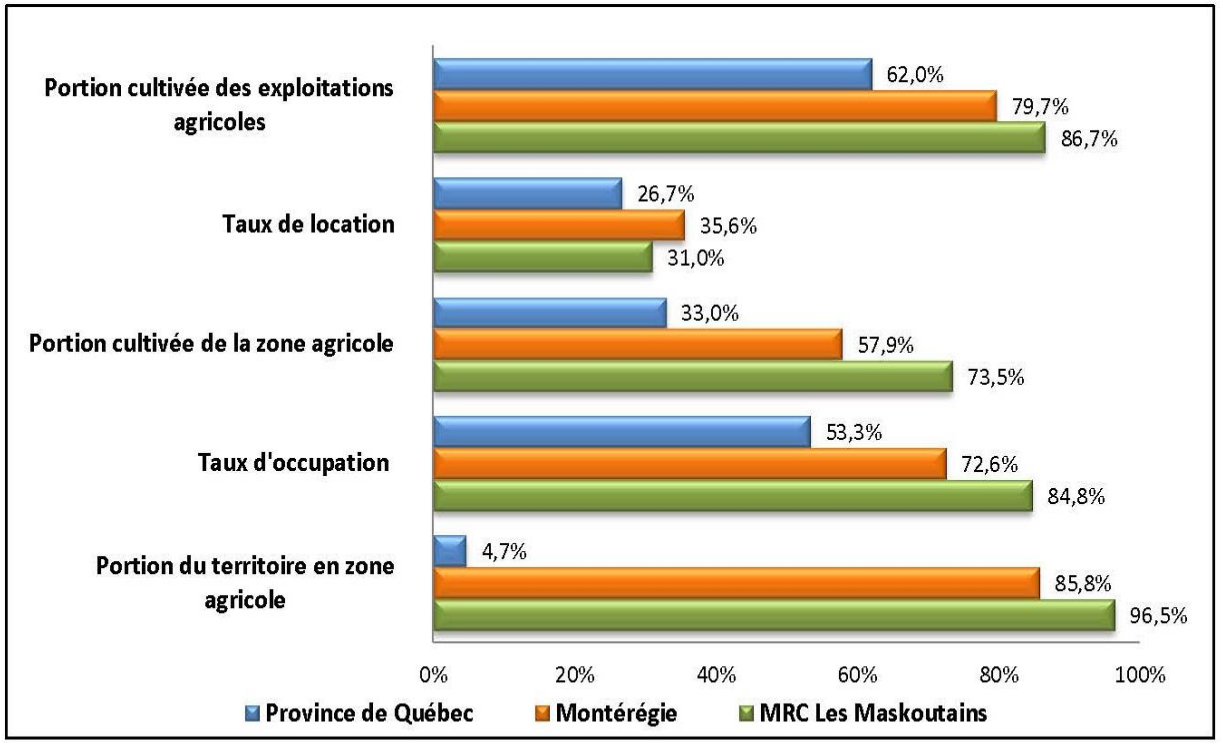

Définition des différents taux liés à l'occupation du territoire

Portion du territoire en zone agricole : Portion du territoire en zone agricole provenant du CPTAQ - Données sur notre territoire 2005 et 2011.
Taux d'occupation : Superficie exploitée totale /Superficie zone agricole.
Portion cultivée de la zone agricole : Superficie cultivée/Superficie de la zone agricole.
Portion cultivée des exploitations agricoles : Superficie cultivée/Superficie exploitée totale.

Sources : Enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ, CPTAQ Données au 31 mars 2011

3.2.2 Profil sociodémographique

3.2.2.1 Population et projection démographique

A. Population

Selon le tableau 3, en 2011, la population totale de la MRC s'élevait à 84 245 personnes. De cette population, 18 900 personnes, soit 23 % de la population, déclaraient résider dans la zone agricole, tandis qu'un peu plus des trois quarts (77 %) des personnes déclaraient résider à l'intérieur de la zone blanche.

En somme, 23 % de la population de la MRC habite 96 % du territoire maskoutain, superficie occupée par la zone agricole, tandis que 77 % de la population réside à l'intérieur du 4 % de la superficie du territoire de la MRC que représente la zone blanche. Ce sont huit municipalités qui comptent plus de la moitié de leur population résidant dans la zone agricole.

Tableau 3 – Population totale et nombre de personnes résidant dans la zone agricole

Municipalités	Population totale 2011 (1)	Nombre de personnes résidant dans la zone agricole (2)	Pourcentage de la population résidant dans la zone agricole (par ordre croissant)
Saint-Marcel-de-Richelieu	545	(3)	(3)
Sainte-Madeleine	2 360	115	5 %
Saint-Hyacinthe	53 235	4 655	9 %
Saint-Pie	5 440	1 975	36 %
Sainte-Marie-Madeleine	2 935	1 120	38 %
Saint-Dominique	2 330	935	40 %
Saint-Liboire	3 055	1 265	41 %
Saint-Damase	2 505	1 150	46 %
La Présentation	2 465	1 180	48 %
Sainte-Hélène-de-Bagot	1 635	850	52 %
Saint-Louis	775	515	66 %
Saint-Hugues	1 290	880	68 %
Saint-Jude	1 235	845	68 %
Saint-Valérien-de-Milton	1 840	1 330	72 %
Saint-Bernard-de-Michaudville	520	390	75 %
Saint-Simon	1 230	965	78 %
Saint-Barnabé-Sud	860	730	85 %
MRC des Maskoutains	**84 245**	**18 900**	**23 %(4)**

(1) : Statistique Canada, 2011, Profil du recensement.
(2) : Statistique Canada, 2011, Profil du recensement, Co-1405.
(3) : Saint-Marcel-de-Richelieu n'apparaît pas puisque les données du recensement de 2011 de Statistique Canada ont été supprimées en raison de la qualité des données ou de la confidentialité.
(4) : Ne comprend pas les données de Saint-Marcel-de-Richelieu dans le calcul.

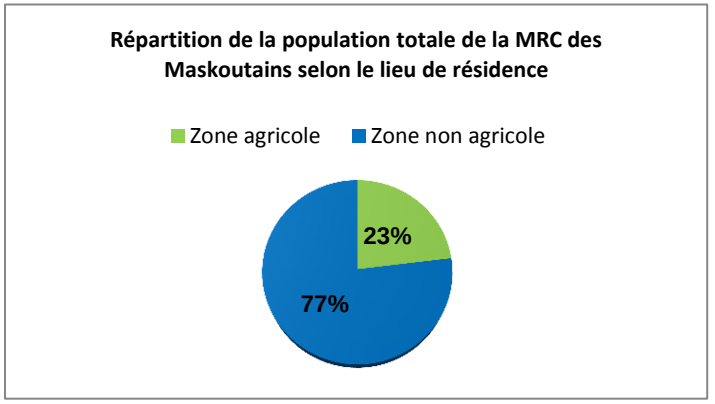

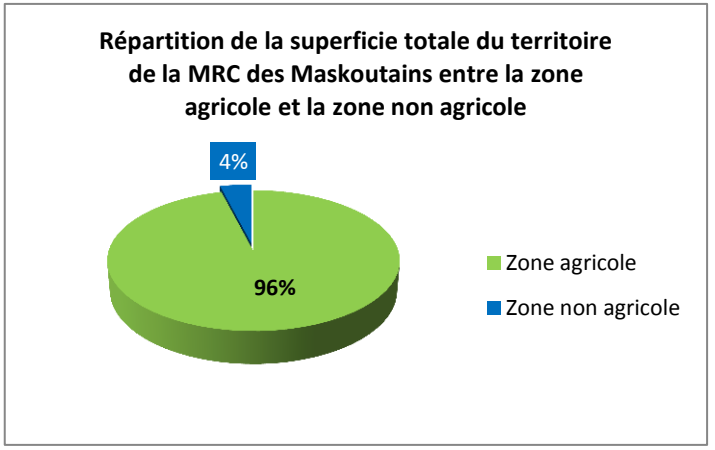

Tableau 4 – Population résidant en zone agricole en 2011

	Population totale	0-14 ans	15-64 ans	65-85 ans +	Population âgée de 15 ans et +	Âge médian de la population
MRC Les Maskoutains	84 245	13 395	56 615	14 245	70 860	42,8 ans
Population totale MRC (%)	100,0	15,9	67,2	16,9	84,1	
Zone blanche (ZB)	64 805	9855	42 950	12 010	54 960	43,3 ans[1]
Population totale ZB (%)	100,0	15,2	66,3	18,5	84,8	
Zone agricole (ZA)[2]	19 440	3 540	13 665	2 235	15 900	41,1 ans
Population totale ZA (%)	100,0	18,2	70,3	11,5	81,8	
Population ZA/MRC (%)	23,1					
Population ZB/MRC (%)	76,9					

[1]: Valeur calculée
[2] : Pour des raisons techniques, la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a été comptabilisée dans la zone agricole en entier.
Source : Statistique Canada, 2011, Profil du recensement, Co-1405.

Comme l'illustre le tableau 4, la ville de Saint-Hyacinthe héberge plus de la moitié de la population de la MRC des Maskoutains. Cependant, en séparant les zones blanches (ville et village), il est constaté qu'en 2011, 19 440 personnes habitent dans la zone agricole de la MRC[14], soit 23,1 % de la population totale sur son territoire. Ainsi, près d'une personne sur quatre habite en zone agricole. Cette population comprend les agriculteurs, leurs proches, et les résidents qui, même s'ils ne sont pas nécessairement liés à l'agriculture, habitent en zone agricole. De plus, il y lieu de remarquer que la proportion d'aînés est beaucoup plus élevée en zone blanche. Ce phénomène est probablement expliqué par une meilleure accessibilité des services en zone blanche comparativement à la zone agricole.

B. Les projections démographiques à l'échelle de la MRC

Les projections de la population totale de la MRC présentées ci-dessous proviennent de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ). Ces projections de population, à l'échelle de la MRC, s'échelonnent jusqu'en 2036, offrant une perspective sur 25 ans.

Selon l'ISQ, la MRC atteindra 97 464 de population en 2036, soit une augmentation de 12 452 personnes par rapport à l'année 2011. Ceci représente une moyenne de 498 nouvelles personnes par année.

Tableau 5 – Projections de la population d'ici 2026 de la MRC des Maskoutains

Année	2011	2016	2021	2026	2031	2036
Population totale	85 012	87 671	90 512	93 246	95 574	97 464

Source : Institut de la statistique du Québec, 2014, Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036.

[14] Incluant toute la population de Saint-Marcel-de-Richelieu

3.2.2.2 Secteurs d'emplois en zone agricole

Les tableaux suivants font référence aux emplois occupés, tels que déclarés par la population établie en zone agricole et dans la MRC des Maskoutains, lors du dernier recensement en 2011 et de l'enquête de la même année sur les ménages réalisée par Statistique Canada. Il faut cependant noter qu'un même répondant peut occuper plus d'un emploi et qu'un autre peut refuser de répondre.

Le questionnement est surtout de connaître les compétences liées aux emplois de cette population. Le classement de ces emplois est présenté selon la classification des industries en Amérique du Nord révisée en 2007 (SCIAN 2007) et comprend les secteurs économiques primaire, secondaire (construction et manufacturier) et tertiaire.

A. Emplois dans le secteur primaire

Tableau 6 – Répartition des emplois déclarés par la population en zone agricole maskoutaine en 2011, dans le secteur primaire

	MRC des Maskoutains			Zone agricole		
	(n^{bre})	(%) MRC	(%) Secteur	(n^{bre})	(%) MRC	(%) Secteur
Total répondants	**36 670**	**100,0**		**7 855**	**100,0**	
Fermes	1 165	3,2	65,6	615	7,8	82,6
Services publics	435	1,2	24,5	85	1,1	11,4
Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction pétrole et gaz)	85	0,2	4,8	30	0,4	4,0
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	70	0,2	3,9	15	0,2	2,0
Foresterie et exploitation forestière	20	0,1	1,1	0	0,0	0,0
Total secteur primaire	**1 775**	**4,8**	**100,0**	**745**	**9,5**	**100,0**

Note : Variations des totaux = répondants refusant de répondre et répondants travaillant dans plus d'un secteur d'activité

Source : Statistique Canada, 2011, Profil du recensement, Co-1405.

Il n'est pas étonnant de constater que la très grande majorité des emplois du secteur primaire sont liés aux activités agricoles, et ce, en zone agricole et dans toute la MRC des Maskoutains. En effet, en 2011, 615 (82,6 %) emplois déclarés par les résidents en zone agricole dans le secteur primaire s'exercent sur une ferme et 15 (2 %) dans les activités de soutien en lien avec l'agriculture et la foresterie. Ainsi, 84,6 % des emplois dans le secteur primaire sont directement liés aux activités agricoles dans la zone agricole maskoutaine. Pour l'ensemble des répondants, les emplois reliés aux activités agricoles représentent 3,4 %.

B. Emplois dans le secteur secondaire

Tableau 7 – Répartition des emplois déclarés par la population maskoutaine en 2011, dans le secteur secondaire

	MRC Maskoutains			Zone agricole		
	(n^{bre})	(%) MRC	(%) Secteur	**(n^{bre})**	(%) MRC	(%) Secteur
Total répondants	**36 670**	100,0		**7 855**	100,0	
Entrepreneurs spécialisés	**835**	2,3	61,2	**215**	2,7	60,6
Construction de bâtiments	**315**	0,9	23,1	**75**	1,0	21,1
Travaux de génie civil	**215**	0,6	15,8	**65**	0,8	18,3
Sous-total / Construction	**1 365**	3,7	100,0	**355**	4,5	100,0
Fabrication d'aliments	**3 020**	**8,2**	**43,3**	**575**	**7,3**	**41,7**
Fabrication de meubles et de produits connexes	675	1,8	9,7	205	2,6	14,9
Fabrication de produits minéraux non métalliques	**285**	**0,8**	**4,1**	**95**	**1,2**	**6,9**
Fabrication de produits en bois	175	0,5	2,5	60	0,8	4,3
Impression et activités connexes de soutien	465	1,3	6,7	60	0,8	4,3
Fabrication de produits métalliques	425	1,2	6,1	60	0,8	4,3
Fabrication de produits chimiques	225	0,6	3,2	55	0,7	4,0
Fabrication de machines	**280**	**0,8**	**4,0**	**50**	**0,6**	**3,6**
Fabrication de matériel de transport	235	0,6	3,4	50	0,6	3,6
Fabrication de boissons et de produits du tabac	**105**	**0,3**	**1,5**	**35**	**0,4**	**2,5**
Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	275	0,7	3,9	35	0,4	2,5
Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	135	0,4	1,9	30	0,4	2,2
Première transformation des métaux	150	0,4	2,2	25	0,3	1,8
Activités diverses de fabrication	205	0,6	2,9	25	0,3	1,8
Fabrication de vêtements	140	0,4	2,0	20	0,3	1,4
Usines de produits textiles	75	0,2	1,1	0	0,0	0,0
Fabrication du papier	90	0,2	1,3	0	0,0	0,0
Fabrication de produits informatiques et électroniques	15	0,0	0,2	0	0,0	0,0
Sous-total / Manufacturier	**6 975**	19,0	100,0	**1 380**	17,6	100,0
Total secteur secondaire	**8 340**	22,7		**1 735**	22,1	

Note : Variations des totaux = répondants refusant de répondre et répondants travaillant dans plus d'un secteur d'activité

Source : Statistique Canada, 2011, Profil du recensement, Co-1405.

Le secteur d'activité économique secondaire, incluant la construction et le manufacturier, représente 22,1 % de tous les emplois déclarés en 2011, que ce soit dans la zone agricole ou dans la MRC des Maskoutains. Ainsi, plus d'un emploi sur cinq provient du secteur manufacturier en zone agricole comme dans l'ensemble de la MRC des Maskoutains. Ce qui ressort de ces données est l'importance de l'alimentation dans le secteur secondaire avec plus de 40 % des emplois qui y sont générés.

Par ailleurs, plusieurs autres types d'industries manufacturières pourraient être reliés aux activités agricoles, par exemple, les fabricants de machinerie (équipements agricoles) ou de produits minéraux non métalliques ou, encore, de produits chimiques (amendements, engrais, herbicides, pesticides, etc.). Cependant, les données recueillies ne permettent pas, à ce stade-ci, d'approfondir les analyses à cet égard.

C. Emplois dans le secteur tertiaire

Tableau 8 – Répartition des emplois déclarés par la population en zone agricole maskoutaine en 2011, dans le secteur tertiaire

	MRC Maskoutains			Zone agricole		
	(n[bre])	(%) MRC	(%) Secteur	(n[bre])	(%) MRC	(%) Secteur
Total répondants	**36 670**	**100,0**		**7 855**	**100,0**	
Sous-total / Détaillants	4 975	13,6	18,8	960	12,2	18,6
Sous-total / Services santé et sociaux	4 480	12,2	17,0	715	9,1	13,8
Services d'enseignement	2 535	6,9	9,6	530	6,7	10,2
Services de restauration et débits de boissons	2 185	6,0	8,3	460	5,9	8,9
Sous-total / Services professionnels et techniques	2 435	6,6	9,2	350	4,5	6,8
Sous-total / Services financiers et assurances	1 590	4,3	6,0	340	4,3	6,6
Sous-total / Grossistes-distributeurs	1 760	4,8	6,7	330	4,2	6,4
Sous-total / Transport	1 140	3,1	4,3	330	4,2	6,4
Sous-total /Administration publique	1 565	4,3	5,9	310	3,9	6,0
Réparation et entretien	880	2,4	3,3	285	3,6	5,5
Organismes religieux, fondations, associations	700	1,9	2,7	140	1,8	2,7
Services personnels et services de blanchissage	460	1,3	1,7	110	1,4	2,1
Sous-total / Services immobiliers	490	1,3	1,9	95	1,2	1,8
Sous-total /Arts et loisirs	315	0,9	1,2	80	1,0	1,5
Services d'hébergement	305	0,8	1,2	75	1,0	1,4
Sous-total / Services d'information et entreposage	585	1,6	2,2	65	0,8	1,3
Total secteur tertiaire	**26 400**	**72,0**	**100,0**	**5 175**	**65,9**	**100,0**

Note : Variations des totaux = répondants refusant de répondre et répondants travaillant dans plus d'un secteur d'activité

Source : Statistique Canada, 2011, Profil du recensement, Co-1405.

Le tableau ci-dessus indique que le secteur tertiaire est le secteur regroupant le plus grand nombre d'emplois déclarés dans la zone agricole et dans la MRC des Maskoutains. Proportionnellement, les emplois du secteur tertiaire représentent 65,9 % des emplois occupés par les résidents en zone agricole et 72 % des emplois dans la MRC.

En résumé, les catégories d'emplois les plus importantes de la MRC sont :

- la vente au détail avec 13,6 %;
- les services santé et sociaux avec 12,2 %;
- la fabrication d'aliments avec 8,2 %.

3.2.2.3 Main-d'œuvre agricole

Au niveau de la main-d'œuvre, il existe deux types d'activités agricoles, soit la main-d'œuvre « familiale » et la main-d'œuvre dite « engagée » qui comprend les travailleurs qui n'ont pas de liens familiaux avec les exploitants.

Selon le tableau 9, en 2010, sur 1 204 exploitations agricoles maskoutaines répertoriées, 89,2 % d'entre elles déclarent utiliser une main-d'œuvre « familiale » pour leurs activités agricoles, et ce, dans de fortes proportions.

D'après une étude d'AGÉCO, sur l'évolution des structures des exploitations agricoles du Québec, « les entreprises agricoles québécoises sont encore à peu près toutes familiales et, encore aujourd'hui, la famille possède le capital, prend les décisions stratégiques et est impliquée dans les activités quotidiennes. Toutefois, l'étude révèle que l'actionnariat et le salariat non apparentés gagnent du terrain. Le recours à des employés est particulièrement significatif en productions porcine, avicole et maraîchère, où plus des deux tiers du total des salaires sont versés à des non-apparentés. Toutefois, c'est dans le secteur des grandes cultures que le salariat est le plus faible (41 %). » [15]

Par ailleurs, dans le même tableau 9, le tiers affirme engager une main-d'œuvre à l'extérieur du cercle familial pour combler les besoins en main-d'œuvre agricole. Parmi les exploitations qui utilisent une main-d'œuvre externe au cercle familial, 93 % affirment qu'elle vient du Québec, alors que 7 % des exploitations (28) affirment qu'elle vient de l'extérieur du Québec, tel que rapporté par le MAPAQ.

Concernant cette main-d'œuvre externe, le centre d'emploi agricole de l'UPA de la Montérégie (CEA) affirme que, durant les dernières années, en moyenne 28 exploitations ont employé plus ou moins 300 travailleurs étrangers temporaires, pour une période variant de trois à six mois, provenant du Mexique, du Guatemala, du Honduras et des pays des Antilles. Par déduction, on peut présumer que les 28 entreprises, répertoriées par le MAPAQ en 2010, employaient une main-d'œuvre étrangère provenant de ces pays.

En ce sens, la principale raison qui pousse les entreprises à employer des travailleurs étrangers temporaires est le manque de main-d'œuvre au Québec pour ce type d'emploi. Comme il a été constaté dans les groupes de discussion, il y a une difficulté à recruter de la main-d'œuvre agricole fiable. De plus, les horaires de travail et l'accommodement aux valeurs (équilibre travail-famille, loisirs, conditions de travail et bénéfices marginaux) complexifient la gestion des ressources humaines en agriculture.

[15] GOSSELIN, Étienne. « Modèles pluriels pour une agriculture qui dure », *Le Coopérateur*, édition septembre 2014. Également disponible en ligne : www.lacoop.coop/cooperateur/articles/2014/09/p24.asp

Tableau 9 – Provenance de la main d'œuvre en agriculture selon les exploitations en 2010

				Main-d'œuvre engagée (*)			
	Total d'exploitations	Main-d'œuvre familiale		Provenance du Québec	Provenance hors Québec	Total des exploitations ayant une main-d'œuvre engagée (*)	
Production agricole (activité principale)	**(n^{bre})**	**(n^{bre})**	**(%)**	**(n^{bre})**	**(n^{bre})**	**(n^{bre})**	**(%)**
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	474	447	94,3	101	5	106	22,4
Bovins de boucherie, veaux, laitiers et production laitière (****)	230	202	87,8	70	0	70	30,4
Porcs	191	165	86,4	63	4	67	35,1
Poulets, dindons, volailles (**) et œufs	110	85	77,3	63	0	63	57,3
Fruits et légumes (*****)	73	66	90,4	31	14	45	61,6
Acériculture	29	29	100,0	7	0	7	24,1
Fourrages	29	26	89,7	4	0	4	13,8
Chevaux, caprins, ovins	24	20	83,3	9	0	9	37,5
Horticulture et cultures abritées (***)	24	18	75,0	19	4	23	95,8
Apiculture	6	5	83,3	1	1	2	33,3
Autres sources de revenus agricoles	14	11	78,6	6	0	6	42,9
Total	**1 204**	**1 074**	**89,2**	**374**	**28**	**402**	**33,4**

Source : MAPAQ, 2010, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (image certifiée).

(n^{bre}) = Nombre d'exploitations
(%) = Nombre d'exploitations utilisant cette main-d'œuvre / nombre total d'exploitations répertoriées
(*) Main-d'œuvre non familiale
(**) Autres volailles (canards, émeus, etc.)
(***) Horticulture ornementale, cultures abritées (serres)
(****) Bovins de boucherie, veaux lourds, bovins laitiers et production laitière
(*****) Légumes frais et de transformation, pommes de terre, fruits et pommes, autres fruits

Nombre d'heures travaillées chez les exploitants agricoles

Le tableau suivant démontre qu'en 2011, selon Statistique Canada, 34 % (soit le tiers des exploitants agricoles) déclarent des heures travaillées sans lien avec leurs activités agricoles, et ce, autant dans la région maskoutaine que dans l'ensemble de la Montérégie.

La répartition entre les différents groupes d'heures attribuées à des activités non agricoles est très similaire entre les deux territoires à l'étude. Environ 16 % des exploitants déclarent entre 20 et 40 heures, un peu plus de 10 % déclarent plus de 40 heures et enfin, presque 7 % déclarent moins de 20 heures travaillées dans des activités qui ne sont pas liées à l'agriculture.

Tableau 10 – Heures travaillées par les exploitants agricoles sans lien avec les activités agricoles

	MRC des Maskoutains		Montérégie	
	(n[bre])	(%)	(n[bre])	(%)
Moins de 20 h (n[bre] d'exploitants)	105	6,6	675	6,6
20-40 h (n[bre] d'exploitants)	250	15,8	1 690	16,4
40 h et plus (n[bre] d'exploitants)	185	11,7	1 190	11,6
Exploitants déclarant du temps/travail non agricole	**540**	**34,2**	**3 555**	**34,5**
Exploitants (*) totaux	**1 580**	**100**	**10 290**	**100**

Source : Statistique Canada, 2011, Recensement de l'agriculture.

(*) La définition d'un exploitant agricole pour Statistique Canada fait référence à un individu qui déclare des revenus de produits agricoles. Cette définition diffère de celle utilisée par le MAPAQ qui fait référence aux exploitations agricoles enregistrées comme telles, au Québec.

3.2.2.4 Scolarité

Le tableau 11 permet d'identifier la scolarité de la population dans la MRC des Maskoutains et d'établir un comparatif entre la scolarité de la zone blanche et de la zone agricole. D'après ces données, la population en zone agricole est moins scolarisée qu'en zone blanche. D'ailleurs, ce constat est généralisé au Québec.

Tableau 11 – Scolarité de la population dans la MRC des Maskoutains*

	Total - Zone blanche		Total - Zone agricole		MRC des Maskoutains
Aucun certificat, diplôme ou grade	14 975	28,3 %	4 780	30,6 %	**19 755**
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	12 055	22,8 %	3 395	21,7 %	**15 450**
Certificat, diplôme ou grade postsecondaire	25 845	48,9 %	7 430	47,6 %	**33 275**
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	9 285	17,6 %	3 345	21,4 %	**12 630**
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou autre établissement d'enseignement non universitaire	8 625	16,3 %	2 415	15,5 %	**11 040**
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	2 110	4,0 %	520	3,3 %	**2 630**
Certificat, diplôme ou grade universitaire au baccalauréat ou supérieur	5 820	11,0 %	1 155	7,4 %	**6 975**
Baccalauréat	4 040	7,6 %	880	5,6 %	**4 920**
Certificat, diplôme ou grade universitaire supérieur au baccalauréat	1 775	3,4 %	275	1,8 %	**2 050**
Population totale âgée de 15 ans et plus selon le plus haut certificat, diplôme ou grade	52 865	100,0 %	**15 610**	100,0 %	**68 475**

Source : Statistique Canada, 2011, Profil du recensement, Co-1405.

* Pour des raisons techniques, la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a été comptabilisée dans la zone agricole en entier.

3.2.2.5 Accès à la propriété agricole

A. Le cadre règlementaire

Bien qu'il existe un cadre règlementaire pour l'établissement d'une entreprise agricole, peu importe la région au Québec, la MRC des Maskoutains possède une règlementation qui vise à favoriser l'implantation et le maintien d'entreprises agricoles sur son territoire. Comme partout ailleurs, des normes minimales provinciales, notamment sur les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs, sont obligatoires sur le territoire. De plus, ces normes sont en place, tel que le gouvernement les présente. En ce sens, la MRC n'a pas jugé bon d'être plus sévère que le gouvernement compte tenu de la valeur de l'agriculture pour la région.

B. La relève agricole et les services d'aide aux entreprises agricoles

Selon une étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), dans une perspective de pérennité des entreprises agricoles, « parmi les mesures auxquelles il faudra réfléchir à court terme pour assurer la prospérité à long terme de l'agriculture au Québec, figurent celles de permettre à la relève agricole d'entrer dans le métier malgré le haut niveau d'endettement que cela suppose. C'est un fait, les ressources financières nécessaires pour que cette relève puisse acquérir des actifs productifs, en particulier la terre et les quotas pour certaines production, sont devenues très importantes, voire dans certaines régions hors de portée. Cela est d'autant plus vrai en ce qui concerne la relève non apparentée qui représente une part grandissante des transferts de fermes au Québec. » [16]

Pour ce faire, dans la MRC des Maskoutains, certaines mesures sont actuellement en place afin d'aider cette relève, mais également les entreprises existantes :

- supporter et contribuer au développement (démarrage et expansion) ;
- mettre en contact les jeunes de la relève agricole et les intervenants économiques agroalimentaires (référer aux programmes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)), Réseau Agriconseils Montérégie-Est et autres programmes et opportunités disponibles;
- apporter un soutien aux jeunes producteurs agricoles par la mise en place de mesures favorisant la mise en marché et la distribution. Voir à organiser des marchés « Matinées gourmandes », permettant entre autres le rayonnement des jeunes producteurs et transformateurs locaux;
- informer les entreprises sur les occasions de mise en marché, de promotion ou de formation des producteurs et transformateurs agroalimentaires en étant partenaire de la grande campagne marketing « La Montérégie, le Garde-Manger du Québec »;
- soutenir la relève agricole par le développement de la bourse d'accompagnement à la relève agricole;
- répertorier les entreprises agroalimentaires de la grande région de Saint-Hyacinthe;
- supporter le démarrage d'entreprises laitières en participant au programme d'aide de la Fédération des producteurs de lait du Québec. Aux fins de ce programme, la Fédération prête un quota de 12 kg de matière grasse par jour à la personne qui répond à différents critères;
- offrir un service de mentorat aux jeunes de la relève agricole.

[16] L'ITALIEN, François, NANTEL, Lyne, BÉLANGER BISHINGA, Clément. « L'endettement des fermes au Québec : un portrait contrasté », *IRÉC,* juin 2014. Également disponible en ligne : http://www.irec.net/upload/File/rapportrechercheendettementfermesjuin2014.pdf

Le potentiel de la relève dans la MRC des Maskoutains en chiffres[17]:

- L'âge moyen des exploitants de la MRC est de 50,9 ans (52 ans en Montérégie).
- En 2011, le taux de renouvellement des générations (moins de 35 ans versus 55 ans et plus) représentait une relève agricole pour trois cédants comparativement à une relève agricole pour 2,27 cédants en 2006.
- En 2011, 13 % des exploitations agricoles de la MRC prévoyaient la vente ou le transfert de leurs actifs au cours des cinq prochaines années (versus 12 % en Montérégie). Parmi elles, 73 % avaient déjà identifié leur relève (versus 70 % en Montérégie).

Selon ces constats, il est possible d'affirmer qu'avec le vieillissement des exploitants, si la tendance se maintient, il y aura définitivement un manque de relève pour les prochaines années.

C. Valeur marchande des terres

Dans une perspective de développement durable, la valeur marchande des terres agricoles maskoutaines et l'accessibilité à ces sols pour les prochaines générations pourraient faire l'objet d'une attention particulière. Selon le tableau 12, la valeur des terres maskoutaines se situe parmi les plus élevées au Québec comme en fait foi la moyenne de la Montérégie-Est qui est de 20 853 $/ha.

[17] MAPAQ. *Régions du Québec – MRC des Maskoutains*, [En ligne], mis à jour le 1er mai 2014. [www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/monteregie/lamonteregie/MRCMaskoutains/Pages/mrcdesmaskoutainslareleve.aspx]

Tableau 12 – Valeur régionale moyenne des terres en culture et agricoles transigées en Montérégie en 2012 et 2013[1]

Région administrative	Terres en culture				Terres agricoles			
	2013		2012	Écart	2013		2012	Écart
	Moyenne $/ha	Écart type[2] $/ha	Moyenne $/ha	Variation 2012-2013	Moyenne $/ha	Écart type[2] $/ha	Moyenne $/ha	Variation 2012-2013
Bas-Saint-Laurent	3 103	2 275	3 980	-22 %	2 762	1 866	2 858	-3 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	-	3 315	-	2 771	1 492	2 456	13 %
Capitale-Nationale	4 860	2 036	-	-	4 736	1 914	5 352	-12 %
Mauricie	8 017	3 654	7 250	11 %	6 422	3 583	6 112	5 %
Estrie	-	-	-	-	3 699	1 037	6 061	-39 %
Outaouais	-	-	4 197	-	4 408	2 002	3 788	8 %
Abitibi-Témiscamingue	1 622	1 119	-	-	1 237	1 025	955	30 %
Chaudière-Appalaches Nord	7 493	2 497	6 507	15 %	6 438	2 608	5 048	28 %
Chaudière-Appalaches Sud	-	-	-	-	8 793	5 006	8 913	-1 %
Lanaudière	19 410	8 061	15 987	21 %	16 464	7 937	14 399	14 %
Laurentides	15 922	8 530	14 344	11 %	11 412	7 142	10 998	4 %
Centre-du-Québec	9 666	4 818	8 324	16 %	8 214	4 780	6 087	35 %
Montérégie Est	20 853	8 591	18 205	15 %	18 149	8 861	16 473	10 %
Montérégie Ouest	23 824	7 570	21 708	10 %	19 387	9 721	16 508	17 %
Le Québec	12 687	9 507	11 659	8,8 %	10 115	8 600	9 031	12 %

1 : Minimum de huit transactions par région par année.
2 : L'écart type est un indicateur de la dispersion des données autour de la moyenne. Un écart type élevé signifie que les transactions répertoriées dans cette région comportent des valeurs à l'hectare qui s'éloignent beaucoup de la moyenne.
Source : La Financière agricole du Québec,2014, bulletin Transac-TERRES.

Il y a également lieu de remarquer que la variation entre 2012 et 2013 est de 15 % pour la Montérégie Est, ce qui représente une augmentation de plus de 2 600 $/ha en moyenne. C'est une hausse marquée pour l'ensemble du Québec, sauf pour le Bas-Saint-Laurent.

Il s'agit d'ailleurs d'une tendance qui semble s'être amorcée depuis 2009, selon la figure 2. Pour l'ensemble de la Montérégie, le prix des terres en culture a monté en flèche depuis ce temps. La hausse la plus marquée se situe entre 2011 et 2012, ce qui représente une augmentation de 39 % pour la Montérégie-Est, selon la Financière agricole.

Figure 2 – Évolution de la valeur des terres en culture de 2003 à 2013 pour la Montérégie (par hectare)

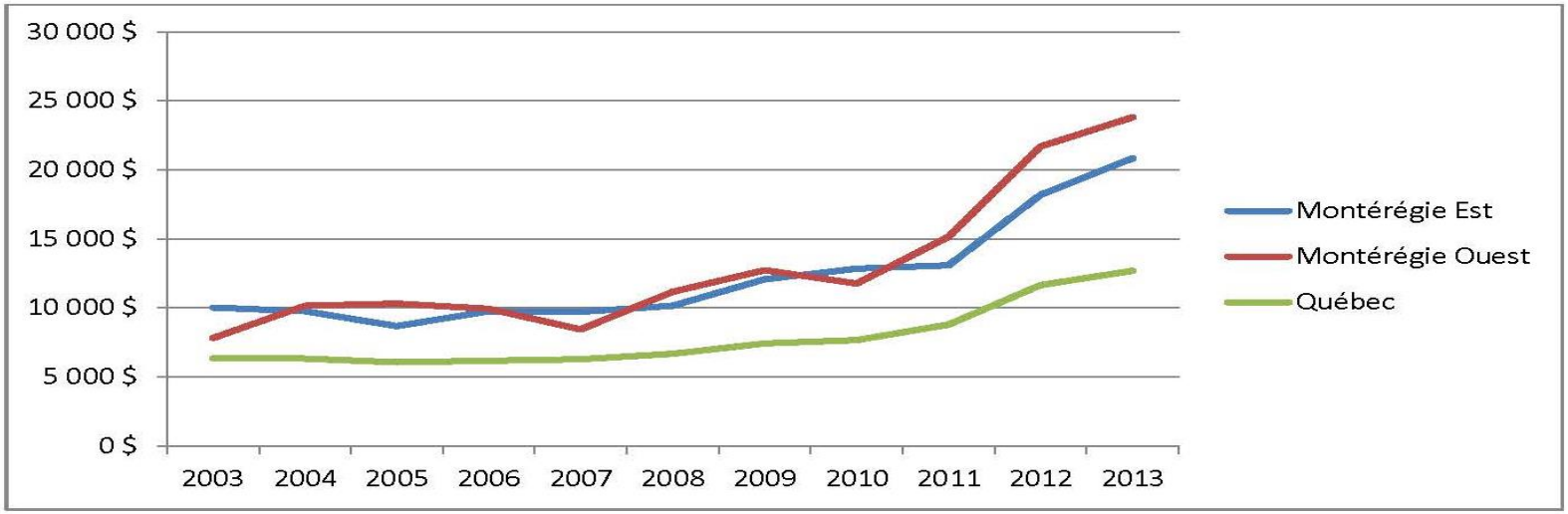

Source : La Financière agricole compilation du Groupe AGÉCO, 2005 à 2013, Valeur des terres agricoles dans les régions du Québec. / La Financière agricole, 2014, Bulletin Transac-TERRES.

À des fins de comparaison, en 2003, une terre en Montérégie-Est de dix hectares se vendait en moyenne 100 180 $ et, pour la Montérégie-Ouest, 78 220 $. Selon les chiffres de 2013, la même terre se vend 208 530 $ en Montérégie-Est et 238 240 $ en Montérégie-Ouest. Il s'agit d'un accroissement de plus du double pour la Montérégie-Est et du triple pour la Montérégie-Ouest.

En prenant pour exemple que, dans la MRC des Maskoutains, les entreprises cultivent en moyenne sur une superficie de 77 hectares (tableau 22), cela représente une valeur foncière de 1 605 681 $ selon les données de 2013 pour les terres en culture seulement. Il s'agit d'un investissement énorme pour une personne désirant exploiter une entreprise agricole puisque les équipements nécessaires au fonctionnement ne sont pas comptabilisés.

Par ailleurs, il est important de souligner que ces tableaux ne font nullement référence à la grandeur des terres en culture transigées, ni de l'effet de la rareté des terres disponibles dans ces régions. Plusieurs facteurs influencent les conditions locales d'offre et de demande des superficies transigées. Le prix à l'hectare d'une terre peut résulter des caractéristiques spécifiques liées à la terre elle-même, telles la qualité des sols, la morphologie du terrain et sa localisation. D'autres éléments peuvent être pris en considération dans l'établissement de la valeur d'un hectare de terre, par exemple l'usage de la terre, sa proximité avec d'autres terres possédées par l'acheteur et la disponibilité des terres sur un territoire donné.

D. Accaparement des terres par des intérêts financiers

Après avoir fait les manchettes à plusieurs reprises dans les journaux au cours des dernières années et avec la récente mise en place d'une commission d'étude par le gouvernement provincial, l'accaparement des terres est un dossier suivi par les acteurs du milieu maskoutain. La région maskoutaine semble être épargnée par les intérêts financiers étrangers à se procurer des terres agricoles. Actuellement, aucune information ne permet de confirmer la présence de groupes qui achètent des terres. L'accaparement se définit par l'activité d'importants fonds institutionnels ou autres spéculant sur le foncier agricole ou forestier, ainsi que par l'arrivée de nouveaux joueurs visant à se positionner favorablement dans le marché des terres, ce qui fragilise l'occupation du territoire agricole et le transfert des fermes à la relève.

3.2.3 Profil géologique

3.2.3.1 Histoire

Le territoire de la MRC des Maskoutains chevauche deux régions naturelles : les basses-terres du Saint-Laurent et les basses-terres appalachiennes. Chacune se démarque entre autres par son origine, son relief et son type de dépôt.

A. Les basses-terres du Saint-Laurent (plaine du Saint-Laurent)

Les basses-terres du Saint-Laurent sont principalement formées de roches sédimentaires, existantes depuis plus de 400 millions d'années. Elles sont essentiellement constituées de grès, de calcaire, de dolomie et de schiste (MEF, 1994).

Le paysage linéaire des municipalités situées dans les basses-terres du Saint-Laurent s'explique par le passage des glaciers, il y a 20 000 ans et de la mer de Champlain, il y a 12 000 ans. D'une épaisseur de plus de 2 km, les glaciers ont raboté les crêtes rocheuses, creusé des vallées et des dépressions et déposé des sédiments issus de cette érosion, formant le till. Les glaciers disparus, un bras de mer de l'océan Atlantique, appelé la mer de Champlain, pénétra à l'intérieur du continent. Cette mer intérieure a noyé la région durant 2 500 ans, soit entre -12 000 et -9 500 ans, jusqu'à atteindre une profondeur de 200 mètres par endroits. La mer de Champlain a connu plusieurs phases de retrait successives, laissant derrière elle des dépôts de type marins et littoraux (MEF, 1994), ainsi que des terrasses de sable, comme la terrasse de Montréal, dont le relief est bien visible sur le terrain, l'épaisseur de ces dépôts diminuant de l'ouest à l'est (Hydro-Québec, 2000).

Carte 4 – Structure géologique maskoutaine

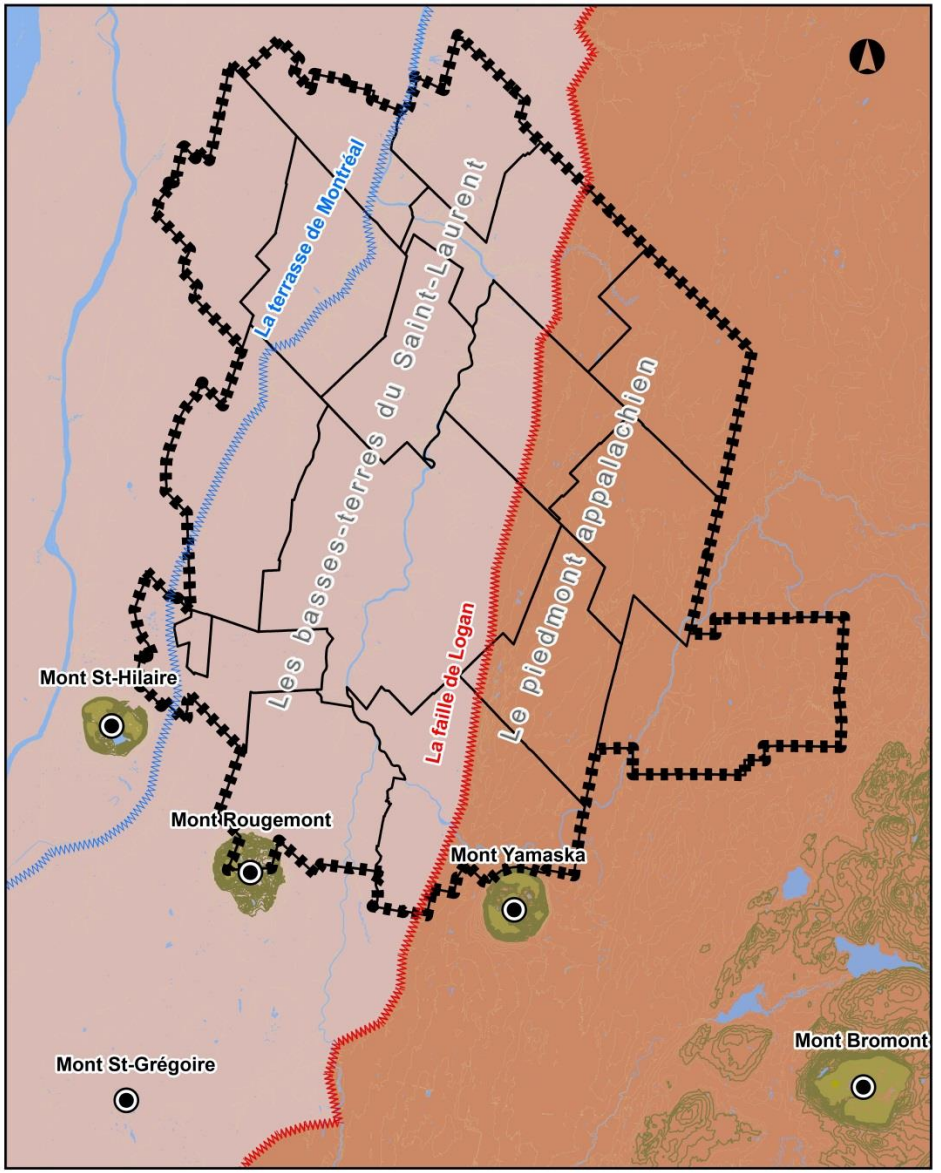

Encore aujourd'hui, de nombreux vestiges de cette mer postglaciaire dans la région des BTSL sont trouvés, comme des traces de coquillages marins et même, à certains endroits, de l'eau salée dans la nappe phréatique. Tous ces événements ont laissé derrière eux, notamment, une plaine au relief uniforme, variant entre 50 et 70 m en altitude et des argiles formant des talus instables à proximité des cours d'eau (Hydro-Québec, 2000). De plus, la fertilité des sols et le relief plat procurent à ce territoire une très grande valeur agricole. C'est pourquoi l'agriculture y est d'ailleurs omniprésente.

À partir du territoire de la MRC des Maskoutains, il est possible d'apercevoir cinq des neuf collines Montérégiennes du Québec (voir carte 4) formées il y a 100 millions d'années par une poussée de magma qui, remontant au sein de la croûte terrestre et s'arrêtant à quelques centaines de mètres de la surface, y a laissé des roches très dures. Peu touchées par l'érosion des glaciers, elles furent ramenées à la surface par la mer de Champlain. Ces collines constituent un trait marquant dans le paysage, car certaines dépassent 300 mètres d'altitude dans lesquelles les roches les plus jeunes du Québec s'y retrouvent. Les roches de ces collines renferment aussi des minéraux rares, voire même uniques au monde. Tel est le cas de la thaumasite, de l'arsenic natif et de la dawsonite. Au niveau hydrographique, plusieurs collines ont pour originalité de présenter un ou plusieurs lacs logés dans leur cavité sommitale. Cela explique sans doute pourquoi ils ont souvent été associés à tort, par le passé, à d'anciens volcans éteints. Somme toute, cette région naturelle se distingue des basses-terres appalachiennes par des champs visuels sur de longues distances où prédomine la culture de végétaux.

B. Les basses-terres appalachiennes (piedmont)

Cette région naturelle est la zone de transition entre la plaine du Saint-Laurent et la chaîne de montagnes appalachiennes. L'assise géologique du piedmont date du Paléozoïque et est composée de roches sédimentaires et métamorphiques plissées, telles l'argilite, le grès et le calcaire.

Par contre, l'évolution de cette région est complexe et pourrait se résumer à une plaine ondulée de 24 km de large dont les élévations s'accentuent à mesure que l'on se rapproche de la bordure des Appalaches située à l'est de la municipalité du canton de Saint-Valérien-de-Milton (Laplante, 1959).

La limite exacte entre les basses-terres appalachiennes et la plaine du Saint-Laurent est la faille de Logan. Cette faille traverse la MRC des Maskoutains et est très visible, particulièrement dans la municipalité de Saint-Dominique (OIFQ, 1996).

3.2.3.2 Les sols maskoutains

Carte 5 – Potentiel agricole des sols maskoutains

A. Le potentiel des sols maskoutains

Le potentiel des sols est défini selon la classification de l'Inventaire des terres du Canada (ITC). Cette classification prend la forme d'une échelle numérique de 1 à 7 allant du meilleur sol, soit de classe 1, au sol non cultivable de classe 7. En regardant la carte 5, il y a lieu de constater que la classe 2 représente le sol en plus grande importance, soit plus du tiers du territoire maskoutain. De plus, ce type de sol est situé en majorité dans les basses-terres du Saint-Laurent, là où la mer de Champlain a marqué son passage. D'ailleurs, à ces endroits, l'argile Sainte-Rosalie, un excellent sol pour l'agriculture, y est retrouvée. Cependant, ce sont des valeurs théoriques. Un sol de classe 2 avec de mauvaises pratiques agricoles ne donnera pas de meilleurs résultats qu'un sol de classe 4 avec de bonnes pratiques agricoles. Par contre, théoriquement les classes de sol 2, 3 et 4, occupant presque tout le territoire, offrent un excellent potentiel.

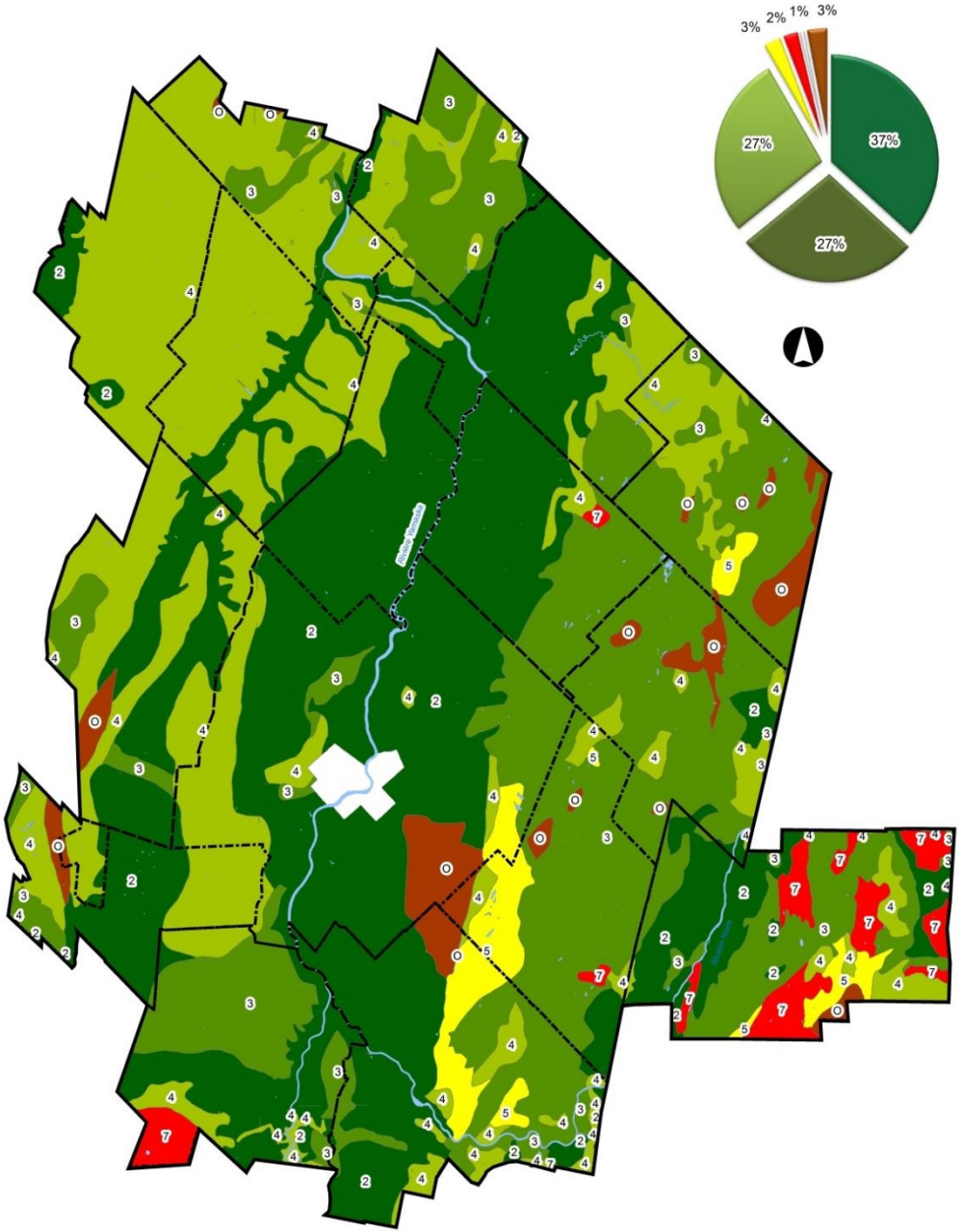

- Classe 1 : Sols ne comportant aucune limitation importante à la production agricole
- Classe 2 : Sols présentant des limitations modérées qui restreignent la diversité des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation ordinaires
- Classe 3 : Sols présentant des limitations assez sérieuses qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales
- Classe 4 : Sols comportant de graves limitations qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitent des pratiques de conservation spéciales, ou les deux
- Classe 5 : Sols présentant des limitations très sérieuses qui les restreignent à la production de plantes fourragères vivaces, mais pouvant être améliorés
- Classe 6 : Sols uniquement aptes à la culture des plantes fourragères vivaces et ne présentant aucune possibilité d'y réaliser des travaux d'amélioration
- Classe 7 : Sols n'offrant aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent
- Classe 0 : Sols organiques (non classés dans les classes de possibilités)
- Zone non cartographiée

B. Les sols : protection et fragilité des sols

Plusieurs types de sol (sables, loam et argiles) caractérisent le territoire de la MRC. On retrouve des endroits où ces sols sont plus fragiles que d'autres et leur protection doit en être assurée. Depuis plus d'une vingtaine d'années, le milieu agricole a fait des progrès pour diminuer les risques d'érosion hydrique et éolien. Diverses techniques sont mis en application comme le semis- direct, la culture sur billon et l'implantation de haies brise-vent tout comme le travail réduit à l'automne de certains retour de cultures.

La combinaison de plusieurs facteurs peut engendrer la dégradation des sols. Le travail du sol agressif, l'enfouissement exagéré des résidus de cultures, le poids excessif de la machinerie, le travail sur des sols trop humides, le choix d'hybrides aux UTM (*unités thermiques maïs*) trop élevées, la gestion des engrais organiques, des rotations trop courtes, l'utilisation excessive de pesticides, la monoculture, sont toutes des pratiques qui rendent les sols vulnérables à toutes formes de dégradation : érosion éolienne, érosion hydrique, compaction, perte de la matière organique, acidification.

En premier lieu, l'érosion éolienne est observée dans la région maskoutaine à cause des superficies de plus en plus grandes sans haie brise-vent, ce qui permet l'augmentation de la vitesse du vent. Lorsque les sols sont à nu ou que la structure du sol est faible, comme au printemps et à l'automne, le vent a donc plus d'emprise sur les particules de sol. Il peut alors soulever et déplacer une énorme quantité de sols.

L'érosion hydrique est un phénomène naturel présent dans la région maskoutaine que les producteurs agricoles doivent gérer. La puissance de l'eau est un des facteurs responsable de la dégradation des sols sur le territoire. Cependant, la compaction du sol et une faible structure du sol diminuent d'autant la capacité d'infiltration, ce qui augmente le volume d'eau ruisselée. Plus les volumes d'eau ruisselée augmente, plus la vitesse de l'eau augmente. En conséquence, les pertes de sols entraînées par l'eau augmentent. Avec les années, les systèmes mis en place pour favoriser et accélérer l'évacuation de l'eau des terres agricoles, dont le redressement des cours d'eau et le drainage souterrain font que la vitesse de l'eau a grandement été accentuée. Lors des crues printanières ou lors de fortes précipitations, l'eau peut déplacer une énorme quantité de sédiments provenant des terres agricoles. Ces sédiments, très riches en nutriments, composent le sol arable des terres agricoles et s'accumulent malencontreusement dans les cours d'eau. Pour un producteur agricole, il est impossible de récupérer cette terre suite à ces phénomènes et ces mouvements de sol agricoles.

Couvert végétal et travail réduit du sol

Le couvert végétal permanent des terres agricoles demeure une pratique encore peu utilisée, mais très efficace pour contrer l'érosion. Il a été démontré qu'une amélioration de la santé des sols et une diminution considérable du transport de sédiments par l'érosion sont observées lorsque les champs ne sont pas laissés à nu entre deux saisons de cultures.

Diverses techniques de travail réduit du sol sont de plus en plus pratiquées dans la région, dont le semis direct et aucun travail après une récolte de soya. Pour être efficaces, les pratiques de travail réduit du sol doivent laisser un couvert de résidus de cultures sur au moins 30 % du sol après semis. Le labour automnal et les préparatifs printaniers sont éliminés ou fortement diminués et les semences sont implantées dans les résidus de culture de l'année précédente. Quoiqu'un peu plus complexe pour l'agriculteur, ces techniques ont fait leurs preuves depuis de nombreuses années.

Les cultures de couverture sont un atout important pour améliorer la santé des sols. Cette technique commence à être utilisée en territoire maskoutains. La culture intercalaire de cultures de couverture est pratiquée afin de lutter contre les problématiques d'érosion citées précédemment, mais aussi contre le phénomène de compaction des sols et les périodes de sécheresse. L'agriculteur peut semer entre les rangs de

maïs, par exemple une plante annuelle, ou mieux, un mélange de cultures de couverture. Cette technique est utilisée pour assurer une couverture constante du sol, même après la récolte de la culture principale. Les cultures de couverture peuvent aussi être utilisées en dérobée, après une culture principale, comme dans les cultures de céréales à pailles.

Un autre type de culture intercalaire, l'agroforesterie, qui consiste en la plantation de rangées d'arbres largement espacées les unes des autres, de façon à pouvoir cultiver des plantes agricoles dans les champs, disposées entre ces rangées d'arbres. Malgré que ce type de culture soit absent dans la MRC, ce système est présentement étudié sur le territoire par une étudiante au doctorat à l'Université Laval. L'ajout de l'arbre à l'intérieur des cultures apporte plusieurs avantages, notamment l'amélioration de la biodiversité, de la fertilité des sols ainsi que la qualité de l'air. Par contre, plusieurs contraintes sur le territoire limite le développement de ce type de culture tels que le manque de connaissances sur la rentabilité de ce type de culture, la perception de l'arbre comme une contrainte à l'agriculture et l'investissement nécessaire à l'implantation.

Les haies brise-vent

Depuis quelques années, l'implantation de haies brise-vent se fait remarquer dans la région et participe à la diminution de la dégradation des sols. Habituellement en bordure des champs et des cours d'eau, une ou plusieurs rangées de différentes essences d'arbres sont plantées afin de lutter contre les vents dominants. Tel que mentionné précédemment, il existe plusieurs avantages à faire ce type d'aménagement. En plus de la diminution de l'érosion des terres par le vent, l'amélioration et la protection de la biodiversité sont accentuées. Aménagées près des bâtiments d'élevage ou des serres, les haies brise-vent contribuent à la diminution des frais de chauffage, mais également à l'atténuation des odeurs animales. Par ailleurs, dans le cadre du programme Prime-Vert, le MAPAQ finance plusieurs projets d'implantation de haies brise-vent et brise-odeurs chez les entreprises agricoles. Selon le tableau 13, 87 kilomètres de haies brise-vent subventionnées ont été recensés sur le territoire entre 2004 et 2012. Par conséquent, le programme Prime-Vert a probablement eu un effet bénéfique car, selon la figure 5, une forte augmentation des exploitants pratiquant l'aménagement de haies brise-vent dans tout le Québec est constatée.

Tableau 13 - Haies brise-vent implantées dans la MRC des Maskoutains dans le cadre du programme Prime-vert (2004-2012)

Municipalités	Nombre de km	Nombre d'entreprises agricoles financées
La Présentation	11,60	12
Saint-Barnabé-Sud	2,40	2
Saint-Bernard-de-Michaudville	3,60	3
Saint-Damase	13,68	10
Saint-Dominique	4,34	6
Sainte-Hélène-de-Bagot	1,99	3
Sainte-Madeleine	0,00	0
Sainte-Marie-Madeleine	3,49	4
Saint-Hugues	7,44	9
Saint-Hyacinthe	11,85	14
Saint-Jude	7,52	3
Saint-Liboire	2,56	5
Saint-Louis	1,08	4
Saint-Marcel-de-Richelieu	1,29	3
Saint-Pie	5,84	5
Saint-Simon	1,98	1
Saint-Valérien-de-Milton	7,00	8
Total MRC des Maskoutains	**87,65**	**92**

Source : MAPAQ, 2013, Système d'exploitation FLORA

Figure 3 – Pourcentage des exploitants agricoles pratiquant l'aménagement de haies brise-vent de 2001 à 2011

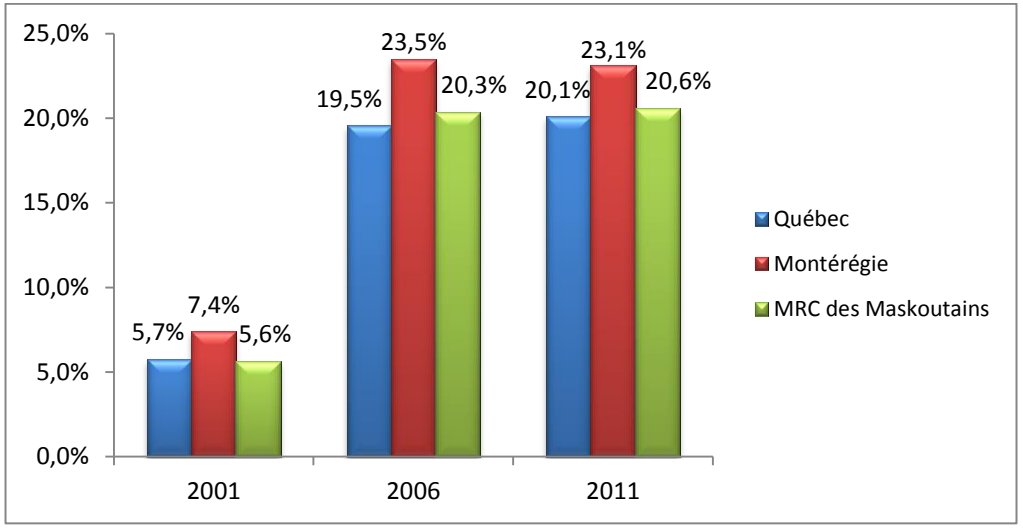

Source : Statistique Canada, 2001 à 2011, Recensement de l'agriculture

Bande riveraine

En milieu agricole, la bande riveraine est un outil indispensable pour protéger la qualité de l'eau. Selon la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* du gouvernement du Québec, cette bande de végétaux herbacés, arbustifs et/ou arborescents doit demeurer obligatoirement le long des cours d'eau et ne doit pas être travaillée par la machinerie ni amendée par des fertilisants ou pesticides. Parfois négligée par les exploitants agricoles, la bande riveraine possède plus d'un avantage. Entre autres, elle contribue à minimiser l'érosion des sols en limitant l'apport en sédiments dans les cours d'eau diminuant ainsi la fréquence de nettoyage mécanique de ceux-ci et, par le fait même, les coûts associés et les impacts sur la faune. De plus, étant donné qu'en général, les sols sont mis à nu une partie de l'année, le ruissellement accentue l'apport en sédiments, en pesticides et en nutriments, dont le phosphore, et devient plus critique pour la qualité de l'eau dans les cours d'eau. La bande riveraine représente donc un élément important par son pouvoir de filtration, de stabilisation des berges et de maintien des habitats fauniques.

Sur le territoire maskoutain, peu d'inventaires terrain de bandes riveraines ont été réalisés jusqu'à présent. En 2014, une firme d'expert-conseil en agriculture a été mandatée par le Comité de bassin versant du Ruisseau des Salines afin d'inventorier toutes problématiques d'érosion d'un bassin versant, incluant le respect ou non des bandes riveraines. Malheureusement, le constat de ce rapport mentionnait que seulement 50 % des bandes riveraines étaient respectées.

Par ailleurs, la bande riveraine peut avoir d'autres fonctions que la protection des sols et des cours d'eau et être ainsi plus invitante à aménager pour les exploitants agricoles. Depuis plusieurs années, agronomes, ingénieurs, professeurs et chercheurs prônent l'aménagement et la rentabilisation des bandes riveraines. Plusieurs modèles d'aménagement ont été conçus pour d'abord remplir leur rôle de protection des sols et des cours d'eau, mais aussi pour apporter des bénéfices supplémentaires aux entreprises agricoles dont le rôle de haie brise-vent, de pollinisateur, de production de biomasse, de production de petits fruits ou d'amélioration de la biodiversité, sans compter l'intérêt esthétique pouvant être apporté aux paysages ruraux. Cependant, en raison de l'investissement et du manque de temps nécessaire à l'entretien de tels aménagements, ces pratiques sont peu utilisées.

3.2.4 Profil hydrologique

3.2.4.1 Réseau hydrographique

Comme le démontre cette carte, le réseau hydrographique maskoutain est très complexe et ses ramifications s'étendent sur tout le territoire. En termes de superficie, il s'agit de plus de 2 500 km de cours d'eau sur le territoire. Il va s'en dire que l'importance du réseau dans la région maskoutaine et, de façon plus spécifique, pour la zone agricole ne fait aucun doute pour tous les acteurs du milieu.

Traversant de part en part le territoire de la MRC des Maskoutains, la rivière Yamaska en draine 88 %.Le 12% restant, dans la partie ouest de la MRC, se déverse dans le bassin versant de la rivière Richelieu.

D'un point de vue hydrologique, la rivière Yamaska possède un faible débit par rapport aux rivières des bassins versants avoisinants. En effet, son débit moyen annuel est de 83,5 m^3/s d'eau par seconde, comparativement à 341 m^3/s pour la rivière Richelieu (Environnement Québec, 2002).

Cependant, le faible écoulement, dû au relief plat et aux argiles imperméables, nuit au drainage des terres. Parmi les rivières et les ruisseaux naturels présents sur le territoire, il est possible d'observer une forte proportion de petits cours d'eau artificiels et de fossés de drainage qui complètent le réseau hydrographique de la MRC des Maskoutains; heureusement d'ailleurs, car l'absence de ceux-ci ne permettrait pas une agriculture telle que connue dans la région.

Carte 6 – Réseau hydrographique maskoutain

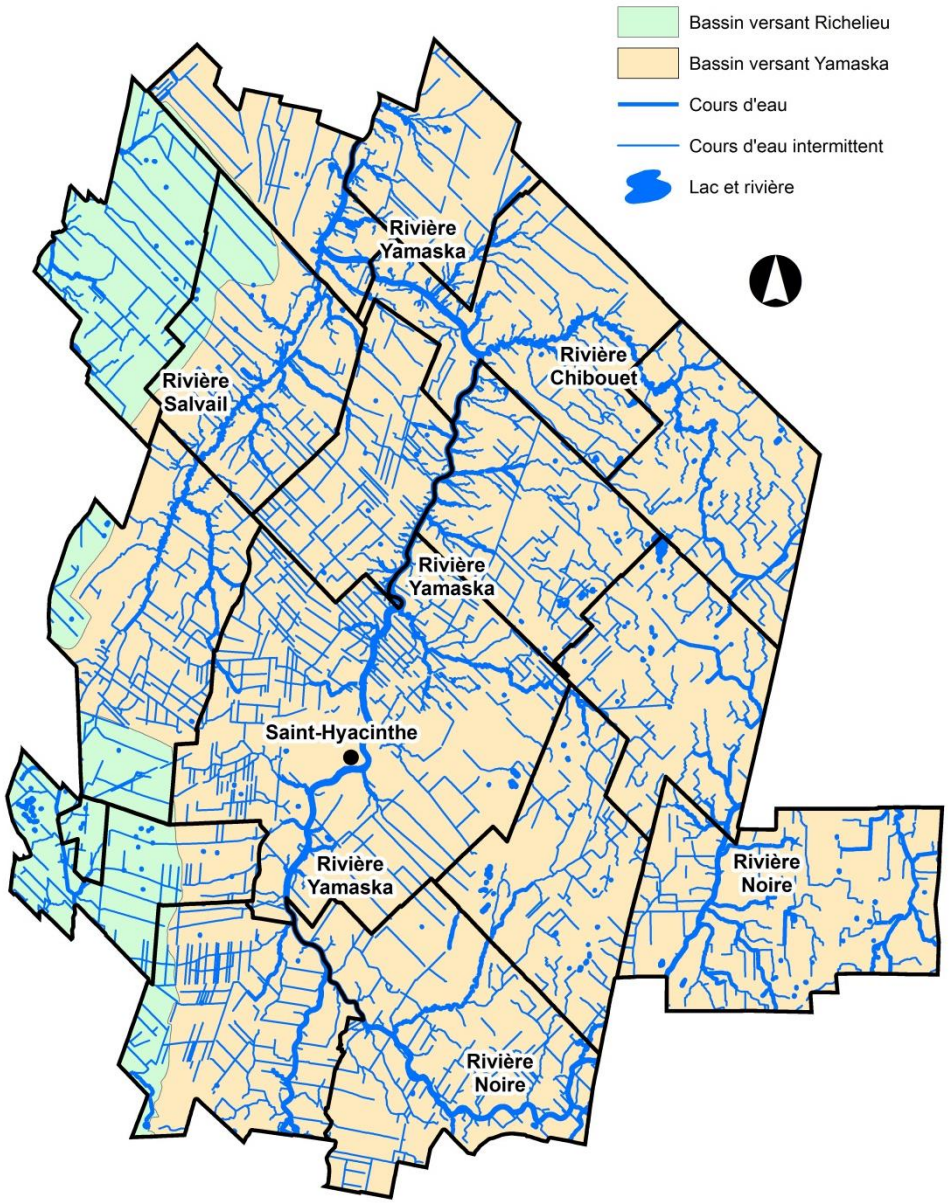

3.2.4.2 Comités de bassin versant

Carte 7 – Comités de bassin versant existants dans la MRC des Maskoutains

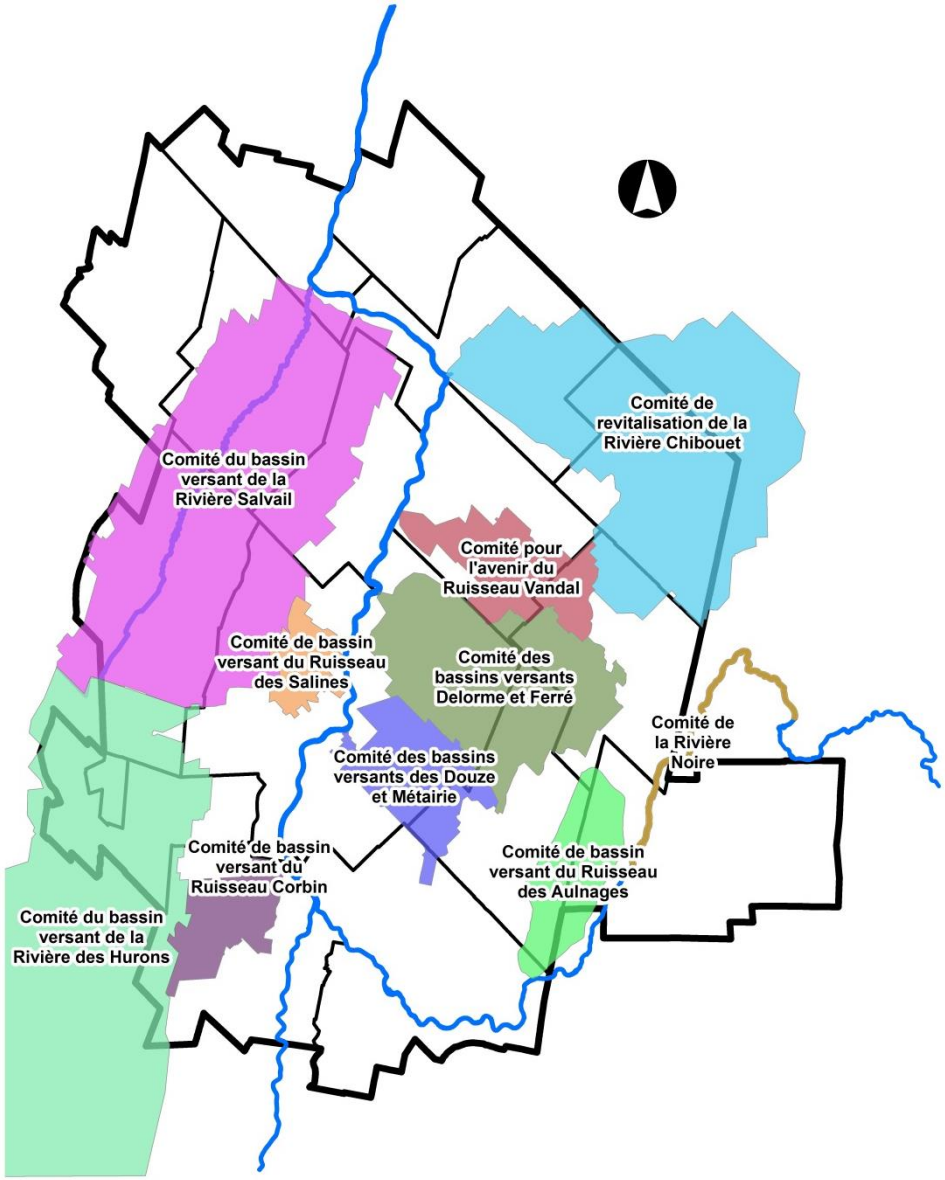

La grande région maskoutaine est reconnue pour son agriculture intensive et ses vastes étendues de maïs grain et autres grandes cultures. Étant donné que la MRC des Maskoutains est traversée par la rivière Yamaska, reconnue comme étant l'affluent le plus pollué du fleuve, cette région est malheureusement associée à un environnement dégradé. Ce sont les préoccupations environnementales de la population maskoutaine et de ses élus qui ont poussé l'administration de la MRC des Maskoutains à proposer des solutions viables à long terme concernant l'amélioration de la qualité de l'eau.

En plus d'appuyer les organismes de bassin versant des rivières Richelieu (COVABAR) et Yamaska (OBV Yamaska), le conseil de la MRC des Maskoutains croit fermement que la mise en place de comités de bassin versant axés sur des actions sur le terrain est la meilleure façon d'améliorer la qualité de l'eau dans la région maskoutaine.

Étant donné le succès du comité de bassin versant du Ruisseau des Aulnages, créé en 2002 grâce au MAPAQ et l'UPA, la MRC des Maskoutains s'est engagée, en partenariat avec l'UPA et les municipalités, dans un processus de création et d'accompagnement de nouveaux comités de bassin versant. La vision novatrice de la MRC des Maskoutains en matière de gestion de l'eau par bassin versant vise principalement une amélioration de la qualité de l'eau, de la biodiversité ainsi que des paysages ruraux.

Un bassin versant est une aire délimitée par une ligne de partage des eaux à l'intérieur de laquelle toute l'eau tombée alimente un réseau hydrographique. Un comité de bassin versant est donc un regroupement de citoyens qui se mobilisent pour travailler à l'amélioration de la qualité d'un bassin versant. Ces comités sont orientés vers les actions terrain et la mise en valeur du milieu en regard des utilisateurs de l'eau. Les comités de bassin versant sont des OBNL légalement constitués et indépendants qui travaillent en partenariat avec tous les acteurs du milieu.

À ce jour, dix comités sont actifs sur le territoire de la MRC des Maskoutains. Près de 50 % des 1 310 km^2 sont couverts par un comité de bassin versant. La création, le support et l'accompagnement de ce genre de comités au sein d'une MRC sont uniques et novateurs.

Beaucoup de projets, dont le respect et l'amélioration de la bande riveraine agricole, l'organisation de séances d'informations avec les résidents, des journées éducatives avec des élèves, plusieurs corvées de nettoyage et d'enlèvement d'embâcles, plusieurs plantations de bandes riveraines démonstratives et plus encore, sont organisés par les comités dans le but d'améliorer la qualité de l'eau et la biodiversité de ces milieux. Dans la grande majorité des cas, c'est grâce à diverses sources de financement privées et gouvernementales que les projets sont réalisés, mais la volonté et la mobilisation de la communauté font une différence remarquable, assurant le succès de tous les projets.

Cependant, dans une perspective à plus long terme et malgré une volonté locale confirmée et l'urgence de la situation, la difficulté pour trouver du financement et la rareté d'un financement récurrent menacent la pérennité des comités existants. Afin d'atteindre leurs buts et objectifs, dont l'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité pour les générations futures, les structures de financement ainsi que l'occupation du territoire devront être peaufinées afin que la MRC puisse se développer de manière durable.

3.2.4.3 Milieux humides

Une nouvelle législation gouvernementale, prévue pour avril 2018, devrait établir certains barèmes et objectifs environnementaux à ce niveau. Par ailleurs, un exercice de caractérisation des milieux humides dans la région maskoutaine a été réalisé en 2014. Cet outil a permis d'identifier 2 306 hectares de milieux humides, représentant 1,8 % de la superficie du territoire, dont 99,6 % est situé en zone agricole. Ces milieux humides sont composés à plus de 96 % de marécages et de tourbières boisées. Cependant, considérant que les activités agricoles et sylvicoles sont les principales sources de perturbations, représentant respectivement 44 % et 26 % des superficies perturbées totales dans la vallée du Saint-Laurent, et que seulement 0,2 % des demandes de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ont été faites pour des fins agricoles (drainage) (Rapport Pellerin et Poulin 2013), il faut agir sinon la situation ne fera que s'aggraver.

Toutefois, dans la stratégie agroenvironnementale 2010-2020 de l'UPA, il y a lieu de planifier s'attaquer à l'amélioration de la qualité de l'eau et la mise en valeur de la biodiversité, notamment en promouvant l'aménagement de sites favorables à la mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole ainsi qu'à la préservation des milieux humides.

Carte 8 – Types des milieux humides dans la MRC

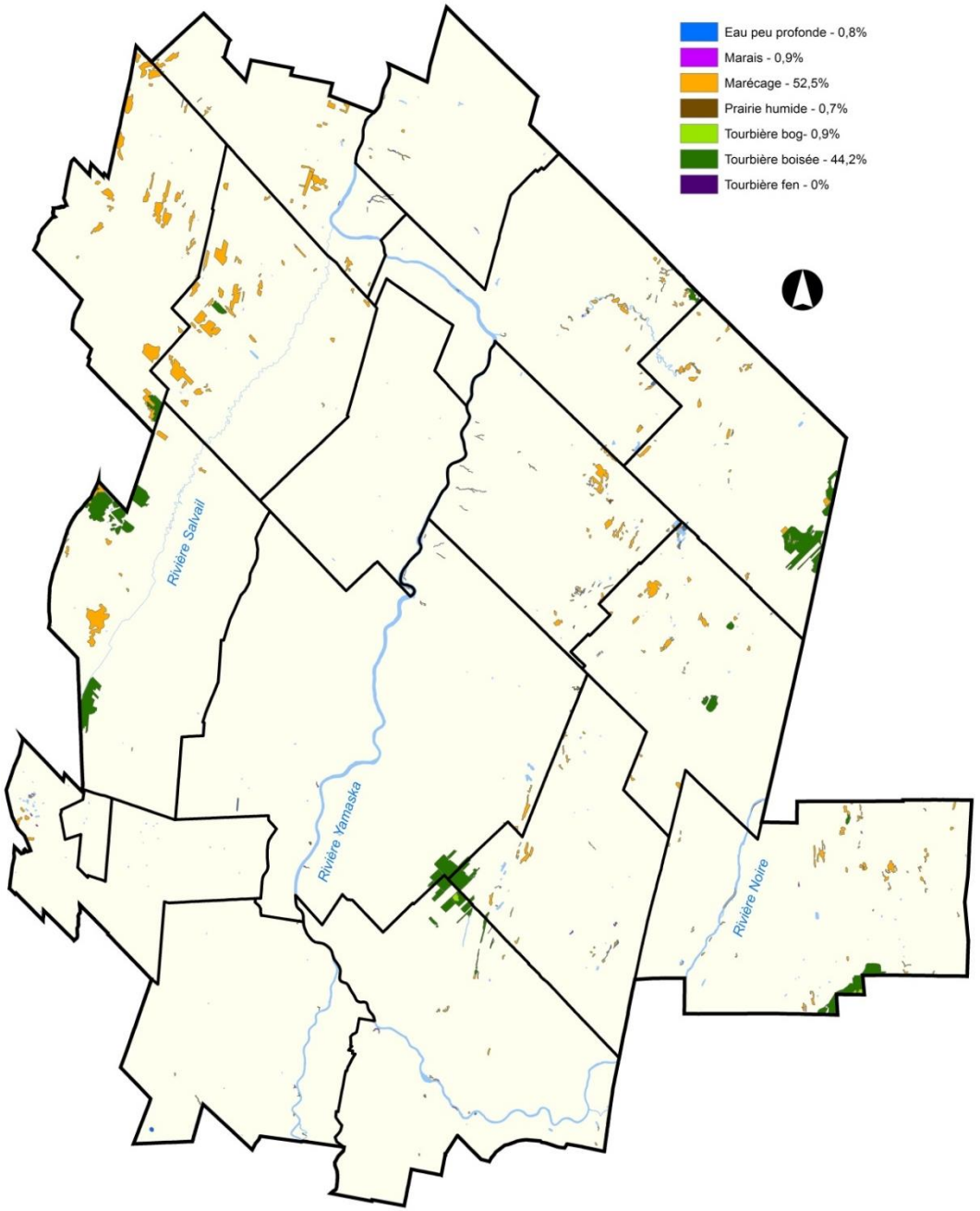

3.2.4.4 Zones à risques

A. Zone inondable

Pour le milieu agricole, les zones inondables peuvent comporter certains risques pour l'utilisation du sol, ce qui peut nuire au développement de l'agriculture. Avant de faire des interventions, les exploitants doivent connaître les risques associés à ces zones. Pour la MRC des Maskoutains, une partie des zones inondables a été identifiée par la Convention Canada-Québec au début des années 1980. Cependant, le territoire maskoutain renferme d'autres secteurs présentant des risques d'inondation qui n'ont fait l'objet d'aucune cartographie officielle permettant de circonscrire avec précision ces zones inondables. Comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC doit déterminer elle-même les zones d'inondation de récurrence 20 ans et 100 ans pour les secteurs à risques qui n'ont pas fait l'objet d'une cartographie officielle et prendre soin de les délimiter avec suffisamment de précision pour permettre de déterminer clairement les portions de rives présentant des contraintes à l'occupation du sol.

À cette étape-ci du Schéma d'aménagement révisé, la MRC des Maskoutains n'a pas encore entamé le processus d'identification et de délimitation des zones inondables (20 et 100 ans) non cartographiées par le gouvernement - essentiellement sur la rivière Noire - et des zones à risque d'inondation par embâcle sur les rivières Noire et Yamaska. La MRC envisage toutefois de réaliser cette démarche à court terme. Peu d'informations sont actuellement disponibles concernant les secteurs à risques situés à l'extérieur de ceux identifiés par le gouvernement. Leur identification et leur délimitation exigent des recherches et des études approfondies. La réalisation de cette démarche nécessite donc la mise en place d'un programme d'action et d'un mécanisme de coordination et de concertation entre la MRC et les municipalités locales. Par ailleurs, les données topographiques LiDAR sont maintenant disponibles, ce qui facilitera beaucoup l'identification des zones inondables.

B. Zone à risque de glissement de terrain

Les caractéristiques géomorphologiques de notre territoire, localisé en grande partie dans la plaine du Saint-Laurent, avec une présence notée de dépôts meubles - principalement l'argile reconnue comme très sensible - prédisposent les terrains riverains aux cours d'eau à des mouvements de sol. Le sol en pente peut alors s'écrouler et les sédiments qui le composent s'écouler le long de la pente. La rupture de la pente peut, par la suite, être très rapide et sans avertissement. Dans certains cas, l'argile contenue dans le sous-sol des berges démontre une capacité à emmagasiner l'eau. Les précipitations fréquentes et abondantes sur le territoire ont pour conséquence d'accélérer ce phénomène dans le temps. Incapables d'emmagasiner davantage d'eau, les berges cèdent sous leur poids, très rapidement et sans avertissement, occasionnant de fréquents glissements de terrain, parfois de grande envergure. Dans d'autres cas, la combinaison du type de sol des berges et d'autres facteurs, dont l'hydrologie, favorisent de nombreux décrochements de talus. Ce phénomène naturel peut représenter un danger pour la sécurité des personnes et des biens à ces endroits, d'où l'importance de contrôler l'occupation du sol dans ces secteurs exposés aux glissements de terrain.

Vers la fin des années 1970, une étude réalisée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a permis d'identifier certaines zones exposées aux glissements de terrain sur le territoire de la MRC. Seule une partie des berges des rivières Delorme, Salvail, Chibouet, Yamaska et leurs affluents ont fait l'objet d'une cartographie réalisée par ce ministère. Cette cartographie touche en totalité ou en partie sept municipalités de la MRC, soit Saint-Barnabé-Sud, Saint-Hugues, Saint-Hyacinthe (en partie), Saint-Jude (en partie), Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu et Saint-Simon. En ce qui concerne la rivière Yamaska, le territoire cartographié se retrouve entre l'autoroute Jean-Lesage et la limite nord du territoire de la MRC (Saint-Marcel-de-Richelieu). En ce sens, une partie du territoire n'est toujours pas caractérisée. Cependant, depuis 2012, le ministère des Transports du Québec (MTQ) est venu préciser davantage les zones exposées aux glissements de terrain sur un tronçon précis de la rivière Salvail dans les municipalités de Saint-Jude et de Saint-Louis, ainsi qu'une infime partie sur un tronçon de la rivière Yamaska sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis.

3.2.4.5 La qualité de l'eau et son approvisionnement

A. Qualité de l'eau

Le bassin versant de la rivière Yamaska couvre une superficie de 4 784 km², dont 1 150 km² dans la MRC des Maskoutains. Il s'étend de Cowansville, dans la MRC de Brome-Missisquoi, jusqu'à Yamaska, dans la MRC de Pierre-De Saurel, en passant par les villes de Farnham, Granby et Saint-Hyacinthe, toutes situées en Montérégie. Les utilisations principales retrouvées sur le territoire que couvre le bassin versant sont principalement l'agriculture et la foresterie.

Toutefois, la qualité générale de l'eau de la rivière Yamaska à son embouchure, selon l'IQBP[18], demeure la plus mauvaise au Québec, selon le Rapport sur le portrait de la qualité des eaux de surface au Québec de 1999 à 2008. Dans ce rapport, il est indiqué également que les rivières les plus dégradées traversent des régions à forte activité agricole. Cependant, la pollution de la rivière Yamaska ne peut être expliquée par seulement l'agriculture.

Aux niveaux urbain et industriel, les pressions sont importantes, notamment en aval des grandes villes du bassin de la rivière Yamaska (Cowansville, Farnham, Granby et Saint-Hyacinthe). Malgré que ces villes soient dotées d'usine d'épuration des eaux usées, le débordement occasionnel de certains réseaux d'égout municipaux de l'ensemble des milieux urbanisés du bassin de la rivière Yamaska contribue à augmenter les charges de matières nutritives. Cependant, depuis 1979[19], la qualité des eaux du bassin versant de la rivière Yamaska s'est améliorée en raison des interventions d'assainissement urbain, industriel et agricole.

Figure 4 – Qualité générale de l'eau ($IQPB_6$) à l'embouchure des rivières pour la période 2006-2008

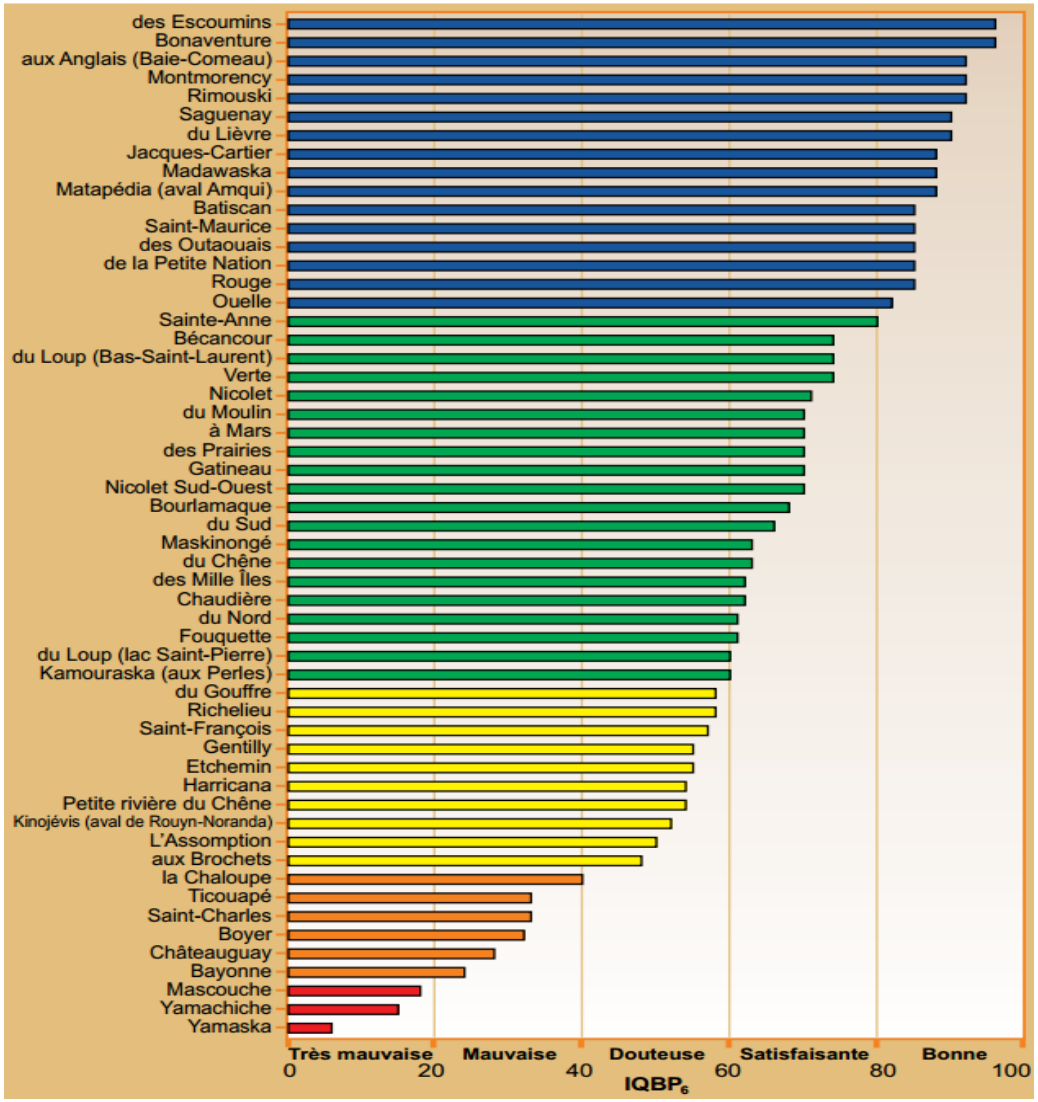

Source : MDDELCC, 2012, Portrait de la qualité des eaux de surface au Québec 1999-2008

[18] L'IQBP permet de définir cinq classes de qualité de l'eau, variant de bonne à très mauvaise. La version actuelle de cet indice ($IQBP_6$) est basée sur six paramètres, à savoir le phosphore total, les coliformes fécaux, les matières en suspension, l'azote ammoniacal, les nitrites et nitrates et la chlorophylle *a* totale (chlorophylle *a* et phéopigments).

[19] OBV-YAMASKA. *Portrait du bassin versant,* [En ligne], 2015. [http://www.obv-yamaska.qc.ca/portrait-du-bassin-versant] (Consulté le 13 février 2015).

Bien que la qualité de l'eau de la rivière Yamaska demeure mauvaise, une amélioration a été observée lors du suivi de la qualité de l'eau de 1998 à 2008. En effet, les concentrations totales de phosphore ont diminué de 50 % dans le bassin versant de la rivière Chibouet, un des nombreux affluents de la rivière Yamaska. Les concentrations de phosphore sont en diminution, mais elles dépassent toujours le seuil de 0,03 mg/l établi pour prévenir l'eutrophisation des cours d'eau. Les efforts doivent être maintenus pour réduire davantage la pollution par le phosphore.[20]

De plus, lors de l'étude du MDDELCC sur l'évolution de l'intégrité biotique des communautés piscicoles du bassin versant de la rivière Yamaska entre 1995 et 2011, les résultats démontrent que l'état des communautés de poissons s'est nettement amélioré dans la rivière Yamaska, mais que la situation a peu changé dans les trois tributaires, soit les rivières Yamaska Nord, Yamaska Sud-Est et Noire.

B. Approvisionnement en eau potable

Dans la MRC, comme partout ailleurs au Québec, l'eau souterraine est une source importante d'approvisionnement en eau potable, principalement en milieu rural. La dégradation de cette ressource, qu'elle soit la conséquence d'activités humaines ou encore naturelle, peut affecter le développement des communautés aux prises avec une telle problématique.

Sur le territoire de la MRC des Maskoutains, entre les collines Montérégiennes au sud et les municipalités localisées au nord, principalement celles localisées à l'ouest de la rivière Yamaska, l'eau souterraine présente dans les aquifères rocheux [21] est saumâtre et impropre à la consommation humaine. « Bien que des travaux plus détaillés soient requis pour tirer des conclusions définitives, il est présumé que la présence de cette eau saumâtre est reliée à l'invasion des aquifères par l'eau de l'ancienne mer de Champlain, tel qu'observé dans d'autres régions des Basses-terres du Saint-Laurent. » [22]

Les municipalités touchées par cette qualité d'eau, incluant certaines municipalités des MRC voisines - Vallée-du Richelieu et Pierre-De Saurel, se sont regroupées, au cours des années 1970 pour mettre en place des réseaux d'aqueduc desservant leur territoire respectif afin de permettre leur approvisionnement en eau potable.

Le tableau 14 indique les sources d'approvisionnement des municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains ainsi que leur capacité maximale (production) versus la consommation des utilisateurs. Il faut cependant souligner qu'avec ces données sur la consommation, il n'y a pas de distinction entre le milieu agricole et non agricole.

[20] PATOINE, Michel et François D'Auteuil-Potvin, 2013. **Tendances de la qualité de l'eau de 1999 à 2008 dans dix bassins versants agricoles au Québec**, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Direction du suivi de l'état de l'environnement, ISBN 978-2-550-68544-9 (PDF), 22 p. + 7 annexes.

[21] Un aquifère peut être défini comme une formation géologique (roche) suffisamment poreuse et/ou fissurée (qui peut emmagasiner) et perméable (où l'eau circule librement).

[22] COMMISSION GÉOLOGIQUE DU CANADA. DOSSIER PUBLIC 6960. Délimitation des eaux souterraines saumâtres en Montérégie Est, Québec, Canada. 2011.

Tableau 14 – Approvisionnement en eau potable des municipalités de la MRC des Maskoutains / Capacité et consommation en 2012

Municipalité	Approvisionnement	Capacité maximale (m^3 par jour)	Consommation 2012 (m^3 par jour)
La Présentation	Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu	1 369	1 088
Saint-Barnabé-Sud	Régie d'aqueduc Richelieu Centre	757	496
Saint-Bernard-de-Michaudville	Régie d'aqueduc Richelieu Centre	442	375
Saint-Damase	Municipal (rivière Yamaska)	7 570	7 000
Saint-Dominique	Réseau d'aqueduc de la Ville de St-Hyacinthe (rivière Yamaska)	n/d	584
	Plus puits municipal numéro 1 (local)	78	
	Plus puits municipal numéro 3 (local)	75	
Sainte-Hélène-de-Bagot	Puits municipaux (5 puits locaux)	1 008	425
Sainte-Madeleine	Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu	1 614	706
Sainte-Marie-Madeleine	Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu	81	67
	Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu	1 364	523
	Réseau d'aqueduc de la Ville de S-Hyacinthe (rivière Yamaska)	n/d	333
Saint-Hugues	Régie d'aqueduc Richelieu Centre	536	385
Saint-Hyacinthe	Municipal (rivière Yamaska)	63 000	32 000
Saint-Jude	Régie d'aqueduc Richelieu Centre	1 072	641
Saint-Liboire	Puits municipaux (4 puits)	427	334
Saint-Louis	Régie d'aqueduc Richelieu Centre	687	508
Saint-Marcel-de-Richelieu	Régie d'aqueduc Richelieu Centre	476	355
Saint-Pie	Municipal (rivière Noire et lac du mont Yamaska St-Paul-d'Abbotsford)	1 907	1 415
Saint-Simon	Réseau d'aqueduc de la ville de St-Hyacinthe (rivière Yamaska)	700	148
Saint-Valérien-de-Milton	Puits individuels pour chaque propriétaire	s/o	s/o

Source : Municipalités locales de la MRC des Maskoutains. Mai 2013.
Note : Les données couvrent indépendamment la zone agricole et/ou la zone blanche. Aucune donnée spécifique ne couvre exclusivement le territoire de la zone agricole (données non disponibles)

Aucune source officielle sur le territoire ne permet de confirmer que des entreprises industrielles, dont certaines agricoles et agroalimentaires, ont mis en place des stratégies pour limiter l'utilisation de l'eau (bassin de rétention, bassin d'irrigation, réutilisation d'eaux usées, bol économiseur d'eau, système de goutte à goutte et récupération d'eau de pluie) et ainsi s'assurer d'avoir accès à de l'eau en quantité suffisante pour leurs activités. Dans certains cas, ces entreprises ont l'obligation de respecter des critères de qualité nécessaires à leur production humaine et animale. L'approvisionnement en eau de qualité pour tous les secteurs des activités humaines, incluant les secteurs agricole (maraîcher), agroalimentaire, autres industries et activités récréotouristiques, est essentiel au développement de toute collectivité.

Dans la zone agricole, les besoins en eau d'irrigation iront en augmentant dû aux changements climatiques annoncés (patron des précipitations plus courtes, plus intenses et plus espacées dans le temps) et au réchauffement climatique. Par conséquent, toute la population qui réside dans la zone agricole du territoire de la MRC des Maskoutains sera affectée. Il en sera de même pour toutes les activités urbaines et leurs résidents.

Individuellement, chaque municipalité locale du territoire de la MRC des Maskoutains devra nécessairement se questionner à moyen terme (sur un horizon maximal de huit ans) sur ces sources d'approvisionnement en eau potable sur le plan de la qualité et de la quantité, et ce, pour desservir sa population résidant en zone agricole et en milieu urbain, tout à la fois.

C. La gestion des boues de fosse septique

Une contamination des eaux souterraines et de surface, causée par une installation septique entretenue inadéquatement, constitue une source de pollution pour le milieu et représente une menace pour la santé. Les risques liés à de telles sources de nuisance, d'insalubrité et de contamination sont réduits lorsqu'une vidange périodique est maintenue.

Depuis 1991, la MRC des Maskoutains délègue la gestion des matières résiduelles produites sur son territoire à un organisme supramunicipal, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Cette régie regroupe les 17 municipalités locales de la MRC des Maskoutains ainsi que six des huit municipalités de la MRC d'Acton. Elle dessert une population d'environ 100 000 personnes, répartie sur un territoire de 1 650 km^2, majoritairement en milieu rural.

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) des deux MRC, réalisé en 2004, indiquait qu'avant la prise en charge de la vidange des installations septiques par la Régie, environ 15 804 tonnes de boues d'installations septiques étaient générées annuellement sur le territoire des deux MRC. De ce volume, seulement 13,8 % étaient recyclées et 5,8 % étaient dirigées vers un lieu d'élimination conforme. Il restait donc 12 715 tonnes de boues (80,4 %) qui pouvaient se retrouver dans la nature chaque année, avec les conséquences néfastes qu'on peut facilement imaginer. D'ailleurs, lors des rencontres de consultations publiques tenues à l'occasion de l'adoption du PGMR, divers intervenants avaient souligné qu'un volume important de boues se retrouvait un peu partout dans la nature (fossés, cours d'eau, fosses à purin, etc.).

En janvier 2011, la Régie a procédé à l'implantation d'un programme de la vidange des installations septiques incluant la coordination, la collecte, le transport et le traitement des boues des fosses septiques. La Régie évalue à environ 10 000 le nombre d'installations septiques de ses municipalités membres. La vidange a lieu tous les deux ans, à raison d'environ 5 000 installations par année. Ce programme assure à sa façon le respect des lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement alors que les municipalités locales conservent leurs pouvoirs relatifs à la conformité de ces installations en vertu du règlement provincial. [23]

Toutes les boues recueillies sont transportées vers un lieu de traitement autorisé par le MDDELCC afin d'y être déshydratées et recyclées en matières résiduelles fertilisantes, notamment en compost. Elles sont par la suite dirigées vers des terres agricoles pour y être réutilisées en tant que fertilisant. Grâce à cette méthode, les risques de déversements illicites des boues dans l'environnement ont été éliminés en partie. En 2013, pour l'ensemble du territoire couvert par la Régie, 14 823 tonnes de boues, soit environ 11 005 tonnes sur le territoire de la MRC des Maskoutains, ont été recoupées et transformées à 100 % en compost totalisant 741 tonnes.

[23] Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Chap. 2. Q-2, r.22).

Bien que la gestion des boues soit une bonne chose, il existe encore sur le territoire des risques de contamination de l'environnement associés aux installations septiques. Tout d'abord, les installations artisanales peuvent, dans plusieurs cas, présenter des risques de contamination de l'environnement, même s'il n'y en a pas qui soit apparente. De plus, il y a 75 endroits où les résidents n'ont pas déclaré d'installation septique puisqu'ils n'en ont pas ou qu'ils ne savent pas où elle se trouve.

Tableau 15 – Caractérisation des installations septiques dans la MRC des Maskoutains en 2013

Municipalité	Estimation du nombre d'installations septiques	Aucune installation déclarée	Installations artisanales	Fosses scellées ou de rétention	Fosses septiques	Occupations permanentes	Occupations saisonnières
La Présentation	420	9	60	351	345	6	0
Saint-Barnabé-Sud	234	3	47	184	182	2	0
Saint-Bernard-de-Michaudville	151	3	20	128	126	2	0
Saint-Damase	454	0	15	4	435	419	16
Saint-Dominique	298	3	41	8	246	240	6
Sainte-Hélène-de-Bagot	310	1	13	3	293	291	2
Sainte-Madeleine	12	0	1	0	11	12	0
Sainte-Marie-Madeleine	440	0	4	0	436	435	1
Saint-Hugues	345	17	27	271	264	7	0
Saint-Hyacinthe	1 573	9	104	35	1 425	1 414	11
Saint-Jude	317	3	47	1	266	263	3
Saint-Liboire	461	1	14	1	183	430	12
Saint-Louis	227	0	43	1	183	163	20
Saint-Marcel-de-Richelieu	159	1	26	132	127	5	0
Saint-Pie	1 134	6	44	76	1 008	964	44
Saint-Simon	322	10	30	2	280	279	1
Saint-Valérien-de-Milton	509	9	57	8	435	413	22
Total	**7 366**	**75**	**593**	**1 205**	**6 245**	**5 345**	**138**

Source : Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. 2013.

3.2.5 Profil du couvert forestier

3.2.5.1 État actuel

La MRC des Maskoutains est reconnue pour son importance en agriculture et pour sa performance. Mais qu'en est-il des boisés? Ces derniers occupent une mince portion du territoire de la MRC. En effet, la MRC dispose seulement de 16,3 % de territoire boisé en 2014, dont 98,6 % situé en zone verte. En 1994, la moyenne pour la Montérégie était de 28,5 % comparativement à 18,5 % pour la MRC[24]. Par conséquent, en l'espace de 20 ans, il y a eu une perte de plus de 2 % du couvert forestier de la MRC des Maskoutains, soit plus de 2 600 hectares. Ces pertes sont causées principalement par l'agriculture (mise en culture, découvert), l'urbanisation (construction résidentielle) ou encore des coupes à blanc illégales. Il va sans dire que la pression subie par le couvert forestier est énorme.

Cependant, depuis les dix dernières années, le taux de pertes forestières a diminué considérablement. Tout d'abord, il y a eu la modification du *Règlement sur les exploitations agricoles*[25] du MDDELCC, en 2004, qui a contribué à limiter les pertes en contrôlant les superficies cultivées. Par la suite, la MRC a adopté, en 2005, le Règlement régional sur la protection des boisés numéro 05-164 ayant pour but de diminuer les pertes et de contrôler l'abattage sur son territoire. Depuis ce temps, la MRC est en constante amélioration. Entre 2010 et 2014, la MRC des Maskoutains a perdu 124 hectares, soit près de douze fois moins de superficie qu'en 1999-2004 et tout près de trois fois moins qu'en 2004-2010.

[24] MRC des Maskoutains - Base de données topographiques du Québec (BDTQ), 1994.

[25] QUÉBEC. *Règlement sur les exploitations agricoles*, chapitre Q-2, r. 26, à jour au 1er mars 2015, [Québec], Éditeur officiel du Québec, c2015, art. 50.3 – 50.4.

Tableau 16 – Évolution des superficies boisées par municipalité

Municipalités	Superficie par mun. (2014)	1999		2004		2010		2014		Variation 5 ans (1999-2004)		Variation 4 ans (2010-2014)		Variation 10 ans (2004-2014)	
	(ha)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)
La Présentation	9 467,90	2 188	23,1%	2 009	21,2%	1 989	21,0%	1 976	20,9%	(178,60)	-1,9%	(12,62)	-0,13%	(32,96)	-0,35%
St-Barnabé-Sud	5 803,24	308	5,3%	307	5,3%	311	5,4%	317	5,5%	(0,90)	0,0%	6,19	0,11%	10,07	0,17%
St-Bernard-de-Michaudville	6 582,03	1 935	29,4%	1 822	27,7%	1 732	26,3%	1 717	26,1%	(113,20)	-1,7%	(14,32)	-0,22%	(104,59)	-1,59%
St-Damase	8 067,89	857	10,6%	852	10,6%	828	10,3%	825	10,2%	(4,90)	-0,1%	(2,71)	-0,03%	(26,83)	-0,33%
St-Dominique	7 098,27	1 449	20,4%	1 403	19,8%	1 348	19,0%	1 337	18,8%	(45,80)	-0,6%	(11,26)	-0,16%	(66,06)	-0,93%
Ste-Hélène-de-Bagot	7 131,03	1 332	18,7%	1 210	17,0%	1 214	17,0%	1 210	17,0%	(122,50)	-1,7%	(3,75)	-0,05%	0,86	0,01%
Ste-Madeleine	533,42	19	3,5%	17	3,1%	17	3,3%	18	3,4%	(1,90)	-0,4%	0,41	0,08%	1,07	0,20%
Ste-Marie-Madeleine	4 975,46	348	7,0%	344	6,9%	332	6,7%	323	6,5%	(4,10)	-0,1%	(8,62)	-0,17%	(20,55)	-0,41%
St-Hugues	8 585,52	1 753	20,4%	1 679	19,6%	1 664	19,4%	1 673	19,5%	(74,10)	-0,9%	8,23	0,10%	(6,20)	-0,07%
St-Hyacinthe	19 125,18	1 447	7,6%	1 420	7,4%	1 379	7,2%	1 375	7,2%	(27,50)	-0,1%	(3,89)	-0,02%	(44,48)	-0,23%
St-Jude	7 779,65	2 944	37,8%	2 637	33,9%	2 668	34,3%	2 635	33,9%	(307,90)	-4,0%	(33,50)	-0,43%	(1,85)	-0,02%
St-Liboire	7 507,29	992	13,2%	864	11,5%	855	11,4%	851	11,3%	(128,00)	-1,7%	(3,56)	-0,05%	(12,95)	-0,17%
St-Louis	4 838,74	931	19,2%	774	16,0%	763	15,8%	733	15,1%	(157,80)	-3,3%	(29,66)	-0,61%	(40,57)	-0,84%
St-Marcel-de-Richelieu	5 133,89	610	11,9%	595	11,6%	580	11,3%	579	11,3%	(15,30)	-0,3%	(0,71)	-0,01%	(15,85)	-0,31%
St-Pie	10 833,37	1 350	12,5%	1 337	12,3%	1 301	12,0%	1 294	11,9%	(13,20)	-0,1%	(7,25)	-0,07%	(43,16)	-0,40%
St-Simon	6 984,67	1 320	18,9%	1 204	17,2%	1 140	16,3%	1 137	16,3%	(116,40)	-1,7%	(3,10)	-0,04%	(66,47)	-0,95%
St-Valérien-de-Milton	10 751,78	3 578	33,3%	3 455	32,1%	3 440	32,0%	3 436	32,0%	(123,40)	-1,1%	(4,03)	-0,04%	(18,70)	-0,17%
Total boisé (MRC des Maskoutains)	**131 199,33**	**23 361**	**17,8%**	**21 926**	**16,7%**	**21 560**	**16,4%**	**21 436**	**16,3%**	**(1 436)**	**-1,1%**	**(124)**	**-0,09%**	**(489,22)**	**-0,37%**

Source : MRC des Maskoutains - Base de données topographiques du Québec (BDTQ), 2014.

3.2.5.2 Impact du déboisement

Toutefois, il y a encore du travail à faire puisque le bilan est toujours négatif. Un territoire sous le seuil du 30 % de couvert forestier présente une perte significative de la biodiversité et des dangers pour la faune et la flore. Même si la perte annuelle en superficie ne paraît pas très importante, les effets cumulatifs du morcellement de ces habitats naturels constituent une sérieuse menace de perte de la biodiversité (Langevin, 1997). Plusieurs études ont clairement établi les effets négatifs de la fragmentation des forêts sur la faune, en particulier la faune ailée du milieu agroforestier (Duchesne et al., 1998, Duchesne et Bélanger, 1997). En milieu forestier, l'incidence réelle de cette fragmentation est mal connue. Les contextes sont d'ailleurs fort différents : en milieu agroforestier, les peuplements forestiers sont en quelque sorte perdus au profit de l'agriculture, alors qu'en milieu forestier, ces peuplements se régénèrent après la coupe forestière (OIFQ, 1996).

Les effets de cette fragmentation sont :

- l'altération des conditions écologiques à l'intérieur et au pourtour des îlots boisés résiduels;
- l'isolement géographique et écologique de ces derniers. Ces deux effets varieront en importance selon la superficie, la forme et la position dans le paysage de chacun d'eux (Duchesne et Bélanger, 1997).

Outre ces effets négatifs, la fragmentation peut cependant être bénéfique pour certaines espèces, entre autres celles fréquentant des milieux ouverts ou les écotones[26] entre milieux ouverts et forêts (OIFQ, 1996). Sur l'ensemble du territoire de la MRC, il y a présence de plusieurs espèces floristiques possédant un statut précaire dû à leur rareté et à la fragilité de leur habitat selon la Loi sur les espèces menacées. Leur préservation et leur protection s'avèrent primordiales pour la conservation et la diversité biologique.

L'ail des bois (*allium tricoccum*), par exemple, espèce désignée vulnérable selon la Loi sur les espèces menacées, est particulièrement répandu sur le territoire de la MRC. Cette espèce se rencontre surtout dans les érablières privées et en bordure de certains cours d'eau. D'ailleurs, dans le but de protéger cette espèce, quelques propriétaires sur le territoire ont restauré des plantations d'ail des bois avec l'aide du programme SEM'AIL.

3.2.5.3 Mesures d'amélioration

A. La règlementation

Comme il a été mentionné plus tôt, la MRC des Maskoutains a instauré un règlement relatif à la protection des boisés il y a maintenant dix ans. Ce règlement a été conçu de façon à encadrer les coupes forestières. Cependant, rien ne traite de la valorisation du couvert forestier. En ce sens, certaines mesures devront être entreprises afin de mettre en valeur le couvert forestier et le reboisement.

B. Le reboisement

En regardant le tableau suivant, il y a eu, 31,5 hectares de nouvelles plantations subventionnées au cours de la période 2009-2013. De plus, il y a eu plusieurs autres travaux subventionnés. Cependant, ces subventions sont accordées aux producteurs forestiers seulement. Par contre, les exigences pour devenir producteur forestier ne sont pas très élevées. Il faut posséder une superficie à vocation forestière d'au moins quatre hectares et dotée d'un plan d'aménagement forestier certifié conforme aux règlements de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées par un ingénieur forestier. Il pourrait s'agir d'un revenu supplémentaire pour certains agriculteurs et d'une belle opportunité de mettre en valeur le couvert forestier. En date du 2 juin 2014, 148 producteurs forestiers étaient enregistrés dans la MRC des Maskoutains, pour une couverture totale de superficie boisée de 2 802 hectares.

[26] Écotone : Zone de contact ou de transition écologique entre deux écosystèmes ou deux habitats différents. Par exemple, le passage entre une terre cultivée et la forêt.

Tableau 17 – Programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées livrés sur le territoire de la MRC Les Maskoutains de 2009 à 2013 – Informations et statistiques

Type de travaux	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Préparation de terrain	11,3	1,6	2,9	17,9	9,1	42,8
Nouvelles plantations* (plants en regarnis exclus)	1,5	9,6	1,7	9,3	9,4	31,5
Entretien de plantation	48,3	11,2	23,0	16,3	17,8	116,6
Traitement intermédiaire	6,1	1,0	27,9	1,9	4,6	41,5
Coupe commerciale	101,7	69,9	58,9	50,9	49,2	330,5
Total (hectares)	**168,9**	**93,3**	**114,4**	**96,3**	**90,0**	**562,8**
Plants mis en terre (nouvelles plantations et regarnis)	6 160	19 078	14 122	16 968	18 990	75 318
Voirie forestière (km)	0	0	0	0	1,321	1,321
Plans d'aménagements forestiers**	21	19	45	**	**	85
Visites-conseils et activités de démonstration	13	6	8	7	5	39
Montants financés par programmes de l'Agence (AFM)	146 016,80 $	87 914,41 $	135 931,40 $	91 229,34 $	92 673,10 $	553 765,05 $
Producteurs desservis	55	51	69	32	23	na

* Estimation des superficies

** Plans d'aménagements non finançables depuis le 1er avril 2012

Source : Agence forestière de la Montérégie, Août 2014

C. Les corridors forestiers

« Les corridors forestiers sont formés de boisés et de milieux naturels d'intérêt écologique disposés de manière à créer un lien entre eux. En ce sens, un corridor forestier constitue un relais d'habitats juxtaposés les uns aux autres de façon continue dans l'espace. Un milieu naturel d'intérêt écologique est un milieu présentant des caractéristiques écologiques uniques ou peu communes dans la région. Les corridors forestiers ont pour objectif d'assurer le maintien de la biodiversité et l'intégrité écologique des habitats. L'intégrité écologique fait référence aux processus biologiques, physiques et chimiques qui assurent la stabilité de l'habitat. Afin de répondre aux exigences vitales de la majorité des espèces et pour qu'ils soient efficacement utilisés par la faune, le Service canadien de la Faune recommande que les corridors aient une largeur minimale de 900 mètres et ne soient pas interrompus sur une longueur de plus de 200 mètres. Ainsi, si ces caractéristiques sont observées, le corridor comportera des habitats d'intérieur et permettra la circulation des espèces. »[27] Considérant que le territoire maskoutain est constitué d'une mosaïque d'îlots boisés de plus ou moins grandes superficies, isolés les uns des autres par des terres agricoles, des zones urbaines, périurbaines et industrielles, ce concept pourrait bien s'adapter à notre région en tenant compte des réalités du territoire.

[27] Nature action Québec, 2007.

3.2.5.4 Les érablières

Les érablières occupent une place importante dans la MRC des Maskoutains puisqu'elles représentent plus de 35 % du couvert forestier de la MRC, selon les données de la BDTQ de 2014. De plus, dans certaines municipalités, le taux d'érablières dépasse 50 %. D'ailleurs, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* protège les érablières de plus de quatre hectares parce qu'elles sont considérées comme une ressource agricole pour la production du sirop d'érable et ses dérivés. Le règlement sur la protection des boisés de la MRC des Maskoutains protège également les érablières, mais de toutes les superficies.

Tableau 18 – Superficies (ha) des érablières par municipalité en 2014

Municipalités	Sup. couvert forestier	Sup. érablière	Taux d'érablière
Saint-Louis	733	119	16,2 %
Saint-Bernard-de-Michaudville	1 717	365,9	21,3 %
La Présentation	1 976	452,6	22,9 %
Sainte-Madeleine	18	4,7	26,3 %
Saint-Jude	2 635	767,1	29,1 %
Saint-Marcel-de-Richelieu	579	172,6	29,8 %
Saint-Simon	1 137	358	31,5 %
Saint-Liboire	851	284,9	33,5 %
Sainte-Hélène-de-Bagot	1 210	416,8	34,4 %
Saint-Dominique	1 337	482,9	36,1 %
Saint-Barnabé-Sud	317	120,3	37,9 %
Saint-Valérien-de-Milton	3 436	1433,8	41,7 %
Saint-Hugues	1 673	726,53	43,4 %
Saint-Hyacinthe	1 375	652,45	47,4 %
Saint-Pie	1 294	629	48,6 %
Sainte-Marie-Madeleine	323	163,7	50,7 %
Saint-Damase	825	621,8	75,4 %
Total boisé (MRC)	**21 436**	**7 772**	**36,3 %**

Source : MRC des Maskoutains - Base de données topographiques du Québec (BDTQ), 2014.

Carte 9 – Boisés et érablières

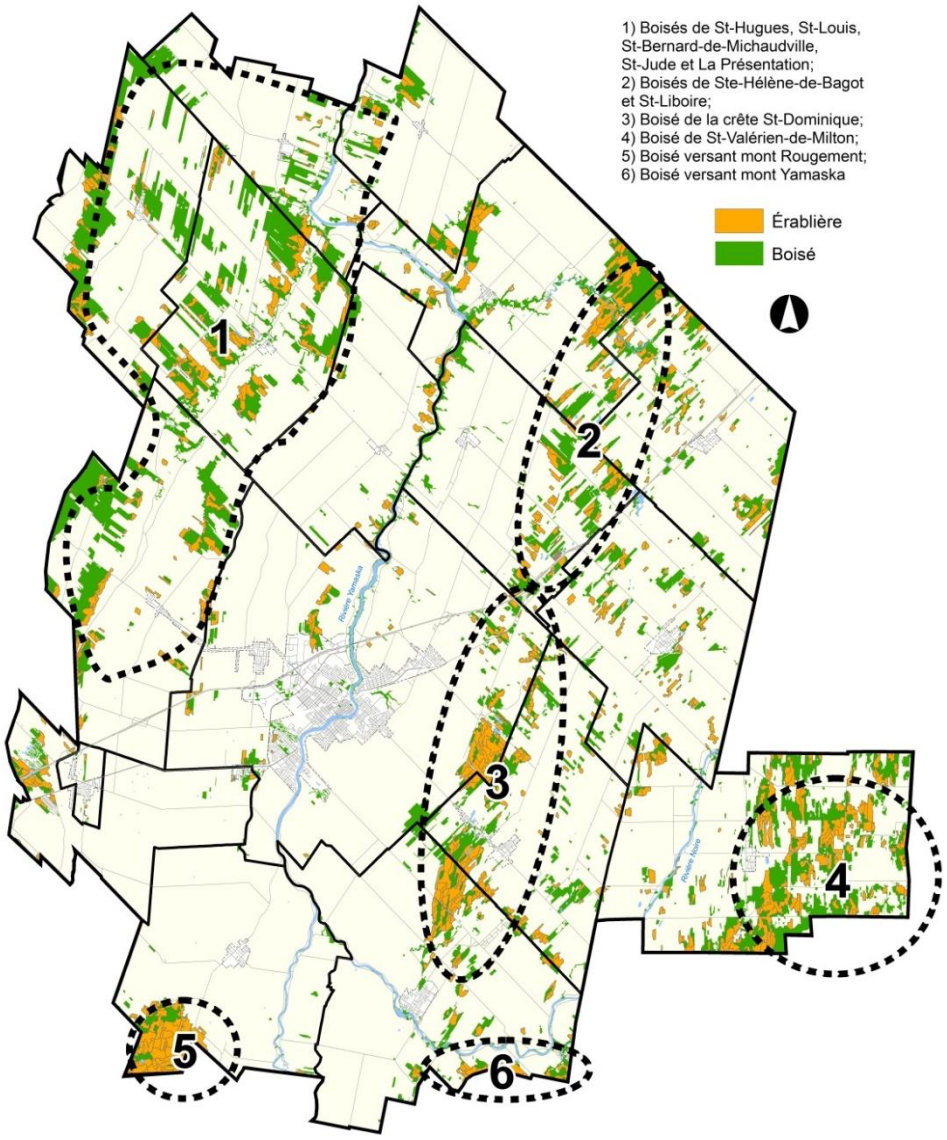

3.2.5.5 Sites d'intérêt de protection du domaine forestier

Actuellement, sur le territoire maskoutain, il existe deux types de sites d'intérêt de protection sur le territoire. Il s'agit des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et les réserves naturelles. Par définition, les EFE sont des sites retenus par le MFFP (terres privées) ou encore le MDDELCC (terres publiques) pour leurs caractéristiques hors du commun. Ils sont reconnus pour leur grand intérêt de conservation en ce qui a trait à leur dynamisme, leur structure, leur composition, leur rareté ou aux espèces qu'ils abritent. Dans la MRC des Maskoutains, il en existe quatre, tous situés en milieu agricole sur des terres privées. Leur localisation demeure confidentielle afin de protéger leur existence. Par ailleurs, un guide d'accompagnement et de prise en compte des EFE a été réalisé en février 2012 par la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Montérégie Est (CRRNT) afin d'outiller les différents acteurs du milieu pour la protection de ces écosystèmes.

Tableau 19 – Écosystèmes forestiers exceptionnels sur le territoire de la MRC des Maskoutains en 2014

Groupement végétal	Type	Éléments exceptionnels	Municipalité
Prucheraie à bouleau jaune	Rare	Taille des arbres croissant sur un podzol	Saint-Jude
Érablière à hêtre	Ancien	Vieille forêt vierge dominée par des arbres sénescents âgés de 180 ans.	Saint-Damase
Érablière à tilleul	Refuge	6 populations d'espèces menacées ou vulnérables dont l'une est qualifiée de remarquable et une autre de très rare au Québec	Saint-Pie
Érablière à tilleul	Refuge	3 populations d'espèces menacées ou vulnérables	Saint-Pie

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), décembre 2014

Quant à la réserve naturelle, selon la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, elle se définit comme étant une propriété privée reconnue à ce titre en raison de l'intérêt que sa conservation présente sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager. Sur le territoire de la MRC des Maskoutains, il existe six réserves naturelles, dont cinq en zone agricole. La majorité de ces réserves se retrouve dans la municipalité de Saint-Damase, localisée au mont Rougemont. À la différence des EFE sur terres privées, les réserves naturelles sont protégées par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Elles sont protégées pour un terme à durée déterminée qui ne peut être inférieur à 25 ans ou encore à perpétuité. De plus, elles possèdent un statut légal de conservation, ce que les EFE n'ont pas. Jusqu'à maintenant, les EFE sont protégés de façon volontaire par les propriétaires de ces terres, donc non protégés au sens de la Loi.

3.2.6 Profil climatique

En plus d'avoir des sols de grande qualité, les conditions climatiques sont parmi les plus favorables au Québec, lesquelles sont qualifiées de continentales, tempérées et subhumides (Robitaille, 1996) :

- continentales, car les écarts annuels de température sont prononcés (en moyenne de 30°C);
- tempérées, car les étés sont chauds (température moyenne quotidienne du mois de juillet de 21,1°C) et relativement ensoleillés, les hivers neigeux et pas très froids (température moyenne quotidienne du mois de janvier -10,5°C);
- subhumides, car la quantité de précipitations annuelles totales se situe entre 800 et 1 360 mm, dont environ 75 %, sous forme de pluie.

De plus, la température moyenne annuelle (6,2°C) est plus uniforme et plus élevée de 0,5°C en moyenne qu'ailleurs (Municipalité de Saint-Dominique, 1994). Par ailleurs, le nombre de degrés-jours de croissance, où la température de l'air atteint le seuil de 5°C, est d'environ 2 000 et de 1 000 degrés-jours pour une température seuil de 10°C[28].

Tableau 20 – Profil climatique de la MRC des Maskoutains

Région	T° moy. en juillet (°C)	T° moy. en janvier (°C)	T° moy. annuelle (°C)	Précipitation			Nombre de jours avec T° max. > 0°C
				pluie/an (mm)	neige/an (mm)	total/an (mm)	
MRC des Maskoutains	21,1	-10,5	6,2	856,0	201,9	1 057,9	283
Montérégie	26,2	-15,2	6,0	825,1	213,5	1 037,4	285
Québec	24,5	-17,3	4,0	881,3	337,0	1 207,7	265

Source : Caractérisation des boisés maskoutains, 2006

Ainsi, ce climat doux et humide entraîne une longue saison de végétation de l'ordre d'environ 205 jours par année, allant de la mi-avril au début novembre. Elle rend ainsi la région maskoutaine propice à une végétation riche et diversifiée, avec une période sans gel qui varie généralement entre 125 et 140 jours. Par ailleurs, les cultures bénéficient en moyenne de 3 100 degrés/jour de croissance[29] et entre 2 800 et 2 900 unités thermiques maïs (UTM)[30], ce qui en fait une des régions les plus favorisées à cet égard au Québec (voir Annexe 2).

Vents

Les vents dominants sur le territoire de la MRC proviennent de la direction générale sud, sud-ouest et ouest. Les usagers des périmètres d'urbanisation qui sont exposés à ces vents les plus fréquents sont susceptibles d'être plus souvent affectés par des odeurs, s'il se trouve des bâtiments d'élevage dans la direction générale d'où proviennent ces vents. Toutefois, les distances séparatrices des installations d'élevage, prescrites par la règlementation municipale, limitent l'impact que peuvent avoir les odeurs sur les périmètres urbains. Par ailleurs, selon des analyses de vent effectuées par TransCanada, le potentiel éolien pour la MRC des Maskoutains se situe en deçà de la limite d'exploitation commerciale, ce qui rend le territoire peu propice à l'implantation d'éolienne.

[28] AGROMÉTÉO QUÉBEC. *Atlas – Indices thermiques Degrés-jours*, [En ligne], 2015. [http://www.agrometeo.org/index.php/atlas] (consulté le 3 mars 2015)
[29] Ibid.
[30] LA FINANCIÈRE AGRICOLE. *Liste des municipalités de 2 300 UTM ou plus,* [En ligne], 2015.
[http://www.fadq.qc.ca/assurances_et_protection_du_revenu/assurance_recolte/vos_responsabilites/normes_a_respecter.html] (consulté le 16 février 2015)

3.2.7 Caractéristiques paysagères

Consciente de l'importance nouvelle du paysage pour le développement social, culturel et économique de ses collectivités, la MRC des Maskoutains initiait, en juin 2009, un projet pilote au Québec intitulé « Paysages maskoutains, révéler, mettre en valeur, requalifier » en collaboration avec la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM), l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et des partenaires publics et parapublics.

Dans le cadre de ce projet, un diagnostic paysager a été réalisé, mettant en lumière les caractéristiques paysagères du territoire maskoutain, en se penchant sur l'organisation de l'occupation des sols en lien avec les caractéristiques biophysiques du territoire, l'évolution des paysages et la perception des visiteurs et des résidents.

Les grandes unités morphologiques et leur caractéristique[31]

Afin de mieux comprendre les principales caractéristiques du territoire, il est nécessaire de découper ce dernier en unités morphologiques. Dans le cadre du projet, la cartographie du MDDELCC sur l'agencement des formes de relief ainsi que la cartographie des dépôts de surface auront permis de mieux comprendre l'assise physique du territoire et de développer de nouvelles unités morphologiques pour le diagnostic paysager.

[31] Le diagnostic paysager de la MRC des Maskoutains, 2012

Carte 10 – Agencement des formes de relief

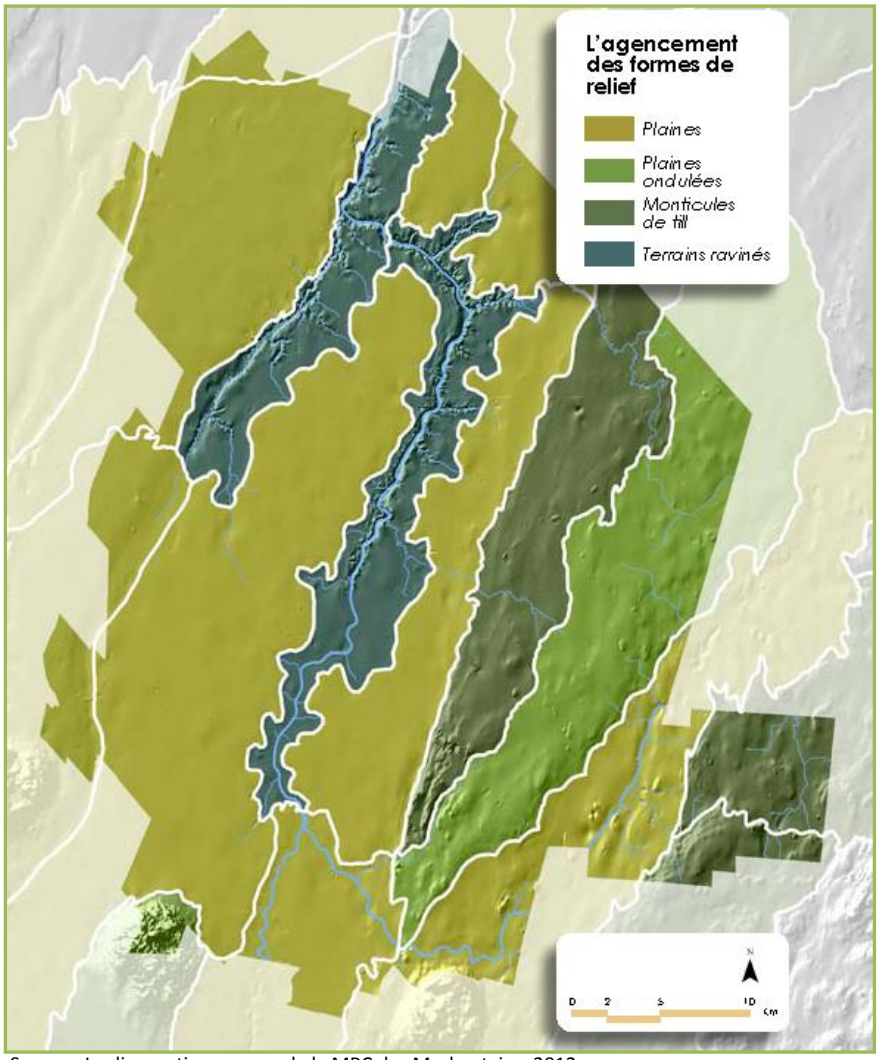

Source : Le diagnostic paysager de la MRC des Maskoutains, 2012

Carte 11 – Dépôts de surface

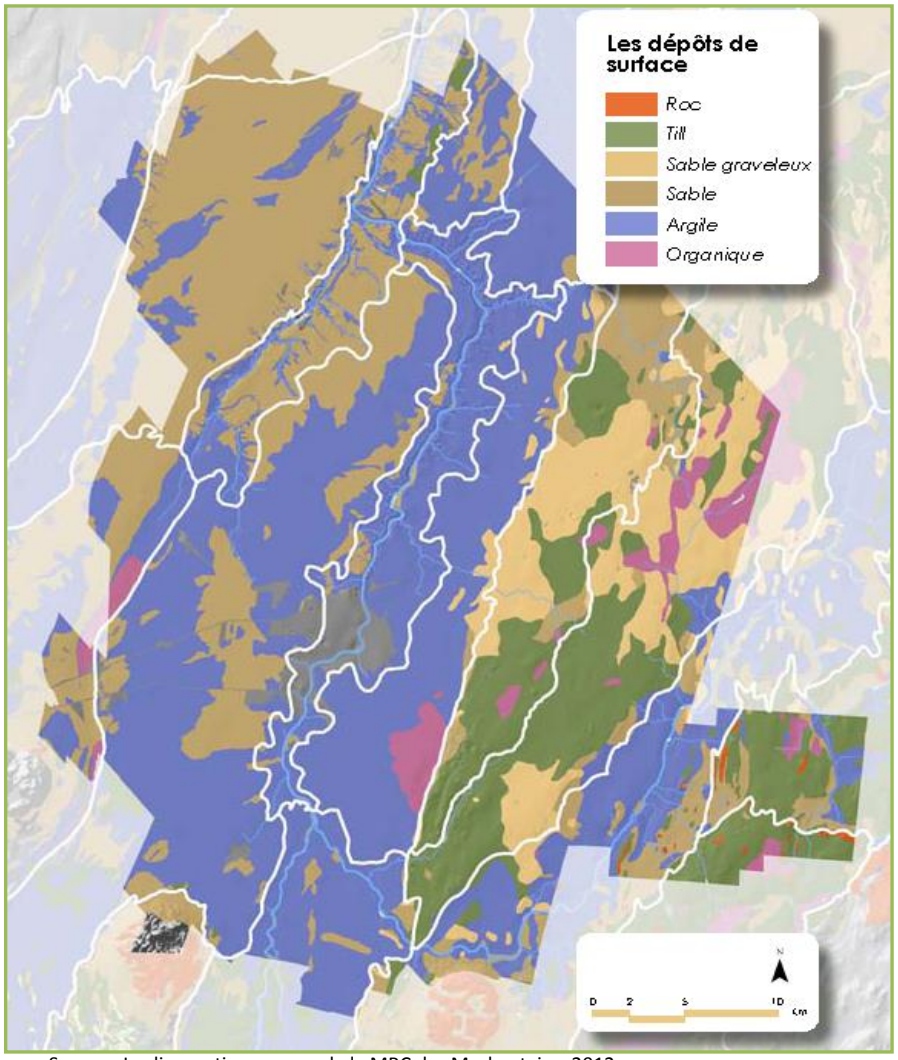

Source : Le diagnostic paysager de la MRC des Maskoutains, 2012

Le nouveau découpage morphologique aura permis d'identifier cinq unités distinctes avec des caractéristiques qui leur sont propres.

Les plaines de sable
Issues d'une ancienne plage de la mer de Champlain, ces plaines sont composées de dépôts de sable qui reposent sur une couche d'argile. Les terres en culture, dominées par le maïs et le soya, sont entrecoupées de cultures maraîchères. Le long des chemins de rangs, ces terres ouvrent les vues et découpent les boisés, souvent humides et localisés en fond de lots, où le pin blanc se démarque.

Les plaines d'argile
Composées majoritairement par des dépôts d'argile, ces plaines aux terres fertiles sont dominées par des cultures de maïs et de soya. Présentant des champs de grande taille et une rareté de boisés, elles offrent de larges paysages ouverts permettant d'observer le découpage des terres et l'alignement de l'habitat. Souvent considérés comme les plus caractéristiques de la MRC, ces paysages offrent des vues sur les collines montérégiennes qui les entourent de même que sur les clochers des églises.

Les terrains ravinés
En creusant les plaines, les cours d'eau ont rendu les terrains argileux plus sensibles aux glissements de terrain en période de pluie. Ces glissements réguliers ont façonné les ravines caractéristiques des abords des principaux cours d'eau des Maskoutains. Ce relief accidenté offre des paysages intimes qui invitent à la découverte. Les rangs sinueux qui les longent tranchent singulièrement avec les plaines environnantes et offrent souvent des vues d'intérêt.

Les plaines ondulées de till
Les ondulations de cette plaine épousent le socle rocheux qui a été plissé lors de la formation des Appalaches. Des dépôts de till, composés de roches de différentes tailles, affleurent aux sommets boisés des ondulations, alors que des zones de sable permettent la mise en culture des sols sur le reste de ces plaines. En plus d'une agriculture laitière encore présente, plusieurs types de cultures y sont toujours pratiqués. Ces caractéristiques créent des paysages plus diversifiés.

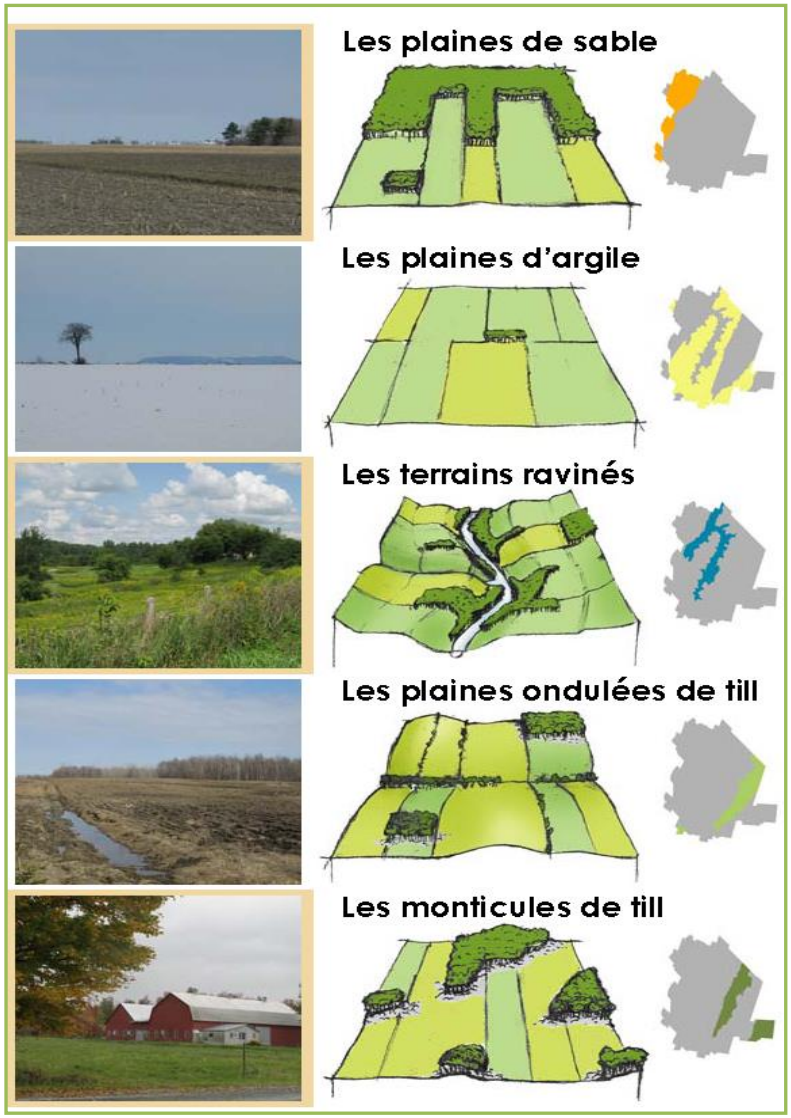

Source : Le diagnostic paysager de la MRC des Maskoutains, 2012

Les monticules de till
Les nombreux monticules de till boisés qui ponctuent ce territoire offrent des paysages fermés au relief plus accidenté. Entre les sommets arrondis des monticules, des dépressions d'argile et de sable occupées par l'agriculture ouvrent des vues sur les boisés et sur des champs de petite taille aux cultures diversifiées.

Les facteurs de transformation des paysages

Les paysages sont en constante évolution. Plusieurs avancements technologiques du XXe siècle ont contribué à leur transformation, tels l'électrification et l'avènement de nouvelles technologies dans les pratiques agricoles (redressement des cours d'eau et drainage). D'autres changements ont été apportés au niveau des modes d'exploitation et des différents types de culture, favorisant l'agrandissement des parcelles et diminuant le nombre de fermes depuis les années 1950.

Toutefois, il faut préciser que les changements sont différents d'une unité morphologique à l'autre. Si l'agrandissement des parcelles et l'uniformisation des paysages caractérisent rapidement les plaines d'argile, cet effet n'est que plus tardif dans les plaines de sable où les boisés humides ont ralenti leur développement. Du côté des terres ravinées, avec l'abandon des pâturages, une renaturalisation progressive est constatée, tout comme sur les monticules de till où les friches et les jeunes boisés reprennent du terrain.

L'étude de caractérisation des paysages de la MRC des Maskoutains a permis d'identifier 354 points et 94 segments d'intérêt dans la zone agricole du territoire pour des raisons esthétiques, environnementales ou culturelles et patrimoniales. En premier lieu, l'étude souligne l'occupation active du territoire agricole grâce à une agriculture dynamique qui forge le paysage, ainsi que l'importance esthétique des paysages ouverts, homogènes et harmonieux du territoire. Il y est également fait mention de l'importance des cours d'eau, de la qualité exceptionnelle des segments routiers qui les bordent, des vues qu'ils offrent ainsi que de l'influence indéniable de la proximité des Montérégiennes et des perspectives à préserver sur celles-ci. L'étude mentionne aussi l'attrait de certains rangs et l'importance culturelle du patrimoine bâti qui s'y trouve, incluant les résidences, les bâtiments agricoles et le « petit patrimoine » agricole et religieux (bâtiments secondaires, calvaire et croix de chemin). Finalement, elle soulève l'importance environnementale des cours d'eau, des arbres isolés, des haies brise-vent et des boisés qui enrichissent le paysage.

Les paysages du territoire restent toutefois fragiles à plusieurs égards. L'homogénéité du paysage est rapidement ébranlée par de mauvaises intégrations de bâtiments agricoles, industriels ou des structures d'utilité publique, surtout lorsqu'ils se démarquent de la ligne d'horizon qui caractérise la plaine et met en évidence chaque irrégularité dans le relief. Le patrimoine agricole ancien et certains éléments environnementaux d'intérêt subissent également une énorme pression due au succès et au dynamisme de la production agricole maskoutaine, ainsi qu'à la grande valeur des terres qui s'y trouvent. Finalement, l'étude souligne les difficultés d'accès aux ressources; aux rivières et aux boisés, mais également l'accès restreint aux différents points d'intérêt sur le territoire, dû à l'absence de circuits ou de réseaux qui favoriseraient leur mise en valeur.

3.2.8 Le patrimoine de la zone agricole

L'importance de la région dans l'histoire de l'agriculture au Québec et la grande richesse des terres du territoire confèrent une valeur ajoutée au patrimoine agricole de la région dont la richesse est reconnue à l'échelle nationale. Ce caractère identitaire fort contribuant à l'affirmation d'une identité culturelle propre à la région révèle un immense potentiel de mise en valeur du territoire, de développement touristique et économique.

Le territoire rural est toujours marqué par les traces des divisions territoriales des anciennes seigneuries sur la majeure partie du territoire et des cantons dans la partie de Saint-Valérien-de-Milton. Cette répartition relativement uniforme des anciennes paroisses et municipalités espacées de trois à cinq kilomètres a laissé de vastes espaces entre celles-ci, voués à l'agriculture. Les différents réseaux hydrographique, ferroviaire et autoroutier ont, à tour de rôle, forgé le territoire, favorisant la concentration des populations dans les noyaux villageois et, plus tard, les municipalités et les villes, préservant ainsi la zone agricole.

La zone rurale reste de très faible densité avec un bâti résidentiel caractérisé par une architecture vernaculaire sobre et de dimension modeste. Un « petit patrimoine » fort présent, produit des images identitaires fortes où le type de bâti, l'implantation, la division du lot, l'activité d'exploitation, la plaine et le paysage, sont liés de façon très cohérente, rejoignant l'imaginaire collectif. Le bâti agricole patrimonial y est encore composé de nombreux exemples d'ensembles de bâtiments agricoles complets. Toutefois, les bâtiments plus anciens et plus petits, datant d'avant 1850, sont de plus en plus rares sur le territoire. Les bâtiments plus récents (de la période de 1850 à 1950) sont nombreux, mais dans des conditions de conservation très variées, un grand nombre ayant subi des transformations importantes pour s'adapter aux besoins contemporains de fonctionnalités et de sécurité, d'autres ayant été abandonnés faute de pouvoir s'adapter.

L'importance de la protection de ce patrimoine a été ciblée dans la Politique du patrimoine de 2007 de la MRC. De plus, certains éléments d'importance ont été identifiés dans l'inventaire architectural de la MRC et dans le cadre du projet « Paysages maskoutains », incluant des bâtiments et des ensembles d'exploitations agricoles. La MRC a également initié, en 2012, un programme d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale, incluant un volet dédié à la restauration des bâtiments agricoles. L'inventaire architectural reste toutefois à être complété afin de mieux connaître la valeur réelle de ces bâtiments ainsi que l'étendue de leur potentiel.

3.3 PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES

3.3.1 Entreprises agricoles

Comme soulevé plus tôt, la grande région de Saint-Hyacinthe emploie 7 000 travailleurs dans le domaine de l'agroalimentaire. De ce fait, sans l'existence de la production de la zone agricole de la MRC, la région ne porterait sans doute pas le titre de Technopole agroalimentaire car, en effet, la zone agricole est d'une grande importance pour la région. C'est ce qui sera relevé dans le portrait des activités agricoles avec les caractéristiques des entreprises en production animale, végétale et autres.

Nombre d'entreprises agricoles

Après avoir connu, comme dans l'ensemble du Canada, une diminution progressive du nombre de ses exploitations agricoles, une stabilisation du nombre d'exploitations a été constatée au cours des dernières années. Par ailleurs, certains indices (augmentation des revenus agricoles et des superficies cultivées) permettent de croire à une concentration du nombre d'entreprises agricoles qui exploiteraient de plus grandes superficies. En Montérégie également, « alors que le nombre de fermes est en baisse, la taille moyenne des entreprises agricoles augmente. Sans augmenter le nombre d'emplois, les exploitations agricoles se restructurent et intensifient leur recours à la main-d'œuvre en emploi »[32].

Tableau 21 – Évolution du nombre d'entreprises agricoles (activité principale) par type de production en 2004 et en 2010

	Nombre d'exploitations agricoles totales					Nombre d'exploitations ayant une production animale comme activité principale						Nombre d'exploitations ayant une production végétale comme activité principale					
	2004	2007	2010	Var 2010/2004		2004	2010	2004	2010	Var 2010/2004		2004	2010	2004	2010	Var 2010/2004	
	(n^{bre})			(n^{bre})	(%)	(n^{bre})		(%)		(n^{bre})	(%)	(n^{bre})		(%)		(n^{bre})	(%)
MRC des Maskoutains	**1 277**	**1 235**	**1 204**	(73)	(5,7)	**643**	**569**	50,4	47,3	(74)	(11,5)	**634**	**635**	49,6	52,7	1	0,2
Montérégie	**7 438**	**7 195**	**7 009**	(429)	(5,8)	**3 477**	**2 970**	46,7	42,4	(507)	(14,6)	**3 961**	**4 039**	53,3	57,6	78	2,0
Province de Québec	**29 877**	**29 199**	**28 433**	(1 444)	(4,8)	**18 078**	**15 299**	60,5	53,8	(2 779)	(15,4)	**11 799**	**13 134**	39,5	46,2	1 335	11,3

Source : MAPAQ, 2004, 2007 et 2010, Enregistrement des exploitations agricoles.

Le tableau précédent démontre qu'entre 2004 et 2010, le nombre total d'entreprises agricoles a diminué d'environ 5 % dans la région maskoutaine, en Montérégie et au Québec. La MRC des Maskoutains possède tout de même près de 20 % des entreprises agricoles en Montérégie.

D'ailleurs, la perte se fait sentir dans les entreprises en production animale partout au Québec puisqu'elles ont diminué en nombre de 11,5 % dans la région maskoutaine et un peu plus dans le reste de la province. Quant aux exploitations en production végétale, l'augmentation est négligeable dans la MRC et la proportion d'entreprises en production animale et végétale est répartie de façon presque équitable.

[32] AGRICARRIÈRES. *Portrait du marché du travail du secteur de la production agricole - Région de la Montérégie*, 15 août 2013, 42P. Également disponible en ligne : http://www.agricarrieres.qc.ca/pages/Monteregie.pdf

Roulement du nombre d'entreprises

Dans un autre ordre d'idée, l'UPA a transmis des données sur l'ajout et le retrait d'entreprises agricoles. Ainsi, en 2013 et en 2014, il y a eu l'ajout de 114 fermes pour un retrait de 84. Somme toute, le bilan de 30 nouvelles fermes est positif, mais l'indicateur de roulement est relativement élevé. À noter que ces données demeurent tout de même variables dans le temps en fonction du contexte économique.

Tendance à l'expansion des entreprises

Selon le tableau 21, une tendance à la baisse du nombre d'exploitations agricoles est observée, variant progressivement, entre 2004 et 2010, autour de 5 % pour l'ensemble du Québec incluant la région des Maskoutains. Par contre, avec le tableau 22, il est intéressant de constater que même avec cette baisse, il y a une augmentation de la superficie cultivée en zone agricole. De plus, la superficie cultivée moyenne par exploitation a augmenté pour l'ensemble du Québec, ce qui confirme une tendance à l'expansion des entreprises en s'appropriant d'autres superficies ou encore en raison de l'exploitation de terres anciennement en friche. D'ailleurs, ce phénomène est légèrement plus marqué dans la MRC des Maskoutains avec une variation de sept hectares par rapport à 2004. Il y a lieu de souligner que, dans la MRC et la Montérégie, les entreprises cultivent en moyenne de plus grandes superficies qu'ailleurs au Québec.

Tableau 22 – Superficie exploitée en zone agricole

	Zone agricole (ha)	Superficie cultivée totale (ha)		Taux de superficie cultivée en zone agricole	Superficie cultivée moyenne par exploitation (ha)	
	2010	2004	2010	2010	2004	2010
MRC des Maskoutains	125 726	89 949	92 359	73,5%	70	77
Montérégie	953 402	541 878	551 569	57,9%	73	79
Province du Québec	6 306 874	2 036 689	2 083 032	33,0%	68	73

Sources : MAPAQ, 2004 et 2010, Enregistrement des exploitations agricoles.
CPTAQ, 2011, Rapport annuel 2010-2011

3.3.2 Productions animales et végétales

3.3.2.1 Répartition des entreprises agricoles

Après l'analyse de la figure 8 représentant la répartition des productions principales selon le nombre d'entreprises qui leur sont vouées, il est constaté que la production qui regroupe le plus grand nombre d'entreprises dans la MRC des Maskoutains est la production de céréales et protéagineux avec 474 exploitations qui déclarent cette production comme leur activité principale.

Cette production représente 39 % de toutes les exploitations agricoles répertoriées (1 204) qui la déclarent comme activité principale et 75 % des entreprises en production végétale (635).

La seconde production qui regroupe le plus grand nombre d'entreprises est la production de porcs avec 191 exploitations. Cette production représente, en 2010, 16 % de toutes les exploitations agricoles répertoriées (1 204) qui la déclarent comme activité principale et 34 % des entreprises en production animale (569).

La troisième production regroupant le plus grand nombre d'entreprises est la production de lait avec 140 exploitations spécialisées dans le bovin laitier. Cette production représente, en 2010, 11,6 % de toutes les exploitations agricoles répertoriées (1 204) qui la déclarent comme activité principale et 24,6 % des entreprises en production animale (569).

Figure 5 – Répartition des entreprises agricoles selon leur production principale en 2010

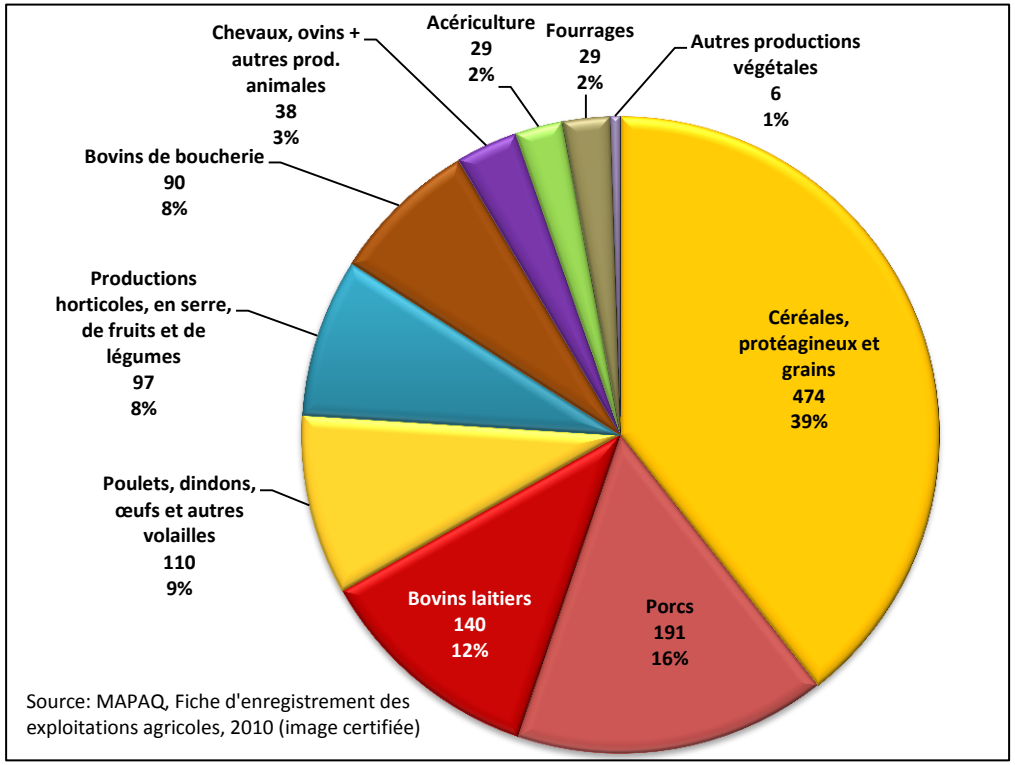

Source: MAPAQ, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2010 (image certifiée)

La quatrième production regroupant le plus grand nombre d'entreprises est la production de volailles avec 110 exploitations spécialisées dans l'élevage de poulets, dindons, autres volailles ainsi que la production d'œufs. Cette production représente, en 2010, 9,13 % de toutes les exploitations agricoles répertoriées (1 204) qui la déclarent comme activité principale et 19,3 % des entreprises en production animale (569).

La cinquième place regroupe les entreprises dans la production horticole et maraîchère avec 97 exploitations spécialisées dans les productions de fruits et légumes, en serre et en horticulture. Ces productions représentent, en 2010, 8,1 % de toutes les exploitations agricoles répertoriées (1 204) qui la déclarent comme activité principale et 15,3 % des entreprises en production végétale (635).

Au total, ces cinq types de production regroupent 1 012 exploitations soit, 84 % de toutes les entreprises agricoles du territoire de la MRC des Maskoutains qui déclarent ces productions comme leur activité principale.

Tableau 23 – Répartition des 1204 entreprises agricoles selon leur activité de production dans la MRC des Maskoutains en 2010

	Entreprises [1]		Déclarantes[2]
	(n^bre)	(%)	(n^bre)
Les productions animales			
Porcs	191	33,6	255
Bovins laitiers	140	24,6	154
Bovins de boucherie[4]	90	15,8	135
Volailles[3]	110	19,3	131
Autres productions animales[5]	21	3,7	29
Chevaux	14	2,5	24
Ovins	3	0,5	9
Total des déclarations	**569**	**100,0**	**737**
Total des entreprises	**569**		**670**
Les productions végétales			
Céréales, protéagineux et autres grains	474	74,6	749
Légumes	55	8,7	133
Fourrages	29	4,6	102
Acériculture	29	4,6	74
Autres productions végétales[7]	6	0,9	45
Fruits	18	2,8	31
Cultures abritées[6]	13	2,0	21
Horticulture ornementale	11	1,7	16
Total des déclarations	**635**	**100,0**	**1 171**
Total des entreprises	**635**		**900**
Total des productions agricoles	**1 204**		

Source: MAPAQ, 2010, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (image certifiée).

[1] Entreprises dont la principale source de revenus provient de cette production. (activité principale)
[2] Entreprises déclarant des revenus dans cette production.
[3] Poulets, dindons, œufs et autres volailles
[4] Incluant les veaux lourds
[5] Apiculture, aquaculture, caprins, cerfs, etc.
[6] Serres
[7] Boisés et plantations, pâturages, engrais verts et autres cultures

A. Productions animales

Tel que vu précédemment, le porc occupe la première place dans la production animale principale et il en est de même pour les productions déclarées. En ce qui concerne l'écart entre les activités principales et la production déclarée, pour la plupart des exploitants en production animale, cette activité demeure la principale de l'entreprise, sauf pour les producteurs d'ovins.

On remarque également que les productions porcine, de bovins laitiers, de volailles et de bovins de boucherie représentent plus de 90 % de l'ensemble des productions animales maskoutaines.

B. Productions végétales

Au niveau des productions végétales, comme mentionné plus tôt, la production de céréales protéagineuses et autres grains domine en tous points. Contrairement à la production animale, l'écart entre les activités principales et la production déclarée indique qu'il y a beaucoup de déclarations de productions secondaires, soit plus de 45 % du total des déclarations.

Enfin, excluant la production de céréales, protéagineux et autres grains, l'ensemble des autres productions végétales représente 25,4 % du total des productions principales végétales maskoutaines.

En conclusion, si les activités agricoles principales et secondaires déclarées par les exploitants sont prises en considération, les activités agricoles maskoutaines sont diversifiées et spécialisées. D'une part, une répartition équilibrée entre les entreprises en production principale végétale et celles en production principale animale est constatée. D'autre part, au niveau de la nature de production, sept productions végétales principales et six productions animales principales ont été répertoriées en 2010, ce qui indique une variété de productions favorable à la stabilité de l'économie régionale pour faire face aux fluctuations des marchés. Toutefois, des spécialités comme les céréales protéagineuses et autres grains, ainsi que le porc forment, à elles seules, plus de la moitié des exploitants de la MRC des Maskoutains.

3.3.2.2 Productions animales

A. Productions en unités animales

La mesure de référence de l'unité animale (UA) est définie comme étant une unité de mesure représentant 20 m³ d'engrais de ferme produit[33] par un animal, ce qui diffère du nombre de têtes par cheptel. Pour donner un exemple[34], 125 poules produisent 20 m³ d'engrais de ferme, ce qui représente une unité animale.

Tableau 24 – Productions animales (UA) en 2004 et 2010

Catégories animales par nombre d'unités animales	Bovins laitiers		Bovins de boucherie		Porcs		Volailles		Chevaux		Ovins		Autres	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
MRC des Maskoutains	16 283	17 035	10 402	11 562	85 594	125 827	26 763	34 554	225	398	171	214	268	40
Proportion MRC/Montérégie	12,2 %	14,5 %	18,2 %	21,3 %	36,1 %	45,0 %	41,7 %	44,7 %	6,2 %	8,3 %	3,9 %	5,3 %	16,9 %	10,2 %
Montérégie	133 578	117 320	57 086	54 249	236 787	279 728	64 252	77 237	3 626	4 780	4 414	4 024	1 590	387
Proportion MRC/Province de Québec	2,5 %	2,9 %	2,6 %	3,1 %	11,6 %	15,8 %	14,5 %	16,5 %	1,3 %	1,8 %	0,4 %	0,6 %	2,2 %	0,8 %
Province de Québec	651 279	584 131	396 688	368 068	740 017	793 984	184 549	209 766	18 000	21 809	45 600	33 897	12 200	4 894

Source : MAPAQ, 2010, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (image certifiée).

Dans le tableau 24, les sept types de production animale déclarés comme une activité principale sont regroupés. En 2010, toutes les régions comparées déclarent la production de porcs comme la production animale représentant le plus d'unités animales sur leur territoire. Cependant, la MRC des Maskoutains possède une part impressionnante dans la Montérégie avec 45 % de la production du porc. À l'échelle du Québec, cela représente 16 % de la production du porc provenant de la MRC.

En ce qui a trait à la volaille, là encore, la région maskoutaine ne fait pas exception, 45 % de la production de la volaille de la Montérégie étant produite dans la MRC des Maskoutains. À l'échelle du Québec, cela représente 16 % de la production totale de volaille.

Finalement, la production de bovins de boucherie de la MRC occupe une place importante en Montérégie puisqu'elle représente 21 % de toute la production de bovins de la région montérégienne.

[33] QUÉBEC. *Directive sur les odeurs causées par les déjections animales provenant d'activités agricoles*, chapitre P-41.1, r. 5, à jour au 1er mars 2015, [Québec], Éditeur officiel du Québec, c2015, art. 5.
[34] Réf. : Tableau des unités animales par animaux, en Annexe

B. Les cheptels

Cheptel bovin

Concernant les cheptels bovins, selon le tableau 25, les troupeaux de bovins de finition dans la MRC des Maskoutains sont deux fois plus volumineux que dans la Montérégie et le sont encore plus comparativement au Québec. En outre, les élevages de bovins de semi-finition dans la MRC représentent 1,5 fois les troupeaux de la Montérégie.

Quant aux veaux lourds, on constate une différence de 1,3 fois en faveur de la MRC par rapport à la Montérégie. Par contre, le cheptel de vaches de boucherie de la région maskoutaine est 1,75 fois plus petit que celui du Québec, très semblable, toutefois, à celui de la Montérégie.

Tableau 25 – Moyenne du nombre de têtes par cheptel bovin en 2010

	Vaches laitières	Bovins de boucherie			
		Bovins de finition	Bovins de semi-finition	Vaches de boucherie	Veaux lourds
MRC des Maskoutains	**64**	421	86	24	301
Montérégie	**58**	197	58	26	230
Québec	**56**	172	49	42	216

Source : MAPAQ, 2010, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (image certifiée).

Définitions

Bovin de finition : > de 400 kg
Bovin de semi-finition : de 268 à 400 kg à la vente
Vache de boucherie : vache pour la reproduction
Veau lourd : veau de grain ou veau de lait

Source : Annexes du règlement sur les exploitations agricoles

Cheptel porcin

Étant donné que la MRC des Maskoutains produit près de la moitié du porc de la Montérégie et près de 20 % celui du Québec, il est normal d'avoir des troupeaux de plus grande taille. C'est effectivement ce que démontre le tableau 26.

Pour ce qui est des élevages de porcs à l'engraissement, les exploitations maskoutaines gèrent de plus gros troupeaux avec 470 têtes de plus qu'en Montérégie et 875 têtes de plus qu'au Québec, en moyenne. Les élevages de porcelets sevrés, quant à eux, sont légèrement supérieurs à ceux de la Montérégie et de loin supérieurs à ceux du Québec. Les cheptels d'élevage de truies sont, quant à eux, relativement semblables.

Tableau 26 – Moyenne du nombre de têtes par cheptel porcin en 2010

	Porcs		
	Porcs à l'engraissement	Porcelets sevrés	Truies
MRC des Maskoutains	2 525	2 160	398
Montérégie	2 055	1 950	459
Québec	1 650	1 495	345

Source : MAPAQ, 2010, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (image certifiée).

Définitions

Porc à l'engraissement : > de 25 kg
Porcelet sevré : ≤ 25 kg
Truie : femelle qui a mis bas au moins une fois

Source : Annexes du règlement sur les exploitations agricoles

Cheptel de volaille

En 2010, les exploitations maskoutaines élèvent en moyenne 16 798 dindons à griller et 9 030 dindons lourds pour un total de 25 828 dindons, ce qui est légèrement supérieur à 20 484 dindons pour la Montérégie et nettement supérieur à 12 242 dindons pour la moyenne du Québec.

Concernant les poules pour œufs de consommation, la production maskoutaine est nettement supérieure avec 21 537 poules en moyenne par exploitation, comparativement à 6 298 en Montérégie, soit près de 3,5 fois plus. Par rapport au Québec, où une exploitation détient en moyenne 3 771 poules par exploitation, la région maskoutaine possède en moyenne 5,7 fois plus de poules par exploitation.

Tableau 27 – Moyenne de la taille d'élevage de volailles (nombre de têtes) en 2010

	Volailles					
	Dindons à griller	Dindons lourds	Gros poulets	Poules pour œufs de consommation	Poulets à griller	Autres volailles (cailles, canards, oies, etc.)
MRC des Maskoutains	16 798	9 030	11 961	21 537	47 441	112 601
Montérégie	12 827	7 658	8 815	6 298	43 706	57 499
Québec	7 546	4 696	9 017	3 771	36 209	20 579

Définitions

Dindon à griller : ≤ 9.9 kg lors de sa livraison pour l'abattage
Dindon lourd : > 9.9 kg lors de sa livraison pour l'abattage
Gros poulet : > 3.0 kg lors de sa livraison pour l'abattage
Poulet à griller : ≤ 3.0 kg lors de sa livraison pour l'abattage

Source : Annexes du règlement sur les exploitations agricoles

Source : MAPAQ, 2010, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (image certifiée).

Cheptel pour les autres élevages

Quoique marginal, l'élevage de chèvres laitières est supérieur dans la région maskoutaine avec des troupeaux de 216 chèvres en moyenne par rapport à 101 têtes en Montérégie et 85 têtes au Québec.

En production ovine, la région maskoutaine gère les plus petits troupeaux avec en moyenne 59 têtes par rapport à 100 en Montérégie et 151 au Québec. Ces autres élevages sont donc peu présents dans l'agriculture maskoutaine comparativement aux trois premières productions animales présentées précédemment.

Au niveau des élevages de chèvres de boucherie et de chevaux, les troupeaux sont généralement semblables.

Tableau 28 – Moyenne de la taille des autres élevages (nombre de têtes) en 2010

	Autres productions animales				
	Chevaux	Ovins (brebis de boucherie et laitières)	Chèvres de boucherie	Chèvres laitières	Autres
MRC des Maskoutains	6	59	15	216	106
Montérégie	7	100	18	101	255
Québec	6	151	13	85	415

Définitions

Brebis de boucherie ou chèvre de boucherie : animal que l'on élève pour la viande et/ou la reproduction
Brebis laitière ou chèvre laitière : animal que l'on élève pour la production laitière et/ou la reproduction

Source : Annexes du règlement sur les exploitations agricoles

Source : MAPAQ, 2010, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (image certifiée).

3.3.2.3 Productions végétales

Tableau 29 – Productions végétales et superficies cultivées (ha)

Productions végétales (ha)	Productions végétales totales		Céréales et protéagineux		Fourrages		Pâturages		Légumes		Fruits		Horticulture ornementale et cultures abritées		Acériculture		Autres productions végétales	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
MRC des Maskoutains	**91 300**	**94 191**	73 139	77 099	9 060	9 286	1 066	919	6 087	4 445	294	233	257	264	1 352	1 832	45	113
Proportion MRC / Montérégie	**16,4 %**	**16,5 %**	**19,3 %**	**19,2 %**	**9,7 %**	**10,6 %**	**4,2 %**	**4,3 %**	**18,8 %**	**14,8 %**	**5,1 %**	**4,3 %**	**9,1 %**	**10,1 %**	**9,0 %**	**9,7 %**	**1,5 %**	**3,1 %**
Montérégie	**556 973**	**570 426**	378 556	400 989	93 849	87 542	25 579	21 516	32 319	29 946	5 756	5 366	2 830	2 615	15 094	18 858	2 989	3 594
Proportion MRC / Province de Québec	**4,2 %**	**4,1 %**	**8,2 %**	**8,1 %**	**1,2 %**	**1,2 %**	**0,4 %**	**0,4 %**	**9,4 %**	**7,0 %**	**0,9 %**	**0,5 %**	**1,5 %**	**1,4 %**	**0,8 %**	**0,8 %**	**0,4 %**	**0,7 %**
Province de Québec	**2 196 764**	**2 322 346**	888 011	951 557	782 428	803 860	241 760	205 968	64 706	63 438	31 333	46 453	16 666	18 839	160 064	215 959	11 786	16 272

Source: MAPAQ, 2010, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (image certifiée).

Dans le tableau précédent, huit types de production végétale déclarée comme une activité principale sont identifiés. La mesure de référence utilisée ici est estimée en nombre d'hectares cultivés et non en volume de production.

En 2010, dans les trois régions identifiées, il est constaté que la production de céréales et protéagineux représente le plus grand nombre d'hectares cultivés sur leur territoire, et ce, en nette progression sur l'année 2004. Pour sa part, la MRC des Maskoutains produit sur près de 20 % de la superficie cultivée de céréales et protéagineux de la Montérégie et 8 % de la superficie provinciale.

En ce qui concerne les légumes, la MRC représente 15 % de la superficie de la Montérégie et 7 % de celle du Québec.

Notons l'importance de l'acériculture dans la MRC, malgré le faible pourcentage de boisés. Les Maskoutains réussissent à utiliser une superficie équivalente à 10 % de la superficie utilisée en Montérégie.

Selon Statistique Canada, en 2011 comme en 2006, la majorité des terres en culture (95,4 %) au Québec était consacrée aux grandes cultures et au foin. La proportion des terres consacrées aux grandes cultures, y compris les pommes de terre, est passée de 51,6 % lors du recensement précédent, à 54,5 % en 2011. Par contre, la proportion consacrée au foin a diminué, passant de 44,2 % à 40,9 %.

Terres en friche

Quoique le territoire agricole maskoutain soit, en très grande partie, utilisé pour l'agriculture, lorsqu'il y a analyse du potentiel du territoire en zone verte pouvant être utilisé pour d'autres activités agricoles, plusieurs témoignages affirment en premier lieu qu'il ne semble pas exister de terres en friche ou abandonnées dans cette région. Toutefois, dans le cadre des enregistrements des exploitations agricoles faites par le MAPAQ en 2010, une question était adressée aux exploitants afin de déterminer s'ils possédaient des terres en friche (les données ont été mises à jour en 2013 selon les

ajouts et radiations d'entreprises dans le registre). Au total, 363 hectares de terres en friche ont été relevés, ce qui représente 0,29 % de la zone agricole. Cependant, il ne s'agit pas d'un inventaire représentatif du terrain puisque seuls les exploitants étaient concernés par cet inventaire et non tous les propriétaires fonciers de la zone agricole. De plus, la description d'une terre en friche peut varier d'un agriculteur à un autre. En résumé, un inventaire terrain plus approfondi permettrait de dresser un portrait plus juste de la situation.

Produits forestiers non ligneux (PFNL)

Par ailleurs, selon une étude d'Agriculture Canada publiée en 2008, l'agroforesterie figurerait parmi les solutions porteuses pour la mise en valeur des terres abandonnées malgré que le reboisement soit la pratique la plus répandue. Les PFNL font partie de l'agroforesterie. Ils sont, par définition, des produits dérivés de la forêt autres que le bois dont les composantes (fruit, écorce, racine, etc.) présentent un intérêt commercial. Dans tous les cas, les PFNL sont étroitement associés à des zones liées à la végétation arbustive : friche, sous-bois, forêts, haies brise-vent et plantation.[35] En ce sens, il s'agit d'une belle opportunité de valoriser les terres en friche et le couvert forestier de la région. Cependant, même si ces activités agricoles exigent moins de superficies, leur rentabilité comporte un taux de risque élevé puisque l'exploitation en est encore au stade embryonnaire.

Par contre, sur le territoire de la MRC des Maskoutains, il est tout de même possible de déceler des entreprises utilisant des PFNL pour la transformation. Si l'on considère certaines tendances de consommation, ces types d'activités pourraient représenter un certain potentiel de développement pour la zone agricole maskoutaine tout en permettant une certaine diversification des productions agricoles et une ouverture à de nouveaux marchés.

Tableau 30 – Entreprises utilisant des PFNL pour la transformation dans la MRC des Maskoutains en 2013

Entreprises de PFNL	Intrants	Extrants
Atsenti inc.	Écorce de pin	Extraction d'antioxydants
Biopharmacopae	Pruche, vinaigrier, verge d'or	Extrait pour application dermocosmétique Produits de santé naturels contre le rhume
Les Entreprises G.D. Ltée	Bleuets sauvages	Poudre
Pierre Fabre (gamme Naturactive)	Carvi, orties, bardane, sureau	Huiles essentielles Compléments alimentaires
Trans Herbe	Tilleul, bouleau, mûres sauvages	Tisanes

Source : CRRNT, Bilan des initiatives de mise en valeur des PFNL en Montérégie Est, novembre 2013, p.25.

Dans un contexte régional industriel axé sur la transformation agroalimentaire, les producteurs agricoles de la région pourraient être appelés à saisir des opportunités de partenariat pour, entre autres, approvisionner les entreprises de transformation agroalimentaire établies sur le territoire. De plus, la complémentarité des productions agricoles avec différents secteurs manufacturiers pourrait également permettre de répondre à de nouvelles demandes en fibres naturelles et matières premières. Enfin, considérant les impacts environnementaux et les coûts reliés au transport de marchandises, la proximité devient un atout pour les entreprises de la région maskoutaine, incluant les entreprises agricoles.

[35] CRÉ-MONTÉRÉGIE EST, CRRNT. « Bilan des initiatives de mise en valeur des PFNL en Montérégie Est », novembre 2013, p.6.

3.3.3 Revenus agricoles

3.3.3.1 La MRC des Maskoutains au Québec

Avec le nombre d'exploitants en productions animale et végétale, il y a lieu de s'attendre à des revenus élevés de la part de la MRC des Maskoutains. C'est effectivement le cas, puisque les comparaisons se situent non seulement au niveau de la région, mais plutôt au niveau de la province comme en fait foi le tableau 31.

Tableau 31 – Revenus totaux générés ($) au Québec en 2010, incluant les cinq MRC les plus lucratives du Québec

Découpage territorial – Région administrative	Superficie de la zone agricole (ha)	Nombre d'exploitations agricoles	Revenu total ($)
Total Montérégie	953 402	7 009	2 942 658 486
Total Chaudière-Appalaches	1 000 768	5 409	1 643 905 841
Total Centre-du-Québec	645 509	3 289	1 102 990 921
MRC des Maskoutains (Montérégie)	**125 726**	**1 204**	**811 405 783**
Total Lanaudière	206 201	1 515	661 034 624
Total Estrie	705 274	2 580	618 077 313
Total Bas-Saint-Laurent	642 324	2 070	453 775 579
MRC de La Nouvelle-Beauce (Chaudière-Appalaches)	**86 564**	**735**	**401 525 593**
MRC de Bellechasse (Chaudière-Appalaches)	**146 193**	**914**	**393 958 975**
MRC de Rouville (Montérégie)	**46 456**	**522**	**338 547 417**
Total Laurentides	195 076	1 262	335 391 403
MRC d'Arthabaska (Centre-du-Québec)	**172 727**	**904**	**308 472 035**
Total Capitale-Nationale	221 808	1 033	296 044 515
Total Mauricie	241 630	998	284 325 558
Total Saguenay – Lac-Saint-Jean	397 617	1 205	272 575 461
Total Abitibi-Témiscamingue	634 964	643	131 859 289
Total Outaouais	316 136	917	93 642 551
Total Laval	7 131	120	58 519 045
Total Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	86 283	270	27 462 439
Total Montréal	2 046	17	6 332 885
Total Côte-Nord	27 665	91	5 969 253
Total Nord-du-Québec	23 042	5	519 715
Total général	**6 306 874**	**28 433**	**8 935 084 878**

Sources : MAPAQ,2010, Flora, Fiche des exploitations agricoles (image certifiée)
CPTAQ, 2011, Rapport annuel 2010-2011

Selon le tableau 31, l'importance de la MRC des Maskoutains au Québec est évidente car, toutes régions et MRC confondues, la MRC des Maskoutains se place en quatrième position. À cet égard, la MRC des Maskoutains est aussi première devant la MRC de La Nouvelle-Beauce, de la région de Chaudière-Appalaches, avec des revenus de plus du double. Il est à noter également que la Montérégie est la région du Québec avec le plus gros revenu. Il faut comprendre que c'est la région qui contient le plus grand nombre de MRC et de municipalités. La MRC de Rouville s'est d'ailleurs classée parmi les cinq MRC les plus lucratives du Québec.

3.3.3.2 Revenus totaux de la MRC en agriculture

A. Par production

Tableau 32 – Revenus totaux selon les régions en 2004 et en 2010

	Revenus agricoles totaux		Revenus / Production animale				Revenus / Production végétale			
	2004	2010	2004	2010	2004 (revenus totaux)	2010 (revenus totaux)	2004	2010	2004 (revenus totaux)	2010 (revenus totaux)
MRC des Maskoutains	**586 738 063 $**	**811 405 783 $**	435 914 849 $	623 353 319 $	74,3 %	76,8 %	150 823 214 $	188 052 464 $	25,7 %	23,2 %
Proportion MRC / Montérégie	**26,3 %**	**27,6 %**	32,0 **%**	34,6 **%**			17,3 **%**	16,5 **%**		
Montérégie	**2 231 194 698 $**	**2 942 658 486 $**	1 361 341 069 $	1 803 186 821 $	61,0 %	61,3 %	869 853 629 $	1 139 471 665 $	39,0 %	38,7 %
Proportion MRC / Province de Québec	**8,3 %**	**9,1 %**	8,7 **%**	10,0 **%**			7,4 **%**	7,0 **%**		
Province du Québec	**7 062 487 958 $**	**8 950 891 841 $**	5 022 316 530 $	6 252 802 159 $	71,1 %	69,9 %	2 040 171 428 $	2 698 089 682 $	28,9 %	30,1 %

Source : MAPAQ, 2004 et 2010, Enregistrement des exploitations agricoles.

Selon ce tableau, en 2010, il y a lieu de constater l'importance de la Montérégie, l'ensemble de ses revenus agricoles comptant pour le tiers des revenus agricoles du Québec. Notons que la MRC des Maskoutains représente 28 % des revenus agricoles totaux de la Montérégie et 9 % des revenus agricoles de la province.

Par ailleurs, en 2010, les revenus de la MRC des Maskoutains en production végétale représentent 17 % des revenus de la Montérégie et 7 % de ceux du Québec. Quant à la production animale, les revenus sont plus élevés et représentent de plus grosses parts. La MRC détient 35 % des revenus de la Montérégie et 10 % de ceux de la province.

B. Revenus totaux par type de production

Tout d'abord, afin de donner un aperçu de la situation dans la Montérégie, la carte 12 permet de démontrer que la MRC des Maskoutains possède une bonne diversité de productions selon les revenus. On constate également que l'est de la Montérégie possède plus de revenus en productions animales que l'ouest.

Carte 12 – Répartition du revenu annuel selon le type de production pour la Montérégie, en 2012

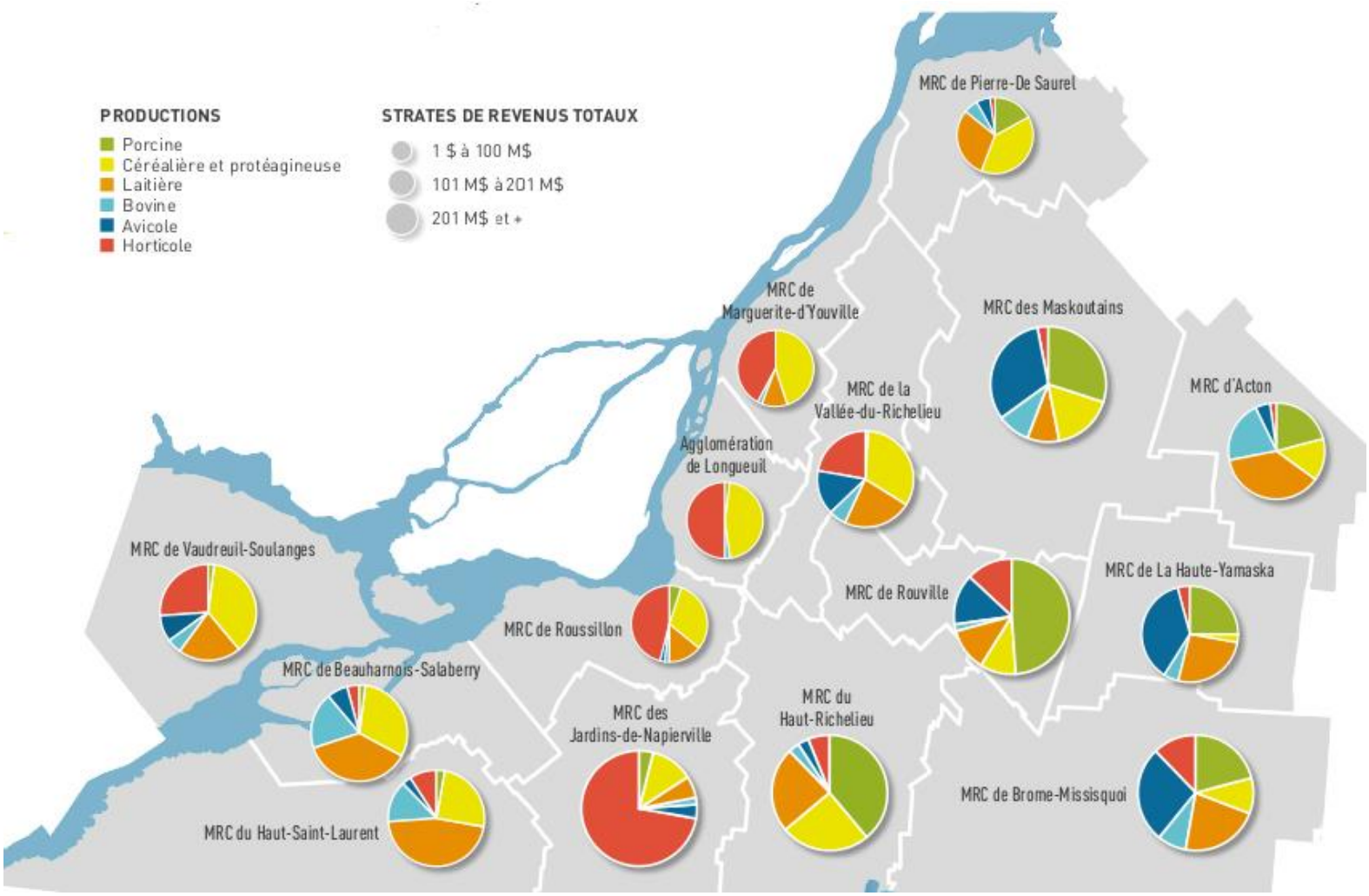

Source : MAPAQ, 2014, Portrait agroalimentaire de la Montérégie, p.3

En 2010, parmi les productions animales qui génèrent le plus de revenus dans la MRC des Maskoutains, il est remarqué que la production de volailles, incluant les poulets, les dindons, les œufs et autres volailles, devance la production de porcs avec des revenus de 231,5 millions $ par rapport à 228,4 millions $, même si le nombre de déclarations est de loin inférieur. Cependant, ces deux productions se distinguent fortement face aux autres productions animales, car elles génèrent ensemble plus de 73 % des revenus agricoles totaux provenant des productions animales.

Tableau 33 – Revenus totaux ($) par type de production en 2010

	Entreprises [1]		Déclarantes[2]	Revenus totaux des exploitations déclarantes	
Les productions animales	**(n^{bre})**	**(%)**	**(n^{bre})**	**(millions $)**	**(%)**
Porcs	191	33,6	255	228,4	36,6
Bovins laitiers	140	24,6	154	62,7	10,1
Bovins de boucherie[4]	90	15,8	135	66,5	10,7
Volailles[3]	110	19,3	131	231,5	37,1
Autres productions animales[5]	21	3,7	29	33,2	5,3
Chevaux	14	2,5	24	0,8	0,1
Ovins	3	0,5	9	0,2	0,0
Total des déclarations	**569**	**100,0**	**737**	**623,4**	**100,0**
Total des entreprises	**569**		**670**		
Les productions végétales					
Céréales protéagineuses et autres grains	474	74,6	749	147,5	78,4
Légumes	55	8,7	133	17,0	9,0
Fourrages	29	4,6	102	2,6	1,4
Acériculture	29	4,6	74	1,4	0,7
Autres productions végétales[7]	6	0,9	45	0,8	0,4
Fruits	18	2,8	31	3,9	2,1
Cultures abritées[6]	13	2,0	21	8,5	4,5
Horticulture ornementale	11	1,7	16	6,5	3,4
Total des déclarations	**635**	**100,0**	**1171**	**188,1**	**100,0**
Total des entreprises	**635**		**900**		
Total des productions agricoles	**1 204**			**811,4**	

Source: MAPAQ, 2010, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (image certifiée).

[1] Entreprises dont la principale source de revenus provient de cette production. (Activité principale)
[2] Entreprises déclarant des revenus dans cette production.
[3] Poulets, dindons, œufs et autres volailles
[4] Incluant les veaux lourds.
[5] Apiculture, aquaculture, caprins, cerfs, etc.
[6] Serres.
[7] Boisés et plantations, pâturages, engrais verts et autres cultures.

Parmi les productions végétales qui génèrent le plus de revenus, la production des céréales, des protéagineux et des autres grains est, sans doute, un chef de file générant, à elle seule, plus de 78 % de l'ensemble des revenus provenant des productions végétales (147,5 millions $).

Par ailleurs, plus de 76,8 % du total des revenus agricoles proviennent des productions animales, alors que 23,2 % proviennent des productions végétales.

C. Revenus par strate ($)

Le tableau 34 illustre en détail la répartition des entreprises selon leurs revenus totaux et classées par production principale. Parmi l'ensemble de ces données, il ressort que, dans la MRC des Maskoutains, une entreprise sur quatre possède des revenus de plus de 500 000 $ et qu'une entreprise sur cinq possède des revenus inférieurs à 50 000 $. Dans l'ordre, les entreprises ayant un revenu de plus de 500 000 $ sont les plus nombreuses avec une production animale en majorité. Suit, en deuxième position, la catégorie de 100 000 $ à 250 000 $ avec des exploitations de céréales en majorité. Finalement, la troisième position est détenue par la catégorie de revenus inférieurs à 50 000 $ avec des exploitations de céréales en majorité.

Tableau 34 – Répartition des entreprises selon leurs revenus totaux (classées par production principale en 2010*)

Activité principale	Sans revenu		< 50 (K)		50 à < 100 (K)		100 à < 250 (K)		250 à < 500 (K)		500 (K) et plus		Total
Céréales et oléagineux**	10	2,1 %	97	20,5 %	70	14,8 %	170	35,9 %	67	14,1 %	60	12,7 %	474
Porcs	2	1,0 %	15	7,9 %	18	9,4 %	47	24,6 %	39	20,4 %	70	36,6 %	191
Bovins laitiers et production laitière		0,0 %	4	2,9 %	4	2,9 %	16	11,4 %	62	44,3 %	54	38,6 %	140
Poulets et dindons		0,0 %	2	2,4 %	4	4,7 %	10	11,8 %	12	14,1 %	57	67,1 %	85
Veaux lourds	5	8,6 %	7	12,1 %	13	22,4 %	8	13,8 %	6	10,3 %	19	32,8 %	58
Autres légumes frais	1	2,9 %	12	34,3 %	8	22,9 %	3	8,6 %	8	22,9 %	3	8,6 %	35
Bovins de boucherie		0,0 %	15	46,9 %	4	12,5 %	5	15,6 %	3	9,4 %	5	15,6 %	32
Fourrages	1	3,4 %	19	65,5 %	5	17,2 %	3	10,3 %	1	3,4 %		0,0 %	29
Acériculture	2	6,9 %	25	86,2 %	1	3,4 %	1	3,4 %		0,0 %		0,0 %	29
Autres légumes de transformation		0,0 %	3	15,8 %	6	31,6 %	8	42,1 %	1	5,3 %	1	5,3 %	19
Œufs		0,0 %		0,0 %		0,0 %	0	0,0 %	3	16,7 %	15	83,3 %	18
Chevaux	1	7,1 %	8	57,1 %	2	14,3 %	3	21,4 %		0,0 %		0,0 %	14
Autres sources de revenus	1	7,1 %	7	50,0 %	3	21,4 %	1	7,1 %	1	7,1 %	1	7,1 %	14
Cultures abritées	1	7,7 %	2	15,4 %	1	7,7 %	2	15,4 %	4	30,8 %	3	23,1 %	13
Autres fruits	3	27,3 %	4	36,4 %	1	9,1 %	2	18,2 %	1	9,1 %		0,0 %	11
Horticulture ornementale		0,0 %	5	45,5 %	3	27,3 %	0	0,0 %	1	9,1 %	2	18,2 %	11
Pommes	1	14,3 %	2	28,6 %	1	14,3 %	1	14,3 %	2	28,6 %		0,0 %	7
Caprins	1	14,3 %		0,0 %	1	14,3 %	4	57,1 %	1	14,3 %		0,0 %	7
Autres volailles (canards, émeus, etc.)	1	14,3 %	2	28,6 %	1	14,3 %	1	14,3 %		0,0 %	2	28,6 %	7
Apiculture		0,0 %	2	33,3 %	1	16,7 %	1	16,7 %	1	16,7 %	1	16,7 %	6
Regroupement autre		0,0 %	2	50,0 %		0,0 %	1	25,0 %	1	25,0 %		0,0 %	4
Total	**30**	2,5 %	**233**	19,4 %	**147**	12,2 %	**287**	23,8 %	**214**	17,8 %	**293**	24,3 %	**1 204**

*Comprend les revenus totaux de l'entreprise, incluant les productions secondaires.
**Incluant les légumineuses et autres grains.
Source: MAPAQ, 2010, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (image certifiée).

À la différence du tableau précédent, le tableau 35 permet d'observer les changements dans le temps pour les classes de revenus d'entreprise. En regardant l'évolution entre 2004 et 2010, il est possible de se rendre compte que toutes les classes ont subi des baisses du nombre d'entreprises au profit des classes de 50 000 $ et moins et de 500 001 $ et plus pour la MRC des Maskoutains. À l'échelle de la Montérégie et du Québec, la situation est semblable alors que toutes les classes sont en baisse, sauf pour la classe de 500 001 $ et plus qui augmente considérablement et la classe de 250 001 $ à 500 000 $ pour le Québec seulement.

Tableau 35 – La répartition des revenus agricoles par région et par strate (%) en 2004 et en 2010

	sans revenu		50 000 $ et -		50 001 à 100 000 $		100 001 à 250 000 $		250 001 à 500 000 $		500 001 $ et +	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
MRC des Maskoutains	3,3 %	2,5 %	17,7 %	19,4 %	13,3 %	12,2 %	26,5 %	23,8 %	19,6 %	17,8 %	19,6 %	24,3 %
Montérégie	4,9 %	3,4 %	28,5 %	28,2 %	13,3 %	12,7 %	24,0 %	21,1 %	17,3 %	16,4 %	12,0 %	18,2 %
Province de Québec	4,3 %	3,2 %	34,5 %	33,7 %	13,5 %	13,0 %	23,8 %	19,4 %	14,9 %	16,3 %	9,0 %	14,4 %

Source : MAPAQ, 2004 et 2010, Enregistrement des exploitations agricoles.

D. Revenu moyen des exploitations à l'hectare cultivé

En se référant au tableau 36, il y a lieu de remarquer que le revenu moyen pour une exploitation agricole dans la MRC des Maskoutains est plus du double de la moyenne québécoise et plus du tiers de la moyenne de la Montérégie.

Par ailleurs, le rendement à l'hectare cultivé dans la MRC est plus élevé de près de 40 % que celui de la Montérégie et plus du double de celui de la province.

Tableau 36 – Revenus agricoles moyens par exploitation agricole et par hectare cultivé en 2004 et 2010

	Exploitations agricoles (n^{bre})		Revenus moyens ($)		Variation (%)	Revenus / hectare cultivé ($)		Variation (%)
	2004	2010	2004	2010	2010/2004	2004	2010	2010/2004
MRC des Maskoutains	1 277	1 204	459 466 $	673 925 $	46,7 %	6 523 $	8 785 $	34,7 %
Montérégie	7 438	7 009	299 972 $	419 840 $	40,0 %	4 118 $	5 335 $	29,6 %
Province de Québec	29 877	28 433	236 385 $	314 806 $	33,2 %	3 468 $	4 297 $	23,9 %

Source: MAPAQ, 2004 et 2010, Enregistrement des exploitations agricoles.

3.3.4 Mise en marché, commercialisation

3.3.4.1 Transformation et commercialisation

Dans bien des cas, la mise en marché d'un produit de l'agriculture doit passer par un processus de transformation. Comme il a été mentionné plus tôt, l'industrie agroalimentaire a une place importante dans la région de Saint-Hyacinthe. Pour nommer quelques exemples sur notre territoire :

- Agropur coopérative laitière : joueur majeur de l'industrie laitière au Canada. Elle est représentée sur le territoire par la fromagerie de Corneville et également Damafro inc. (production de fromages et de yogourt);
- Aliments Natura : fabrique de la boisson de soya à partir de fèves de soya biologique et en fait la distribution;
- Barry Callebaut Canada : le leader mondial des fabricants de produits à base de cacao et de chocolat de qualité supérieure. Elle répond aux besoins de l'ensemble de l'industrie alimentaire, depuis les fabricants jusqu'aux utilisateurs professionnels de chocolat;
- Exceldor Coopérative avicole : coopérative qui abat, transforme et commercialise la volaille. Elle produit toute une gamme de produits de poulet et de dindon frais et prêts à cuire;
- Fromages Saputo : une unité du Groupe Saputo, l'un des plus importants transformateurs laitiers au monde. L'usine de Saint-Hyacinthe produit principalement du lactose en poudre, de la protéine en poudre et de la protéine liquide;
- Hershey Canada (Les aliments Brookside) : se démarque comme fabricant de noix et friandises enrobées de pur chocolat. L'entreprise est présente dans plusieurs pays, dont les États-Unis, le Mexique, l'Europe, le Japon, Singapour, Taiwan et les Émirats arabes unis;
- Liberté : produit des yogourts, du lait bio ainsi que du lait et des fromages de chèvre. L'usine de Saint-Hyacinthe fabrique également des desserts laitiers;
- Nutri-caille : spécialisée dans l'abattage et la transformation de cailles et de poulets de Cornouailles;
- Nutri œuf : Classifie 38 % de la production d'œufs du Québec et les distribue parmi ses 500 clients (supermarchés, chaînes d'alimentation) et distributeurs (restaurants et dépanneurs);
- Olymel : chef de file canadien dans le domaine de l'abattage, de la transformation et de la distribution des viandes de porc et de volaille. La région de Saint-Hyacinthe compte trois usines de son groupe de même que son siège social. L'entreprise est l'un des plus importants exportateurs canadiens du secteur de l'alimentation;
- Viandes Lacroix : transforme et commercialise des produits à base de viande de volaille, de porc et de bovin;
- Vitoeuf : spécialisée dans la production de sous-produits de l'œuf pour l'industrie de la transformation et du service alimentaire. Elle offre notamment des œufs cuits durs emballés sous atmosphère modifiée et des œufs liquides homogénéisés.

Cependant, la mise en marché n'est pas toujours facile. Certains domaines de production sont plus difficiles que d'autres lorsque les exploitants ne participent pas à une mise en marché organisée, comme il a été constaté dans les groupes de discussions. C'est le cas, notamment, des produits forestiers non ligneux.

La gestion de l'offre

La gestion de l'offre joue également un rôle important dans le domaine de la production agricole. « C'est le moyen par lequel les producteurs de lait, de poulets, de dindons, d'œufs de consommation et d'œufs d'incubation établissent le meilleur équilibre possible entre l'offre et la demande de leurs produits au Québec et au Canada. Les producteurs ne produisent ainsi que les volumes nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins canadiens et évitent la production de surplus qui devraient être écoulés à perte. » Selon le tableau 33, il est possible de se rendre compte que 47,2 % de la production animale est sous gestion de l'offre.[36]

« Les producteurs canadiens, sous gestion de l'offre, comptent entièrement sur le prix du marché et ne reçoivent aucune subvention gouvernementale pour soutenir leurs revenus. Ils ont besoin que le marché canadien soit protégé pour éviter que des pays exportateurs subventionnant lourdement leurs producteurs ou jouissant de conditions climatiques que nous ne pouvons concurrencer, de règles moins exigeantes et d'une main-d'œuvre à très bon marché, ne viennent envahir leur marché.

Les trois piliers de la gestion de l'offre

1- La gestion de la production
   Les producteurs agricoles s'engagent à approvisionner le marché canadien en produits de qualité, en quantité suffisante et en évitant les surplus. Les producteurs de lait, de poulets, de dindons, d'œufs de consommation et d'œufs d'incubation produisent chacun une part du marché canadien qu'ils s'engagent à approvisionner.

2- Le contrôle des importations
   De son côté, le gouvernement s'engage à limiter l'entrée de produits importés pour que les besoins du marché canadien soient comblés principalement par la production canadienne.

3- Une politique de prix couvrant les coûts de production
   Le gouvernement a aussi mis en place des mécanismes pour que les prix tiennent compte des coûts de production des producteurs afin qu'ils touchent un revenu décent leur permettant de vivre de leur production, sans subventions. »[37]

[36] *GO5*. *La gestion de l'offre,* [En ligne], 2015. [http://www.go5quebec.ca/fr/gestion-de-l-offre.php] (consulté le 3 mars 2015)
[37] *GO5*. *La gestion de l'offre,* [En ligne], 2015. [http://www.go5quebec.ca/fr/gestion-de-l-offre.php] (consulté le 3 mars 2015)

3.3.4.2 Autres activités liées à l'agriculture en zone agricole en lien avec la mise en marché

Dans une perspective de développement durable, assurer la pérennité et la croissance des exploitations agricoles demeure toujours un défi d'actualité, considérant l'arrivée de nouveaux marchés et nouveaux concurrents en raison de la mondialisation. Par ailleurs, certains secteurs d'activités agricoles et complémentaires à l'agriculture en émergence (agrotourisme[38], produits de spécialités, vente et visites éducatives à la ferme, etc.) semblent prometteurs face aux nouvelles demandes des consommateurs, du milieu éducatif et du secteur touristique.

Tableau 37 – Autres activités liées à l'agriculture en zone agricole en 2007 et en 2010[1]

	Nombre d'exploitations agricoles totales		Exploitations faisant de l'agrotourisme			Exploitations faisant de la transformation			Exploitation ayant un kiosque de vente à la ferme			Exploitations ayant une production certifiée biologique			Exploitations offrant de l'autocueillette			Exploitation faisant de la vente en marché public		
	2007	2010	2007	2010	2007/2010	2007	2010	2007/2010	2007	2010	2007/2010	2007	2010	2007/2010	2007	2010	2007/2010	2007	2010	2007/2010
MRC des Maskoutains	1 235	1 204	23	19	(4)	37	33	(4)	46	63	17	12	13	1	15	16	1	32	41	9
Montérégie	7 195	7 009	253	215	(38)	351	326	(25)	549	640	61	121	157	36	216	246	30	285	353	68
Province de Québec	29 199	28 433	849	837	(12)	1 639	1 554	(85)	1 990	2 570	580	780	1 069	289	701	875	174	816	1 155	339

[1] : À noter qu'une entreprise peut faire plus d'une activité.
Source : MAPAQ, 2007 et 2010, Enregistrement des exploitations agricoles.

Le tableau 37 illustre l'évolution du nombre d'entreprises par le décompte des autres activités étant liées à l'agriculture en zone agricole entre 2007 et 2010. Selon les enregistrements des exploitants, il y a eu une diminution de 17 % des entreprises en agrotourisme dans la MRC des Maskoutains entre 2007 et 2010. Pour les mêmes années, la diminution était semblable en Montérégie, mais beaucoup moindre au Québec.

Parallèlement, au niveau de la transformation à la ferme, la MRC des Maskoutains a subi également une baisse, mais de moins grande importance, soit de 11 %. Pour la même période, la situation était semblable en Montérégie et au Québec, mais proportionnellement de moindre importance.

Par ailleurs, les taux de trois activités complémentaires de commercialisation (circuits courts) ont augmenté entre l'année 2007 et l'année 2010, dont, entre autres, les kiosques de vente à la ferme qui ont progressé de façon significative dans la MRC des Maskoutains, soit de 37 % comparativement à 11 % en Montérégie et 29 % au Québec. La participation au marché public semble également avoir augmenté dans les exploitations agricoles de façon très significative, et ce, proportionnellement, avec plus de 20 % par région. En effet, dans la MRC des Maskoutains, il est à noter qu'un gain de neuf nouvelles exploitations (28 %) a été observé, 68 en Montérégie (23,9 %) et enfin, au Québec, 339 (41,5 %). Quant à l'autocueillette, elle a progressé, mais très légèrement.

En dernier lieu, en réponse à une demande croissante, les exploitations certifiées en production biologique ont également connu, entre 2007 et 2010, une légère augmentation de 8 % dans la MRC des Maskoutains, ce qui est plutôt faible si l'on compare avec la Montérégie et le Québec avec des augmentations respectives de 30 % et 37 %.

[38] Définition de l'agrotourisme selon la CPTAQ (Activités récréotouristiques en zone agricole – Bilan de nos décisions 2000-2008) : Activité complémentaire à l'agriculture ayant lieu sur une ferme par un producteur propriétaire ou locataire. Cette activité demeure une activité secondaire de l'entreprise agricole et met principalement en valeur sa propre production. Le but de l'activité est de mettre en contact le touriste avec l'exploitant agricole dans un cadre d'accueil, d'information, d'éducation et de divertissement, tout en procurant un revenu d'appoint. Ainsi, pour qu'une activité soit considérée comme « agrotouristique », elle doit permettre de faire connaître une production, un marché niche, une culture particulière ou le métier d'agriculteur.

Figure 6 – Proportion des autres activités agricoles par (%) en 2010

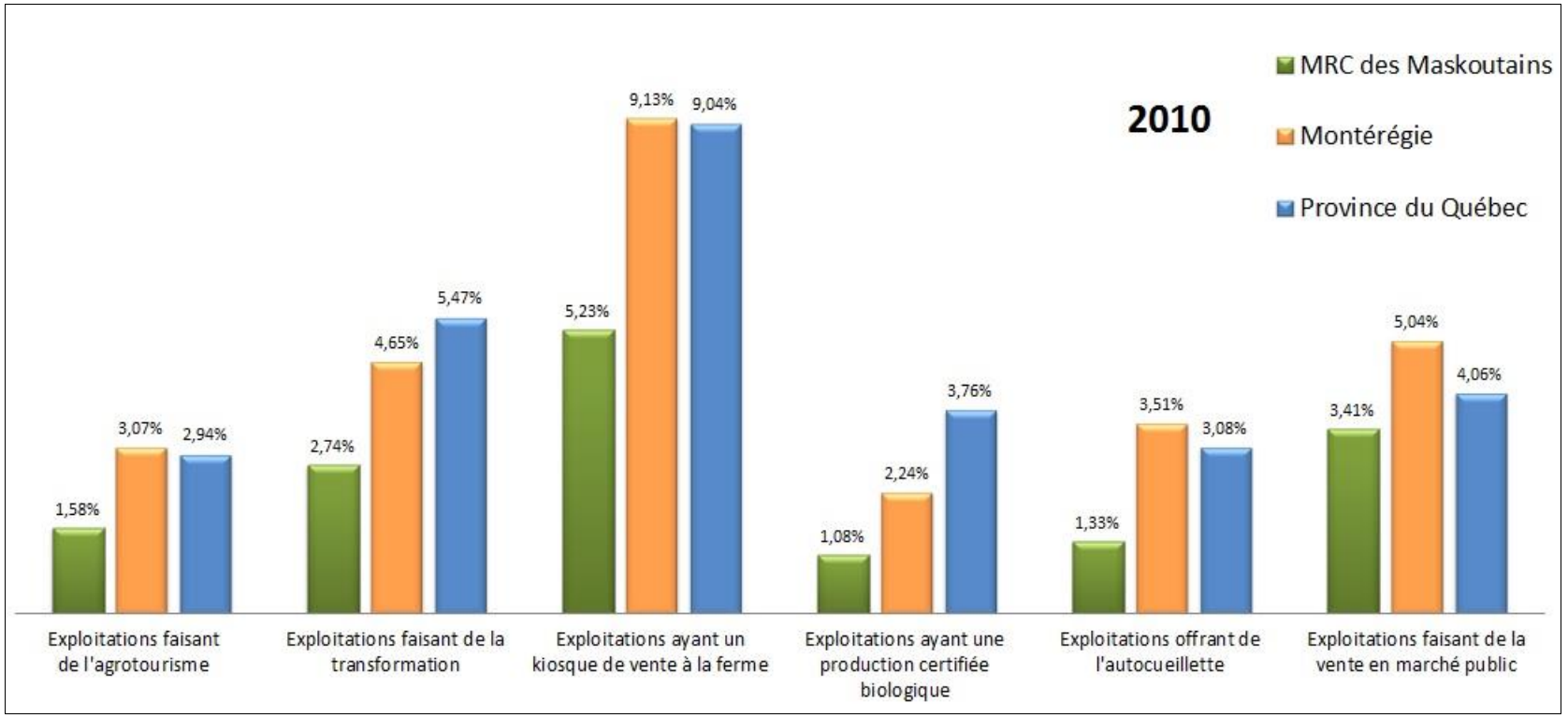

Source : MAPAQ, 2010, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (image certifiée).

Cet histogramme donne un bon portrait de l'importance des activités complémentaires dans les entreprises agricoles dans la MRC des Maskoutains, en Montérégie et au Québec pour en 2010. Les exploitants agricoles dans la MRC des Maskoutains se consacrent moins à toutes ces activités complémentaires à l'agriculture, comparativement à ceux de la Montérégie et du Québec. Malgré la faible proportion de ces activités, il y a certainement un potentiel de développement à explorer.

Carte 13 – Activités complémentaires à l'agriculture en 2013

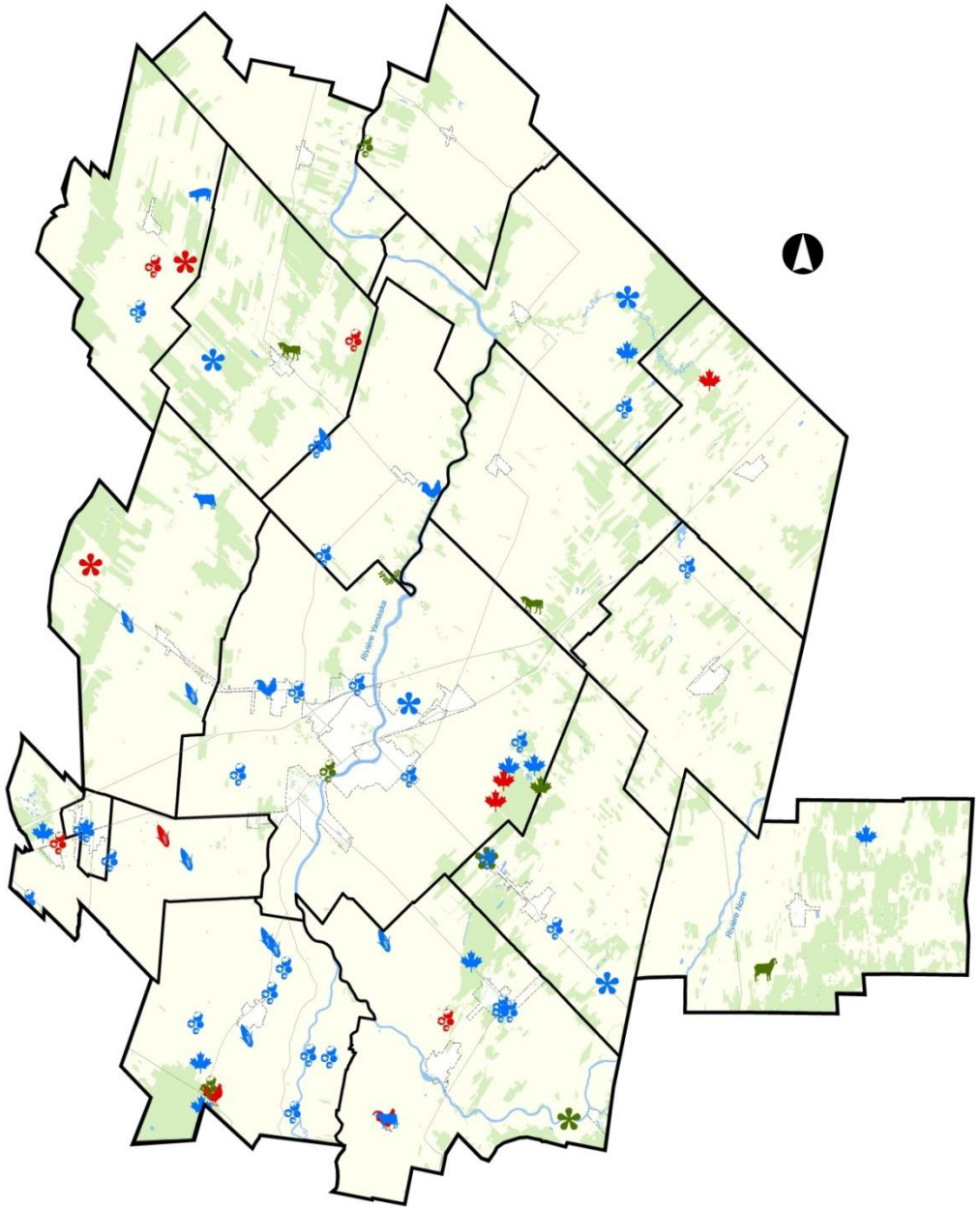

Produit principal	Symbole	Kiosques	Agrotourisme	Kiosques et agrotourisme
Volaille		2	0	0
Porcs		1	0	0
Chevaux		0	2	0
Bovins de boucherie		2	0	0
Ovins		0	1	0
Fourrages		0	1	0
Fruits, légumes et horticulture		25	3	5
Céréales		8	0	1
Acériculture		9	1	3
Autres		4	2	2

Source : MAPAQ, 2013, Enregistrement des exploitations agricoles

3.3.5 Exclusion et activités autres qu'agricoles

Même si l'occupation du territoire maskoutain en zone agricole est, en très grande partie, vouée à l'agriculture, il reste tout de même des superficies qui ne sont pas utilisées à cet effet. Elles peuvent avoir été autorisées par la CPTAQ ou encore s'être établies avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire agricole.

Exclusion et pression urbaine

Une demande d'exclusion est faite par une entité municipale dans le but d'agrandir son périmètre urbain en manque d'espace. La décision est prise par la CPTAQ selon des critères établis par la LPTAA. Depuis plus de 20 ans, seulement 0,3 % de la superficie de la MRC a été exclue de la zone agricole (CPTAQ, 31 mars 2014). Le tableau 38 permet de constater le nombre d'hectares effectif exclu de la zone agricole dans la MRC pour la période de 1988 à 2014, soit l'équivalant à 351 hectares.

Tableau 38 – Inclusion et exclusion[1] de la zone agricole pour la MRC des Maskoutains depuis la révision du décret[2]

Année	Inclusion (ha)	Exclusion (ha)	Superficie de la zone agricole (%)
1988-1989	0	1,2975	96,8%
1991-1992	0	44,6600	96,7%
1999-2000	0	2,2264	96,7%
2000-2001	0	0,9086	96,7%
2003-2004	0	183,0677	96,6%
2005-2006	0	0,1527	96,6%
2006-2007	0	2,0340	96,6%
2007-2008	0	1,2808	96,6%
2008-2009	0	20,4613	96,6%
2009-2010	0	94,6768	96,5%
2010-2011	0	0,2655	96,5%
2011-2014	0	0	96,5%
Au 31 mars 2014	**---**	**351,0313**	96,5%

Depuis 1999 :

- 78 demandes d'exclusions ont été faites;
- 63 demandes ont été acceptées, représentant 299,80 hectares;
- Ces 63 demandes visaient une superficie de 372,29 hectares.

[1] : Superficies ayant fait l'objet d'un avis de l'officier au Bureau de la publicité des droits

[2] : La date d'entrée en vigueur du décret de la révision de la zone agricole est le 18 mars 1989 sauf pour les municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Liboire (VL + P) et Saint-Valérien-de-Milton, la date étant le 2 juillet 1988

Source : CPTAQ, 2015, Données sur le territoire.

L'exclusion de 183 hectares dans les années 2003 et 2004 provient principalement de la démarche que la MRC a menée dans le cadre de la révision de son Schéma d'aménagement révisé, entré en vigueur en septembre 2003, pour un schéma de deuxième génération; le premier étant entré en vigueur en 1988.

Malgré les exclusions de la zone agricole accordées depuis 1988 et le fait que les règlements de zonage des municipalités n'autorisent pas l'agriculture dans les périmètres urbains, la MRC constate, à ce jour, que la culture de terres et l'acériculture sont encore actives et présentes à

l'intérieur même de certains périmètres urbains par droits acquis. En 2013, il a été répertorié par la MRC[39] que neuf des 17 municipalités de la MRC possèdent encore des activités agricoles à l'intérieur même de leur périmètre d'urbanisation (Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Dominique, Saint-Hyacinthe, Saint-Liboire, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Jude et Sainte-Madeleine).

Bien entendu, les terrains utilisés à ce jour à des fins autres qu'urbaines sont voués, à court ou moyen terme et selon la réglementation d'urbanisme, à une vocation strictement urbaine. Ces neuf municipalités sont donc directement interpellées afin d'optimiser leur territoire voué à l'urbanisation avant d'entamer une demande d'exclusion de la zone agricole.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Orientation gouvernementale numéro 10 concernant les MRC périmétropolitaines de la Communauté métropolitaine de Montréal[40], dont la MRC des Maskoutains fait partie, le conseil des maires de la MRC a énoncé sa volonté d'optimiser (densifier) l'ensemble des périmètres urbains du territoire avant même toute demande d'exclusion dans la zone agricole.[41]

Autorisation d'un usage autre qu'agricole

Dans un autre ordre d'idées, des superficies peuvent être accordées en territoire agricole pour des usages autres que l'agriculture par des demandes d'autorisation. D'ailleurs, plusieurs personnes confondent une acceptation de ce type de demande avec une exclusion de la zone verte, ce qui n'est en réalité pas le cas. Une demande d'autorisation est une permission demandée d'utiliser une superficie déterminée pour un usage autre que l'agriculture, en territoire agricole, sans exclusion de la zone verte. Cependant, ce type de demande est beaucoup plus fréquent que des demandes d'exclusion et la finalité est pratiquement la même, soit l'utilisation d'une superficie déterminée à des fins autres que l'agriculture. Toutefois, une autorisation peut permettre un usage autre que l'agriculture sans nécessairement compromettre celle-ci ou encore permettre un usage pour une durée déterminée.

Par exemple, en 2008-2009, lors du projet « Pipeline Saint-Laurent » qui avait pour but la construction d'un pipeline reliant une raffinerie de pétrole de Lévis à son terminal de Montréal-Est, plusieurs demandes d'autorisation ont été acceptées, notamment dans la MRC des Maskoutains pour plus de 130 hectares[42]. Ces autorisations visaient la superficie pour l'implantation du pipeline, incluant une zone tampon, ainsi qu'une superficie temporaire pour la durée des travaux. En ce sens, une fois les travaux terminés, les activités agricoles et culturales régulières ont pu reprendre leur cours normal, et ce, sur le site d'implantation du pipeline également. Donc, même si un usage autre qu'agricole est autorisé, il n'est pas certain que la superficie accordée ne serve plus à l'agriculture. Chaque demande comporte ses particularités et il est impossible d'affirmer que l'autorisation d'une superficie quelconque en zone agricole, pour un nouvel usage ou un agrandissement d'usage existant, occasionne nécessairement une perte de superficie pour de la culture. D'ailleurs, au même titre que les demandes d'exclusion, le processus d'acceptation par la CPTAQ est assujetti à plusieurs critères établis par la LPTAA, ce qui limite l'empiètement en zone agricole. Le tableau 39 dresse un portrait des différentes demandes d'autorisation sur le territoire de la MRC des Maskoutains pour la période de 2004 à 2014.

[39] MRC DES MASKOUTAINS. Projet de Règlement numéro 14-417 modifiant le Schéma d'aménagement révisé, adopté le 10 décembre 2013 (non en vigueur à ce jour).
[40] GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MAMROT. Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement. Décret ministériel adopté le 11 mai 2011.
[41] Ibidem 1.
[42] CPTAQ. Décisions dossiers 349 756, à 349 759, Ultramar ltée, 25 juin 2008, 62p.

Tableau 39 – Portrait des demandes d'autorisation à la CPTAQ de 2004 à 2014 sur le territoire de la MRC des Maskoutains

	Nombre d'autorisations accordées			Superficie totale accordée		
Période	**Taux d'acceptation (%)**	**Implantation d'un nouvel usage (n^{bre})**	**Usage accessoire[1] ou agrandissement d'un usage existant (n^{bre})**	**Taux d'acceptation (%)**	**Implantation d'un nouvel usage (ha)**	**Usage accessoire[1] ou agrandissement d'un usage existant (ha)**
2004-2005	79,1	11	8	29,5	12,5	5,5
2005-2006	100	16	11	96,6	23,9	4,7
2006-2007	84	8	13	79,3	19,1	17,7
2007-2008	75,9	6	16	62,0	14,6	9,9
2008-2009	82,8	11	13	98,9	158,63	29,29
2009-2010	92,7	17	21	92,9	27	6,8
2010-2011	85,3	14	15	94,4	25	7,6
2011-2012	71	12	10	52,6	5	5
2012-2013	80	6	18	73,3	6,5	3,8
2013-2014	72	7	11	73,7	4,2	3,1
Total	**82,7**	**108**	**136**	**81,1**	**296,43**	**93,39**

[1] : À partir de 2011, les demandes pour un usage accessoire sont incluses avec le nombre de demandes pour un agrandissement d'un usage existant
Source : Rapports annuels de la CPTAQ, 2005 à 2014

Avec ce tableau, il est possible d'observer qu'en l'espace de dix ans, 82,7 % des demandes ont été autorisées, soit 244 demandes et près de 400 hectares, dont une bonne partie pour le projet « Pipeline Saint-Laurent ». De plus, lorsqu'il est question d'« implantation d'un nouvel usage », il peut s'agir également de changement d'usage, par exemple un changement de type de commerce sans nécessairement prendre une nouvelle superficie.

3.3.5.1 Requalification de certains bâtiments

A. Anciens bâtiments agricoles

En raison de la transformation des exploitations agricoles (abandon des activités d'élevage au profit des grandes cultures, diminution du nombre de fermes), toutes les municipalités ont, sur leurs territoires, des bâtiments agricoles abandonnés ou sous-utilisés. Ne répondant plus aux besoins des producteurs agricoles, ces bâtiments font, la plupart du temps, l'objet d'un entretien minimal, entraînant par le fait même une détérioration rapide de ces constructions. On assiste alors à une perte du patrimoine immobilier agricole, ne serait-ce qu'en terme de valeur des bâtiments. Ces bâtiments désuets, ou en voie de l'être, pourraient apporter un potentiel de développement supplémentaire à la zone verte, par une requalification vers une vocation compatible avec des activités agricoles, en respect avec les orientations du schéma d'aménagement.

B. Bâtiments existants à usage non agricole

Au fil des ans, principalement avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* en 1978, différents usages se sont implantés dans la zone agricole, par exemple, des commerces et industries. C'est ainsi que l'on retrouve aujourd'hui, sur le territoire de toutes les municipalités de la MRC, des usages autres qu'agricoles, dérogatoires en regard de la réglementation en vigueur.

Ces usages présentent des caractéristiques très variées en ce qui concerne la nature de l'activité, leur superficie, les caractéristiques du cadre bâti, leur localisation sur le territoire, etc.

Ils partagent cependant des traits en commun :

- les emplacements et les bâtiments peuvent rarement être réutilisés à des fins agricoles;
- ils sont assujettis aux règles strictes des usages dérogatoires protégés par droits acquis. Cette réglementation empêche ou restreint leur expansion éventuelle et limite les possibilités de réutilisation de ces sites pour d'autres usages;
- l'imposition de ces règles se traduit par une perte de valeur et des opportunités très limitées de réinvestissement.

Il est illusoire de penser que ces emplacements trouveront un jour leur utilité à des fins agricoles. Il est préférable de travailler à intégrer ces situations dérogatoires dans une politique concertée d'occupation du territoire agricole.

3.3.5.2 Infrastructures de services

A. Réseaux de distribution de l'énergie

Les réseaux de distribution font partie de la zone agricole comme toute autre infrastructure générale. Cependant, l'utilisation de l'énergie par les entreprises agricoles demeure une dépense importante dans le milieu. Installées en campagne, les entreprises agricoles ne bénéficient pas toujours des privilèges d'une installation dans un quartier industriel. La présence de l'électricité triphasée ou encore du gaz naturel n'est pas toujours une option en milieu rural. Dans la MRC des Maskoutains, quelques endroits peuvent bénéficier de ces avantages, tandis que les autres doivent se contenter du réseau électrique de base. Considérant que ces sources d'énergie peuvent apporter des économies considérables, notamment en frais de chauffage, il serait intéressant de favoriser l'accès à ces réseaux.

Énergies alternatives

Cependant, il existe plusieurs énergies alternatives pouvant amener les exploitants à réaliser de bonnes économies. Il n'y a qu'à penser au chauffage par géothermie ou encore l'utilisation de la biométhanisation ou de la biomasse. En ce sens, le groupe AGÉCO a fait une étude en 2006 sur l'utilisation de source d'énergies alternatives durables ainsi que sur les innovations technologiques visant l'efficacité énergétique en milieu agricole[43]. Cette étude permet entre autres d'évaluer le potentiel de chacune des sources d'énergie alternatives pouvant être utilisées ainsi que les diverses technologies pouvant être installées afin de diminuer les coûts énergétiques en améliorant l'efficacité des installations.

[43] GROUPE AGÉCO. *Documentation des innovations technologiques visant l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie alternatives durables en agriculture, rapport no.2*, décembre 2006.

De plus, une seconde étude a été réalisée par le groupe AGÉCO en 2010 afin de vérifier la rentabilité d'audits énergétiques en entreprise agricole. L'étude s'est avérée positive dans le domaine de la production animale puisque, selon le secteur de production, un exploitant pourra réaliser des économies annuelles de 700 $ à plus de 1 900 $ pour son entreprise, selon les coûts d'énergie de 2010. Bien entendu, le producteur devra faire certains investissements de l'ordre de 1 700 $ à 4 900 $, en incluant le coût de la démarche d'audit énergétique. Toutefois, ces dépenses seront rentables rapidement, car la période de retour sur l'investissement sera seulement de une à quatre années.[44]

B. Service Internet haute vitesse

Bien que plusieurs fournisseurs offrent la possibilité d'un branchement permettant l'accès au service Internet haute vitesse, de grandes parties du territoire rural de la MRC des Maskoutains n'avaient pas accès à ce service. La raison principale était que les compagnies privées doutaient pouvoir rentabiliser leurs investissements à cause de la faible densité de population. C'est dans ce contexte que la MRC des Maskoutains a mis en place Réseau Internet Maskoutain (RIM), organisme sans but lucratif fondé en septembre 2009. Ce projet a été financé en partie par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées ». La partie non subventionnée du projet a fait l'objet d'une aide financière de la MRC ainsi que d'un emprunt bancaire assumé par Réseau Internet Maskoutain à même ses revenus. Ce réseau est constitué à 80 % de fibre optique reliée directement à chacun des 13 points d'émission WiMAX sur le territoire maskoutain[45].

Par la mise en place de ce réseau, la MRC permet à la population rurale de bénéficier d'un accès de qualité à un service Internet haute vitesse, contribuant ainsi au développement régional. Ce service profite à une clientèle variée occupant la zone agricole, notamment les producteurs agricoles, les travailleurs autonomes, les petites entreprises, les étudiants, etc.

3.3.5.3 Exploitation des gaz de schiste

Actuellement, sur le territoire maskoutain, il existe quatre puits de gaz de schiste non exploités, dont trois en zone agricole. En janvier 2014, le comité d'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste a publié son rapport synthèse intitulé « Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste ». Le comité a constaté, malgré la présence de ces puits, l'existence d'un potentiel élevé de conflit entre l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste et les autres usages du territoire tels que l'agriculture, l'approvisionnement en eau potable et les activités récréatives, notamment, advenant l'impossibilité de rapprocher les instances décisionnelles des communautés concernées.[46]

Ainsi, le 3 juin 2014, en lien avec la protection de son environnement et la vocation agricole du territoire, la MRC des Maskoutains réitère sa position devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) : « La vocation agricole et agroalimentaire que s'est donnée la MRC des Maskoutains ne milite pas en faveur d'un rapprochement avec l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste, puisque celle-ci est incompatible avec l'essence même de son schéma d'aménagement et des valeurs qui y sont sous-jacentes », affirment les maires de la MRC des Maskoutains dans un mémoire qui a été présenté devant la Commission d'enquête du BAPE concernant les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent.

---

[44] GROUPE AGÉCO. *Analyse de rentabilité de la réalisation d'audits énergétiques dans le secteur agricole,* octobre 2010, [En ligne], p.5 [http://www.efficaciteenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/agroalimentaire_agricole/EtudeFaisabiliteAuditsEnergAlaFerme_RapportFinal.pdf] (consulté le 26 janvier 2015)

[45] RÉSEAU INTERNET MASKOUTAIN. *Historique,* [En ligne], 2015. [http://www.rimaskoutain.com/pages/historique.html] (consulté le 25 mars 2015)

[46] COMITÉ D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE SUR LE GAZ DE SHISTE, *Évaluation environnementale sur le gaz de schiste*, janvier 2014, en ligne : http://eesgazdeschiste.gouv.qc.ca/wordpress/wp-content/uploads/2014/02/EES-rapport-synthese_final_web_janv- 2014.pdf, p. 229.

Les acteurs du milieu ont également, lors de nombreux témoignages, tenu à réitérer fermement leur positionnement face à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste. Ce positionnement s'intègre à la vision d'un développement de la zone agricole respectueux de l'environnement dans une perspective durable.

3.3.5.4 Contraintes anthropiques

Les contraintes anthropiques regroupent les contraintes créées par l'homme. Sur le territoire agricole maskoutain, trois types de contraintes anthropiques sont répertoriés, soit les sites d'extraction, les sites d'entreposage de matériaux secs et les terrains contaminés.

A. Les sites d'extraction (carrières et sablières)

Selon le dernier inventaire de la MRC des Maskoutains, en date du 5 décembre 2014, le territoire de la MRC comporte 18 sites situés en zone agricole ayant été perturbés par des activités d'exploitation à des fins commerciales de substances minérales de surface, telles que le sable, le gravier, l'argile, la pierre et le minerai utilisé dans la fabrication de ciment. D'ailleurs, selon cet inventaire, 16 d'entre eux sont toujours en fonction. Toutefois, selon le *Règlement sur les carrières et sablières*[47] découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement, une restauration du sol est obligatoire pour les carrières et sablières établies après le 17 août 1977. Par conséquent, certaines parcelles de terre pourraient être remises en culture ou réutilisées à d'autres fins. Par ailleurs, tout nouveau site d'extraction ou toute modification à un site d'extraction existant doit obtenir une autorisation de la CPTAQ.

B. Les sites d'entreposage de matériaux secs

La MRC a également compilé les sites d'entreposage de matériaux secs dans le même inventaire du 5 décembre 2014. Sur le territoire agricole, il y a présence de quatre sites de ce genre, dont un fermé. Ces sites sont répertoriés à l'Annexe 5.

C. Les terrains contaminés

Le ministère de l'Environnement compile, dans le *Répertoire des terrains contaminés,* des renseignements généraux et techniques portant sur les dossiers de terrains contaminés par des activités industrielles et commerciales ou par des déversements accidentels. Il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif, mais d'une compilation des cas portés à l'attention du ministère. De façon générale, une contamination des sols doit avoir été démontrée lors de la caractérisation des terrains inventoriés, tel que mentionné dans *la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*.

Selon la consultation du registre du MDDELCC en date du 13 février 2015[48], 19 sites en zone agricole sont considérés contaminés. Ces sites sont également illustrés sur la même carte à l'Annexe 5.

[47] QUÉBEC. *Règlement sur les carrières et sablières*, chapitre Q-2, r. 7, à jour au 1er mars 2015, [Québec], Éditeur officiel du Québec, c2015, art. 36.
[48] MDDELCC. *Répertoire des terrains contaminés,* [En ligne], 2015. [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp] (consulté le 13 février 2015)

3.4 PERCEPTION DU MILIEU

3.4.1 Groupes de discussion

La vision des collectivités sur le développement de la zone agricole

En mars 2014, différents groupes de producteurs ont été invités à participer à des groupes de discussion (focus groups) sur le développement de la zone agricole maskoutaine. Les objectifs principaux étaient d'identifier les défis auxquels les agriculteurs maskoutains doivent faire face actuellement dans leur production et d'identifier des pistes de solution pour harmoniser le développement de la zone agricole avec leurs réalités.

Dix rencontres ont permis de regrouper plus d'une centaine de producteurs par type de production, soit l'acériculture, l'horticulture, l'élevage de bovins (laitiers et viande), l'élevage du porc, la volaille (incluant les dindes et les œufs), les maraîchers et les fruits, les grandes cultures, les gibiers et les circuits courts, de même que les produits biologiques et l'apiculture. Quelques jeunes de la relève, déjà intégrés aux productions de leurs familles, ont également participé à ces échanges. De plus, il y a eu quelques rencontres individuelles auxquelles les agriculteurs ont participé.

Les commentaires et suggestions issus de ces échanges, ayant un lien potentiel avec le développement de la zone agricole et de l'agriculture dans la région maskoutaine, sont présentés ci-après par secteur de production. Quoique surtout axés sur le développement de l'agriculture, ces témoignages apportent une perspective à la fois économique et sociale. Le maillage étroit entre l'agriculture comme travail et un mode vie constitue une toile de fond caractérisant la zone agricole maskoutaine.

Acériculture

- les marchés visés (gros et détail) sont accessibles et encore ouverts pour une production en croissance;
- le produit bénéficie de qualités nutritives exceptionnelles peu connues;
- il existe un potentiel de transformation encore inexploité pour des produits de haute qualité (produits fins ou intrants dans les produits industriels);
- concurrence américaine de plus en plus présente.

Horticulture et maraîchers (fruits et légumes)

- concurrence très vive et marché compétitif dus à l'importation;
- grande influence des distributeurs;
- manque de support pour la mise en marché sur les grands réseaux de distribution;
- potentiel de marché à explorer (semences, fournitures pour la vente, etc.);
- coûts de l'énergie et impacts environnementaux considérés comme un gros défi pour ce secteur;
- le projet de piste cyclable traversant la zone agricole inspire beaucoup de craintes;
- l'endettement est un poids très lourd et stressant.

Bovins laitiers et bovins de boucherie et veaux

- problèmes de main-d'œuvre (recrutement, fidélisation et responsabilisation) même si les salaires sont compétitifs.

Production de porcs

- beaucoup d'exigences au Québec pour cette production qui assure une qualité supérieure peu connue des consommateurs;
- coûts de production plus élevés au Québec qu'aux États-Unis;
- tablettes des supermarchés principalement occupées par des produits américains, sans indications quant à la provenance, les contrôles de qualité et les modes d'élevage;
- la proximité d'un abattoir serait un atout régional;
- l'achat local serait à encourager;
- problème de recrutement de main-d'œuvre;
- l'établissement d'un code de vie en zone agricole serait important pour favoriser la cohabitation avec les producteurs.

Production de volailles (poulet, dindes et autres) et d'œufs

- cohabitation parfois difficile avec les résidents;
- lors de la vente de maison, les agents d'immeuble devraient informer les acheteurs potentiels des contraintes reliées à ce type d'entreprise;
- changements au niveau des règles sur le bien-être animal qui amènent de gros investissements de la part des producteurs;
- pas d'abattoir de proximité.

Grandes cultures

- le prix élevé des terres repousse la relève;
- aucun contrôle sur la fluctuation du marché;
- problème avec l'ampleur des machineries agricoles au niveau du transport routier;
- problèmes de main-d'œuvre (recrutement et fidélisation).

Gibiers et produits spécialisés

- production peu répandue dans la région, seulement six entreprises pour un total de 24 unités animales;
- le développement de marché est un défi;
- la demande pour des produits de niche (canard, oies, cailles, etc.) est en forte croissance;
- le volet « Centre d'interprétation agrotouristique » est également en demande.

La relève agricole maskoutaine

- l'équilibre travail-famille est prioritaire;
- la qualité de vie et le développement durable sont importants;
- inquiétudes face aux nombreux et rapides changements de consommation, fortement influencés par une désinformation du consommateur;
- gestion de l'offre et des coûts de revient difficiles à planifier;
- important de valoriser le travail agricole afin d'attirer une main-d'œuvre qualifiée et motivée.

3.4.2 Sondage

La vision des collectivités en zone agricole

En mars 2014, un sondage Web a été réalisé auprès de la population agricole de la MRC des Maskoutains. Ce sondage a été divisé en groupes de participants, soit les agriculteurs, les agricultrices, la relève agricole, les résidents (non-agriculteurs) et les entreprises établies en zone agricole.

Voici les constats tirés de ce sondage :

Volet économique : richesse collective

Tous les groupes de participants ont confirmé que, pour favoriser le développement économique dans la zone agricole, il est important de :

- promouvoir des produits agricoles locaux (pas seulement les produits du terroir);
- développer l'agrotourisme;
- mettre en valeur la rivière Yamaska et les cours d'eau (qualité de l'eau, navigation, faune et flore, etc.);
- développer le circuit de vente à la ferme;
- regrouper et régler les problèmes liés au zonage dans une perspective à long terme;
- avoir un meilleur accès à Internet haute vitesse;
- encourager les programmes d'aide à la création d'emplois.

Volet social et culturel : milieu de vie

Tous les groupes de participants ont confirmé que, pour favoriser le développement harmonieux dans la zone agricole, il est important de :

- sensibiliser les nouveaux arrivants aux réalités de la vie en zone agricole;
- sensibiliser les agriculteurs aux besoins des résidents (non-agriculteurs);
- reconnaître le rôle essentiel de l'agriculture dans l'économie de la région;
- reconnaître la contribution des résidents (non-agriculteurs) dans la communauté rurale;
- faire connaître les succès (petits et grands) des gens et des bâtisseurs vivant en zone agricole;
- favoriser les contacts entre agriculteurs et non-agriculteurs (marchés publics, fêtes, circuits agricoles, etc.);
- maintenir et valoriser les services de proximité (épicerie, bureau de poste, caisse populaire, essence, etc.);
- planter des arbres et des brise-vents (paysagement et contrôle des vents) pour diminuer la poussière;
- encourager une utilisation responsable des ressources collectives (cours d'eau, forêts, routes, etc.);
- encourager les producteurs à participer à divers comités décisionnels;
- faciliter le transport routier pour tous (vitesse, largeur des routes, dépassement, pistes cyclables);
- améliorer la sécurité dans le transport de marchandises dangereuses en zone agricole;
- organiser des voyages pour connaître d'autres pratiques ou d'autres débouchés agricoles;
- améliorer le réseau de transport sur route.

Selon les agriculteurs, les agricultrices et la relève

Les principaux obstacles au développement de l'agriculture (73 répondants)

- le prix des terres agricoles de plus en plus élevé;
- l'endettement très élevé;
- la règlementation municipale;
- l'achat des terres par des groupes d'intérêts financiers (accaparement des terres agricoles);
- les problèmes environnementaux;
- l'accès aux terres agricoles pour la relève;
- les difficultés liées au transfert d'une ferme.

Offres d'achat pour des entreprises agricoles maskoutaines (51 répondants)

- au cours des cinq dernières années, 33,3 % des agriculteurs ont reçu des offres d'achat pour leur exploitation;
- la majorité (62,5 %) de ces offres provenait d'un voisin, de la famille (31,3 %), d'une connaissance (12,5 %) et, enfin, d'un groupe financier d'investisseurs (6,3 %) ou de compagnies non liées à l'agriculture (6,3 %).

Les fournisseurs (51 répondants)

- la majorité des agriculteurs (77,1 %) utilisent de un à 25 fournisseurs locaux pour leurs intrants[49] et 16,7% disent utiliser de 26 à 50 entreprises locales;
- la majorité des agriculteurs (85,4 %) utilisent de un à 25 fournisseurs locaux pour leurs extrants[50]. Par ailleurs, 14,6 % des agriculteurs affirment n'en utiliser aucun localement.

Selon la relève agricole (13 répondants)

Les compétences qu'ils souhaiteraient améliorer pour soutenir leur projet en agriculture

- il a été observé que les participants du groupe de la relève misent sur les technologies. De plus, l'aide au plan d'affaires est recherchée pour le tiers des répondants. Enfin, améliorer la budgétisation et les prévisions financières intéresse le quart d'entre eux.

[49] Intrants : Semences, engrais, animaux et autres, sous-traitants, produits semi-finis, services, essence, etc.
[50] Extrants : Sous-traitants à l'expédition, livraisons, emballage, etc.

Selon les résidents non exploitants (61 répondants)

Lieu de résidence

- plus de 80 % vivent dans la région maskoutaine depuis cinq ans et plus;
- 60 % d'entre eux n'ont jamais vécu dans un milieu agricole.

Les principales raisons de leur venue dans la zone agricole

- la recherche de tranquillité;
- un milieu de vie pour la famille;
- l'accès à la propriété;
- la proximité d'une ville (hôpital, écoles, services divers, commerces, restauration, culturel, etc.);
- avoir grandi dans le milieu agricole;
- une opportunité pour le travail;
- un projet de retraite active.

Leur emploi actuel

- 76 % des répondants travaillent dans la MRC des Maskoutains et 24 % travaillent hors de la région maskoutaine.

3.4.3 Consultation publique

La MRC des Maskoutains a tenu deux soirées de consultation publique et d'information les 26 et 27 mai 2015 à Saint-Hugues et à Saint-Pie concernant le projet du Plan de développement de la zone agricole, tel qu'approuvé par le conseil de la MRC à la séance tenue le 13 mai 2015 (résolution numéro 15-05-135). Lors de ces deux soirées de consultation, qui ont accueilli environ 120 personnes, les participants ont pu s'exprimer sur le portrait, les enjeux et l'avenir du milieu agricole par rapport aux actions que la MRC compte mettre de l'avant pour assurer le développement de la zone agricole.

Par la suite, le comité de liaison MRC/UPA/CLD a étudié les diverses demandes et a recommandé certains ajustements au plan d'action afin de considérer l'opinion de la population.

4. DIAGNOSTIC DE LA ZONE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Les données factuelles et les commentaires recueillis lors des activités de consultation auprès des agriculteurs et des partenaires du développement agricole, colligés dans l'**État des lieux** de la zone et des activités agricoles, constituent les intrants de base à partir desquels la MRC des Maskoutains a produit son **Diagnostic de développement de la zone agricole**. Il s'agit, pour la MRC et ses partenaires, d'analyser la situation de son agriculture, en termes de constats, et d'en identifier les éléments déterminants, les forces, les faiblesses ainsi que les opportunités ou les contraintes reliées au développement de la zone agricole. Ultérieurement, cette opération permettra à la MRC de dégager une vision mobilisatrice du développement de la zone agricole, appropriée à ces impératifs, et d'identifier les moyens stratégiques pour l'atteindre.

Les tableaux qui suivent présentent les constats issus de l'analyse de l'**État des lieux** regroupés selon les principales composantes :

- les constats relatifs à la situation, au territoire et à l'environnement;
- les constats relatifs au leadership, savoir et expertise agricole;
- les constats relatifs aux activités agricoles;
- les constats relatifs à la population;
- les constats relatifs à l'industrie agroalimentaire;
- les constats relatifs aux activités liées à l'agriculture.

Note : La numérotation des tableaux de cette section, soit les « Constats », les « Forces », les « Faiblesses », les « Contraintes » et les « Opportunités » ne constitue en rien un ordre de priorité ou d'importance. Elle ne sert qu'à faciliter l'identification des éléments à des fins de référence.

4.1 CONSTATS

Tableau 40 – Constats – Situation, territoire et environnement

1	La MRC des Maskoutains est un territoire rural, résolument agricole desservi par une ville-centre, la Ville de Saint-Hyacinthe, ville satellite de Montréal.
2	La ville de Saint-Hyacinthe comprend à elle seule 16 % de la zone agricole de la MRC des Maskoutains.
3	La MRC des Maskoutains, desservie par l'autoroute 20 et à proximité des autoroutes 30 et 55, est située à moins d'un jour d'accès routier d'un marché nord-américain de 110 millions de personnes.
4	La zone agricole, régie par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricole*s, qui couvre 96,5 % du territoire de la MRC des Maskoutains, bénéficie d'excellentes conditions de développement physique, tant sur les plans topographique, pédologique que bioclimatique.
5	En 26 ans, seulement 0,3 % de la superficie agricole de la MRC a été exclue de la zone agricole permanente.
6	Une proportion de 84,8 % de la zone agricole est exploitée et vouée à l'agriculture et 73,5 % de cette zone est en culture.
7	La zone agricole compte peu de terres en friche, 363 hectares, soit 0,29 % de la superficie totale de la zone.
8	Les milieux humides totalisent 2 306 hectares, dont 99,6 % sont situés en zone agricole. Ces milieux humides sont composés à plus de 96 % de marécages et de tourbières boisées.
9	En 2014, la MRC dispose de seulement 16,3 % de territoire boisé dont 98,6 % situé en zone verte.
10	Les érablières représentent 36,3 % du couvert forestier.
11	Peu de corridors forestiers continus représentant un habitat faunique.
12	La MRC applique un règlement régional pour protéger le couvert forestier.
13	La carte de potentiel agricole des sols de la MRC des Maskoutains, produite dans le cadre de l'Inventaire des terres du Canada par Aménagement rural et développement de l'agriculture (ARDA,) indique que plus du tiers du territoire maskoutain est composé de sols de classe 2.
14	Au niveau climatique, la MRC des Maskoutains est un des espaces favorisés du Québec avec une température moyenne de 6,2^{o}C, une période sans gel de 125 à 140 jours.
15	Un réseau hydrographique fort complexe, naturel et construit de main d'homme, totalisant 2 500 kilomètres, draine l'ensemble du territoire agricole. Une proportion de 88 % de ce réseau se situe dans le bassin versant de la rivière Yamaska.
16	Au Québec, la rivière Yamaska est l'affluent du Saint-Laurent le plus pollué.
17	Difficulté à appliquer la bande de protection riveraine imposée par le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC.
18	Présence d'un potentiel d'exploitation de gaz de schiste, plus particulièrement à l'ouest de la rivière Yamaska.

19	Érosion éolienne dans la portion de la MRC ayant des sols plus légers.
20	La zone agricole de la MRC des Maskoutains abrite quatre écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), protégés de façon volontaire par les propriétaires fonciers.
21	Cinq des six réserves naturelles, protégées par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, se trouvent en zone agricole.
22	La MRC des Maskoutains offre un réseau cyclable qui ne comprend pas de portion hors route.
23	Le réseau électrique triphasé (600 kV) de même que le réseau de distribution de gaz naturel sont peu disponibles en zone agricole.
24	Le service Internet haute vitesse est disponible sur tout le territoire.

Tableau 41 – Constats – Leadership, savoir et expertise agricole

25	Saint-Hyacinthe est reconnue comme capitale agroalimentaire du Québec. Elle détient depuis 1993 le titre de Technopole agroalimentaire et fait partie de l'Association internationale des parcs scientifique.
26	En 2002, le gouvernement du Québec confirme le statut de Saint-Hyacinthe à titre de « Cité de la biotechnologie agroalimentaire, vétérinaire et agroenvironnementale ». La Cité possède le premier parc technologique exclusivement consacré au secteur bioalimentaire. Ce parc a une superficie de 129 hectares.
27	La ville de Saint-Hyacinthe possède trois parcs industriels, dont un campus agroalimentaire de haute technologie ainsi que des incubateurs industriels qui accommodent les entreprises agroalimentaires en phase de démarrage.
28	La MRC possède des instituts de formation renommés ainsi que plusieurs organismes de recherche et développement.
29	Un total de 12 organisations représentant les agriculteurs ou agissant dans le monde agricole se sont installées dans la MRC des Maskoutains.
30	Présence d'un réseau de soutien technique aux agriculteurs qui favorise des pratiques agricoles intégrées respectant l'environnement (plusieurs clubs, dont 4 clubs agroenvironnementaux sur le territoire de la MRC).
31	Présence d'organismes de soutien psychosocial auprès des familles agricoles.
32	Présence d'entreprises locales offrant matériel, fournitures, intrants et services aux agriculteurs.
33	Tenue de 9 événements festifs et promotionnels agricoles (salon, foire agricole, etc.).
34	De grandes entreprises de transformation de produits agricoles se sont installées dans la MRC.

Tableau 42 – Constats – Activités agricoles de la MRC des Maskoutains

35	L'agriculture de la MRC des Maskoutains se caractérise par une pratique intensive, dynamique et innovante, générant 9 % des revenus agricoles du Québec.
36	Le rendement à l'hectare cultivé dans la MRC des Maskoutains est de plus du double de celui de la province.
37	La valeur des terres en culture de la région est très élevée soit de 20 853 $/ha en 2013 pour la Montérégie Est (territoire dont fait partie la MRC des Maskoutains). La variation à la hausse, entre 2011 et 2012, est de 39 % et de 15 % entre 2012 et 2013.
38	En 2010, la MRC des Maskoutains compte 1 204 exploitations agricoles se répartissant presque également entre les productions animales (47,3 %) et les productions végétales (52,7 %). De plus, on y trouve une bonne diversité des productions animales et végétales.
39	Entre 2004 et 2010, le nombre d'exploitations ayant une production animale comme activité principale a diminué de 11 % tandis que le nombre d'exploitations ayant une production végétale comme activité principale est demeuré stable.
40	Les superficies en légumes et en fruits ont régressé respectivement de 27 % et de 21 % entre 2004 et 2010.
41	De 2004 à 2010, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 5,7 % et la superficie cultivée moyenne par exploitation est passée de 70 à 77 hectares.
42	En 2010, 76,8 % du total des revenus agricoles de la MRC des Maskoutains provient des productions animales alors que 23,2 % provient de productions végétales.
43	En 2010, 84 % de la production des cinq principaux secteurs d'activités agricoles regroupe 1 012 exploitations : les céréales et les protéagineux occupent la plus importante portion des exploitations agricoles (39 %), suivies du porc (16 %), du lait (à près de 12 %), de la volaille (9 %) et des produits horticoles et maraîchers qui comptent pour 8 %.
44	En 2010, le porc produit dans la MRC représente 45 % de celui produit en Montérégie et 16 % de celui produit au Québec.
45	En 2010, la volaille produite dans la MRC représente 45 % de celle produite en Montérégie et 16 % de celle produite au Québec.
46	Concernant les revenus totaux, la volaille (231,5 M $) et le porc (228,4 M $) représentent 73 % des revenus agricoles totaux provenant des productions animales. La production de céréales protéagineuses et autres engrais totalise des revenus de 147,5 M $, ce qui représente 76,8 % de l'ensemble des revenus provenant des productions végétales.
47	Bien que les exploitations agricoles tendent vers une production importante, il y a plusieurs petites entreprises agricoles exploitées à temps partiel (double emploi) et on compte une exploitation sur cinq qui génère des revenus de 50 000 $ et moins.
48	La production agricole de la MRC des Maskoutains totalise des revenus annuels s'élevant à plus de 800 M $ (2010). Aucune MRC au Québec ne génère autant de revenus.
49	Le revenu moyen d'une exploitation agricole dans la MRC des Maskoutains est de plus du double de la moyenne québécoise.
50	Une entreprise agricole sur quatre déclare des revenus bruts annuels de plus de 500 000 $.
51	Entre 2007 et 2010, les productions biologiques ont connu une augmentation de 8 % dans la MRC des Maskoutains comparativement à la Montérégie et au Québec avec des augmentations respectives de 30 % et de 37 %.

52	Des pressions de plus en plus fortes de l'international sur l'agriculture se font sentir (ententes commerciales entre pays, environnement, bien-être animal, alimentation, santé, traçabilité des produits, méthodes culturales (pesticides, OGM), facteurs environnementaux dans les pratiques agricoles).
53	La transformation des exploitations agricoles, l'abandon des activités d'élevage pour la grande culture, la diminution du nombre de fermes ont engendré un lot de bâtiments agricoles non utilisés ou sous-utilisés.
54	La perception d'une zone agricole à l'image d'une grande zone industrielle vouée exclusivement au développement de l'agriculture est liée à une priorisation du milieu pour une agriculture intensive et performante.
55	Des conflits existent entre les valeurs que sous-tendent les activités agricoles prospères et bien enracinées et l'exploitation du gaz de schiste.
56	En 2010, 47,2 % de la production animale de la MRC des Maskoutains est sous gestion de l'offre.

Tableau 43 – Constats – Population

57	La MRC des Maskoutains totalise 84 245 habitants répartis sur 1 302,67 km^2, dont 23 %, soit 19 440 personnes, habite en zone agricole.
58	La ville de Saint-Hyacinthe, ville-centre de la MRC, compte 63 % de la population de celle-ci.
59	La portion du groupe d'âge 15-64 ans est légèrement plus importante en zone agricole (70 %) qu'elle l'est dans l'ensemble de la MRC (67 %). Il en va de même pour le groupe d'âge 0-14 ans dans une proportion de 18 % pour la zone agricole et de 16 % pour l'ensemble de la MRC.
60	L'âge médian de la population résidant en zone agricole est de 41 ans par rapport à 43 ans pour l'ensemble de la MRC des Maskoutains.
61	21 % des emplois totaux dans la MRC sont déclarés par des travailleurs résidant en zone agricole.
62	615 des emplois déclarés (82,6 %) par les résidents en zone agricole dans le secteur primaire sont sur une ferme et 15 emplois (2 %) sont dans les activités de soutien en lien avec l'agriculture et la foresterie. Ainsi, dans la zone agricole maskoutaine, 84,6 % des emplois dans le secteur primaire sont directement liés aux activités agricoles.
63	Le secteur secondaire de la MRC voit 40 % de ses emplois occupés dans le secteur de l'alimentation.
64	En 2010, sur les 1 204 entreprises agricoles maskoutaines répertoriées, 89,2 % déclarent utiliser une main-d'œuvre « familiale » pour leurs activités agricoles.
65	Le tiers de ces entreprises agricoles affirme engager une main-d'œuvre à l'extérieur du cercle familial pour combler leurs besoins en main-d'œuvre. Parmi les entreprises qui utilisent une main-d'œuvre externe au cercle familial, 93 % affirment qu'elle vient du Québec, alors que 7 % des entreprises (28) affirment qu'elle vient de l'extérieur du Québec.
66	Il y a près d'une trentaine d'entreprises qui ont employé environ 300 travailleurs étrangers temporaires, pour une période variant de trois à six mois, provenant du Mexique, du Guatemala, du Honduras et des pays des Antilles.
67	L'âge moyen des exploitants de la MRC est de 50,9 ans.
68	En 2011, 13 % des exploitations agricoles de la MRC prévoyaient la vente ou le transfert de leurs actifs au cours des cinq prochaines années.

	Parmi elles, 73 % avaient déjà identifié leur relève.
69	En 2011, le taux de renouvellement des générations (moins de 35 ans versus 55 ans et plus) représentait une relève agricole pour trois cédants comparativement à une relève agricole pour 2,27 cédants en 2006.
70	La relève agricole représente, dans la MRC des Maskoutains comme ailleurs, un défi de taille dû à l'importance de l'investissement requis. Le CLD des Maskoutains a mis sur pied des mesures facilitantes, dont une bourse, pour assister de façon spécifique cette clientèle.

Tableau 44 – Constats – Agroalimentaire de la MRC des Maskoutains

71	Une proportion de 20,2 % des entreprises manufacturières de la MRC œuvre dans le secteur de la transformation des aliments et boissons.
72	Présence de grandes entreprises notables de transformation et d'exportation de réputation internationale.
73	La MRC des Maskoutains regroupe une importante industrie de transformation alimentaire dans les secteurs des viandes, des produits laitiers et des fruits et légumes, générant quelque 7 000 emplois.

Tableau 45 – Constats – Activités liées à l'agriculture de la MRC des Maskoutains

74	Entre 2007 et 2014, quatre exploitations agricoles sur 37 qui déclaraient faire de la transformation de produits à la ferme ont cessé de le faire.
75	Entre 2007 et 2010, quatre exploitations agricoles offrant des activités d'agrotourisme sur 23 ont cessé cette activité.
76	Entre 2007 et 2010, le nombre d'exploitations offrant de l'autocueillette a augmenté d'une entreprise.
77	Entre 2007 et 2010, neuf exploitations se sont ajoutées à celles qui font de la vente en marché public, portant ce nombre à 41.
78	Entre 2007 et 2010, le nombre de kiosques à la ferme a augmenté de 46 à 63.
79	La MRC des Maskoutains compte aujourd'hui quatre entreprises agissant dans le domaine de la transformation de produits forestiers non ligneux (PFNL).

4.2 BILAN DES CONSTATS (FORCES, FAIBLESSES, POTENTIELS, CONTRAINTES)

4.2.1 Forces

1	La MRC des Maskoutains constitue une communauté résolument agricole et agroalimentaire, empreinte d'un dynamisme et d'un leadership reconnus.
2	La capacité de mobilisation de ses habitants témoigne de l'importance des activités agricoles et agroalimentaires pour la communauté maskoutaine (gaz de schiste, protection du couvert forestier par exemple).
3	Ses caractéristiques physiques (topographie plane, qualité des sols, drainage, climat) en font un espace exceptionnel pour le développement d'une agriculture performante et prospère.
4	Localisation avantageuse de la MRC, desservie par l'autoroute 20 et à proximité des autoroutes 30 et 55, qui lui donne accès à un immense bassin de consommateurs.
5	Augmentation importante des revenus générés en agriculture au cours des dernières années et augmentation significative des revenus de niveau supérieur.
6	La plupart des exploitations agricoles de la MRC œuvrent dans plus d'une production (activités principales et activités secondaires) et sont donc ainsi moins vulnérables, plus stables face aux fluctuations des marchés.
7	De par les nombreuses institutions de formation, centres de recherche, grandes entreprises agroalimentaires, fournisseurs de biens et de services en agriculture, la MRC des Maskoutains a une concentration de savoir et d'expertise qui la rend attractive pour des projets en agriculture et en agroalimentaire. (projet pilote, banc d'essai, etc.).
8	Les institutions de formation fournissent non seulement une relève compétente et disponible, mais leur rayonnement s'établit au niveau régional, national et international.
9	Accès local à de nombreux services dédiés à l'agriculture
10	L'utilisation des terres agricoles propices à l'agriculture est optimale. Très peu de terres en friche ou abandonnées ont été répertoriées.
11	Les producteurs agricoles ont développé une expertise exceptionnelle dans certaines productions (ex. les productions animales)
12	La présence et la proximité des Centres de recherche amènent une synergie, une expertise exceptionnelle dans certaines productions animales (veau, porc, volaille, bovin) reconnues au niveau national et international.
13	Disponibilité d'infrastructures d'entreposage local de céréales permettant une meilleure gestion des ventes.
14	Une proportion de 47 % des productions animales est sous gestion de l'offre

4.2.2 Faiblesses

1	Acquisition de terres agricoles peu ou pas accessibles pour la relève agricole compte tenu de la valeur marchande des terres.
2	Peu ou pas de superficies additionnelles exploitables à des fins agricoles.
3	Difficultés d'harmoniser le partage du réseau routier en zone agricole entre agriculteurs et entre résidents et agriculteurs.
4	Peu d'exploitations agricoles (1 %) sont reconnues comme ayant une production certifiée biologique, comparativement à la Montérégie et au Québec.
5	Malgré le volume et la qualité des productions agricoles de la MRC des Maskoutains, celles-ci ne sont pas suffisamment transformées localement.
6	Vieillissement de la population agricole.
7	Disponibilité limitée de la main-d'œuvre agricole locale. Difficultés logistiques pour loger et assurer le transport de la main d'œuvre en milieu rural.
8	Difficultés à assurer le recrutement et à s'adapter à la disponibilité limitée de la main-d'œuvre locale pour répondre aux horaires de travail spécifiques à la production agricole.
9	Nécessité de recourir à une main-d'œuvre étrangère saisonnière entraînant une dépendance.
10	Accompagnement insuffisant pour la mise en valeur des produits transformés à la ferme.
11	Faible superficie de terres boisées et menace pour la biodiversité.
12	Faible présence de réseaux électriques triphasés et de réseaux de gaz naturel.
13	Absence de stratégie locale de protection des milieux humides.
14	Absence de stratégie relative au maintien des haies brise-vent
15	Difficulté de faire respecter la bande riveraine des cours d'eau en milieu agricole.
16	La rivière Yamaska, ainsi que ces affluents, demeure une rivière fortement polluée.
17	Les incitatifs au développement et la mise en valeur de la forêt privée sont peu connus.

4.2.3 Contraintes

1	Difficulté à négocier face au pouvoir exclusif des multinationales et des réseaux de distribution alimentaire.
2	La planification du transfert des exploitations agricoles est fort complexe.
3	Dévalorisation du travail agricole.
4	Diminution de la main-d'œuvre agricole locale.
5	La pression environnementale est forte sur les agriculteurs.
6	L'accaparement des terres par des intérêts financiers non liés à l'agriculture.
7	La démarche de conformité relative à la loi et aux règlements sur le bien-être animal change les conditions de vie et les règles liées au transport des animaux.
8	L'accès à l'eau de consommation en qualité et en quantité limite l'implantation et l'expansion d'exploitations agricoles.
9	Vulnérabilité de certains noyaux ruraux en termes de milieux de vie et de disponibilité de services de proximité.
10	La valeur économique des terres agricoles croît plus rapidement que sa valeur productive (valeur marchande vs valeur de rendement) et génère donc un retour sur investissement sur un plus long terme.
11	La disponibilité de la main-d'œuvre étrangère temporaire est régie par des règles que les agriculteurs ne contrôlent pas.
12	La valeur des terres freine l'établissement d'une relève de type non apparenté.
13	Le développement de l'agriculture crée une pression sur la pérennité des espaces boisés.
14	Certaines pratiques culturales créent une pression sur la pérennité des sols.
15	Le fait qu'il y ait peu de boisés constitue une menace à la biodiversité.
16	Le développement urbain.
17	L'augmentation considérable de la valeur des terres agricoles a des répercussions tout aussi considérables sur l'assiette fiscale des municipalités, et, conséquemment, sur la taxation municipale.
18	Malgré la forte présence de centres de recherche, la région subit une diminution des crédits gouvernementaux disponibles pour supporter la recherche et le développement.

4.2.4 Opportunités

1	Développement de nouvelles cultures en émergence et de stratégies de mise en marché appropriées.
2	Opportunités de développement de marchés locaux pour plusieurs types de productions (conserveries, 2e, 3e transformation et consommation) conférant une valeur ajoutée aux productions locales.
3	Demande pour de petites terres agricoles, notamment pour des productions spécialisées, mais à valeur commerciale significative.
4	Demande en croissance pour les produits locaux générant une empreinte écologique plus faible.
5	Les lois et règlements sur le bien-être animal changent les conditions de vie et les règles liées au transport des animaux, ce qui favorise l'implantation d'abattoirs régionaux.
6	Présence de bâtiments agricoles qui ont perdu leur usage premier.
7	Mise en valeur des boisés.
8	Une demande de développement pour un réseau cyclable régional sur route et hors route.
9	La présence d'éléments forts de la chaîne de valeurs « producteurs, transformateurs et centre de recherche » amène la possibilité de mettre sur pied un réseau d'échanges fonctionnels.
10	Possibilité d'augmenter la transformation de produits à la ferme
11	La mondialisation des marchés constitue une opportunité de commercialisation pour les exploitations agricoles de la MRC.
12	La disponibilité de nouvelles sources d'énergie (électricité à grand débit, gaz naturel, biométhanisation et autres pratiques énergétiques) constitue une opportunité d'augmenter la performance et la rentabilité des exploitations agricoles.
13	La localisation stratégique de la MRC permet de miser sur l'achalandage généré par le réseau routier pour la mise en marché de produits agricoles.

5. ÉNONCÉ DE VISION

L'énoncé de vision est une étape essentielle à la réalisation du Plan de développement de la zone agricole. Il s'agit, pour la MRC des Maskoutains, d'établir un état futur et désirable du développement de cet espace manifestement essentiel à son développement. Cette vision doit être concertée avec les partenaires œuvrant dans la zone agricole et mobilisatrice des différents acteurs qui, par leurs gestes quotidiens dans leurs sphères d'activités respectives, travailleront à la concrétiser.

Récemment, la MRC a produit, dans le cadre d'un exercice de Planification stratégique, une vaste opération citoyenne l'amenant à produire une vision de développement partagée par l'ensemble des intéressés. Cette vision, qui met la réalité agricole de la MRC des Maskoutains en avant-plan, prône l'atteinte d'une meilleure qualité de vie qui sera générée par le maintien d'une agriculture dynamique et notable :

« Être le pôle de développement agricole et agroalimentaire par excellence au Québec et un milieu de vie dynamique et attirant, profitant pleinement de ce développement. »[51]

Cette vision prend en charge deux caractéristiques majeures de l'agriculture maskoutaine :

- la prédominance de l'agriculture sur son territoire, sa réputation de capitale agroalimentaire et la reconnaissance internationale de la ville de Saint-Hyacinthe comme technopole agroalimentaire;
- sa stabilité économique, qui la rend autonome en matière d'emplois et de disponibilité des services, bien qu'elle soit située dans l'aire d'influence de la grande région de Montréal.

Cette vision rassembleuse est tout à fait appropriée à la démarche de réalisation du Plan de développement de la zone agricole de la MRC. En soi, elle favorise la prise en charge les éléments déterminants du développement de la zone agricole. Le présent plan de développement de la zone agricole la réitère et la fait sienne. Cependant, il y ajoute un énoncé de vision, comme un prolongement de la vision générale, pour l'axer encore davantage sur les besoins de développement de la zone agricole :

« Pour ce faire la zone agricole sera le laboratoire québécois de toutes les innovations agricoles tant en termes économique, technologique, environnemental, que social. »

Ce prolongement veut :

- construire sur la notoriété et la dynamique de l'agriculture maskoutaine en agissant comme catalyseur du développement de l'agriculture au Québec;
- mettre concrètement à contribution les centres de formation, de recherche, etc.;
- miser sur la qualité des producteurs agricoles et sur l'évolution de leur pratique;
- mobiliser concrètement les acteurs du monde agricole pour répondre à des besoins concrets par l'expérimentation de solutions d'avenir.

[51] MRC DES MASKOUTAINS. Vision stratégique de développement culturel, économique, environnemental et social, septembre 2012, p.11.

6. ENJEUX ET ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

À la lumière de l'État des lieux, du Diagnostic et de l'Énoncé de vision, la tenue de Tables de concertation avec le comité de Liaison MRC/UPA/CLD de la MRC des Maskoutains a permis d'entreprendre un vaste chantier visant à définir les enjeux et les orientations spécifiques du développement de la zone agricole. La Table de concertation a d'abord arrêté une réflexion stratégique collective sur le potentiel de développement de la zone agricole sous l'angle de cinq thèmes[52] faisant référence aux nombreux sujets ayant suscité un intérêt quant au développement de la zone agricole.

Ainsi, afin de préciser les enjeux que le milieu souhaite prioriser concernant le développement de la zone agricole maskoutaine au cours des cinq prochaines années, les thèmes suivants ont été discutés et raffinés en termes d'enjeux et d'orientations de développement :

1. l'agriculture dans la région maskoutaine;
2. l'occupation du territoire maskoutain en zone agricole;
3. l'agrotourisme, un réseau cyclable régional et le patrimoine maskoutain;
4. la relève agricole maskoutaine;
5. un développement durable, la protection de l'environnement et les énergies utilisées en zone agricole.

D'une part, en lien avec la vision stratégique régionale adoptée récemment et son prolongement pour le développement de la zone agricole, la démarche de travail de la Table de concertation a été orientée sur ce qui pourrait être fait pour maintenir la performance de l'agriculture maskoutaine et assurer la pérennité des entreprises agricoles établies sur son territoire. De plus, afin de poursuivre l'amélioration des pratiques agricoles, la réflexion s'est portée sur l'intégration du développement de l'agriculture maskoutaine dans une perspective de développement durable. D'autre part, la question de l'occupation du territoire situé en zone agricole a été abordée afin d'identifier de nouvelles options pour optimiser l'utilisation de ce territoire, tout en favorisant sa vocation agricole étroitement liée à son économie et à la qualité de vie de ses collectivités.

Par ailleurs, dans une approche globale liée au tourisme rural, l'agrotourisme, en émergence dans la région maskoutaine, est apparu comme un facteur de développement potentiel en zone agricole afin d'optimiser l'utilisation de terres agricoles de moindres superficies, mais avec un réel potentiel de rentabilité. Un caractère distinctif par l'offre de produits de niche qui, par leur transformation locale comporte une valeur ajoutée et du savoir-faire a également été mis en évidence.

Dans cette même perspective, un réseau cyclable régional, connecté avec d'autres circuits extérieurs à la région maskoutaine, ainsi que la mise en valeur du patrimoine agricole maskoutain ont été abordés pour identifier des facteurs complémentaires au développement de la zone agricole en lien avec sa fonction sociale et culturelle.

Enfin, la relève agricole a fait l'objet de plusieurs échanges afin de mieux comprendre sa réalité et son avenir dans la zone agricole maskoutaine. Contrairement à d'autres régions du Québec, les acteurs du milieu ne perçoivent pas l'urgence d'intervenir à ce niveau.

En dernier lieu, une réflexion spécifique à une approche de développement durable incluant les comportements responsables et la protection de l'environnement par des pratiques agroenvironnementales, sans oublier un questionnement sur l'utilisation des énergies ont complété la démarche.

[52] Sans être limitatifs, ces thèmes faisaient référence aux nombreux sujets qui ont suscité un intérêt dans le milieu à titre de priorités de développement pour la zone agricole. Nous présentons ici les éléments retenus lors des tables de concertation tenues avec le comité de Liaison MRC/UPA/CLD.

6.1 ENJEUX ET ORIENTATIONS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE MASKOUTAINE

Les enjeux identifiés par les acteurs du milieu pour chacun des thèmes, en lien avec le développement de la zone agricole maskoutaine ainsi que les orientations retenues le comité de Liaison MRC/UPA/CLD sont présentés dans une perspective de développement harmonieux et durable.

6.1.1 L'agriculture dans la région maskoutaine

Enjeu 1 – Reconnaître la contribution exceptionnelle de l'agriculture dans l'économie locale	
1.1	Souligner la contribution socioéconomique (emplois directs et indirects/revenus/produits) de l'agriculture et de l'agroalimentaire et faire connaître cet apport au grand public, aux entreprises et aux partenaires.
1.2	Soutenir les entreprises agricoles

Enjeu 2 – Promouvoir les produits agricoles aux niveaux local et régional et dans la transformation agroalimentaire	
2.1	Faire connaître les produits agricoles transformés à la ferme, les nouveaux produits offerts et les autres productions liées à l'agriculture locale.
2.2	Reconnaître la place de nos produits agricoles aux niveaux local et régional.
2.3	Mettre en valeur et distinguer nos produits locaux.
2.4	Soutenir les producteurs relativement à la mise en marché dans le réseau des chaînes alimentaires.
2.5	Faire connaître les contrôles et la qualité de nos produits agricoles par rapport aux produits importés.
2.6	Faire connaître le parcours de nos produits agricoles à travers leur chaîne de production.
2.7	Privilégier la transformation locale pour nos productions tout en tenant compte des cycles de production et de la disponibilité de nos produits.

Enjeu 3 – Développer de nouvelles productions agricoles et faire une place à l'innovation en agriculture	
3.1	Répondre à de nouvelles demandes du marché.
3.2	Promouvoir l'innovation agricole.
3.3	Anticiper les changements qui pourraient affecter nos productions agricoles.
3.4	Favoriser le partage d'information entre les centres de recherche et d'innovation en agriculture et nos organisations.
3.5	Favoriser le partage d'informations sur les nouvelles pratiques et initiatives pour diminuer les impacts de l'agriculture dans l'environnement.

Enjeu 4 - Soutenir l'agriculteur pour trouver, attirer et fidéliser la main-d'œuvre	
4.1	Faciliter le recrutement et la gestion de la main-d'œuvre agricole saisonnière et régulière.

6.1.2 Occupation et utilisation du territoire en zone agricole

Enjeu 1 : Optimiser l'utilisation de la zone agricole tout en préservant les terres	
1.1	Identifier le potentiel d'utilisation des terres ou de parcelles de terre en friche.
1.2	Identifier les opportunités et les impacts des demandes à portée collective (article 59 LPTAA).
1.3	Mettre en place une veille stratégique pour suivre l'évolution du phénomène d'accaparement des terres.
1.4	Requalifier les bâtiments qui ont perdu leur vocation agricole.
1.5	Identifier des activités non agricoles pouvant être complémentaires (compatibles) aux activités agricoles et qui seraient acceptables dans le contexte de la MRC des Maskoutains.
1.6	Répondre aux besoins en matière de développement industriel.

Enjeu 2 : Valoriser le couvert forestier et soutenir la biodiversité	
2.1	Protéger et mettre en valeur le couvert forestier.

Enjeu 3 : Transport en période d'activités agricoles	
3.1	Favoriser la sécurité du transport sur les routes en zone d'activités agricoles.

6.1.3 Agrotourisme, réseau cyclable régional et patrimoine maskoutain

Enjeu 1 : Faire connaître et valoriser le tourisme rural[53] et patrimonial comme un complément à l'agriculture	
1.1	Faire connaître et promouvoir nos produits agricoles et de spécialité offerts dans le réseau de commercialisation des circuits courts[54].
1.2	Structurer l'offre de produits agricoles et de spécialité transformés dans la MRC pour satisfaire une clientèle touristique et d'excursionnistes.
1.3	Valoriser et soutenir les producteurs agricoles qui s'adonnent à l'agrotourisme.
1.4	Mettre en valeur les paysages et le patrimoine agricole et les reconnaître comme un attrait touristique et une valeur historique en zone agricole.

Enjeu 2 : Structurer un réseau cyclable régional	
2.1	Offrir et promouvoir un réseau cyclable sécuritaire pour les familles, permettant de faire découvrir les attraits touristiques de la région et de relier notre réseau cyclable régional aux autres réseaux cyclables au Québec.

[53] Le tourisme rural regroupe entre autres : L'agrotourisme, les tables champêtres (production, transformation et dégustation), les visites à la ferme, les festivals et expositions agricoles, etc.
[54] Les circuits courts de commercialisation comprennent entre autres : la vente à la ferme, les marchés publics, l'autocueillette et les productions biologiques (paniers - préventes).

6.1.4 Relève agricole maskoutaine

Enjeu 1 : Soutenir la relève agricole	
1.1	Concerter les acteurs du milieu pour apporter un soutien à la relève agricole.
1.2	Faciliter l'accès aux terres agricoles à la relève.
1.3	Faire connaître nos productions agricoles de petits volumes et identifier de nouvelles opportunités de marché.
1.4	Valoriser le travail lié à l'agriculture.

Enjeu 2 : Soutenir les agriculteurs dans le processus de transfert de ferme	
2.1	Favoriser le transfert de connaissances entre les agriculteurs seniors et les jeunes agriculteurs.

6.1.5 Développement durable, protection de l'environnement et énergies utilisées en zone agricole (protection des ressources)

Enjeu 1 : Soutenir le développement en zone agricole dans une perspective de développement durable	
1.1	Informer, sensibiliser, innover : connaître et faire connaître les nouvelles pratiques et tendances en développement durable et confirmer notre positionnement régional.
1.2	Réduire les irritants à la cohabitation en zone agricole.
1.3	Faire connaître et promouvoir les initiatives pro-environnementales réalisées en zone agricole.
1.4	Faire reconnaître que l'exploration et l'exploitation des shales gazières sur le territoire de la MRC des Maskoutains ne cadrent pas avec le développement de la zone agricole.

Enjeu 2 : Améliorer et protéger l'eau des rivières Yamaska et Richelieu, et de leurs affluents	
2.1	Développer des services de soutien pour maintenir les activités des différents comités de bassin versant actuels et ceux qui seront mis en place éventuellement.
2.2	Assurer la protection des milieux humides.

Enjeu 3 : Assurer l'accès à l'eau de consommation	
3.1	Assurer un approvisionnement suffisant, tant en qualité qu'en quantité, en eau pour la consommation humaine, animale industrielle et pour l'arrosage des champs.

Enjeu 4 : Garantir la pérennité des sols

4.1	Favoriser et adopter des stratégies pour assurer la pérennité des sols agricoles.

Enjeu 5 : Augmenter la desserte du territoire agricole en énergie	
5.2	Favoriser l'accès au gaz naturel et à l'électricité triphasée pour tous, en zone agricole.

Enjeu 6 : Encourager la responsabilité sociale des entreprises et susciter une empreinte sociale positive	
6.1	Valoriser et encourager l'implication sociale des entreprises dans notre milieu.

7. PLAN D'ACTION

Le Plan de développement de la zone agricole prend concrètement son sens dans l'identification d'actions claires appropriées aux problématiques et enjeux identifiés précédemment, soutenues et portées par les partenaires de développement de la MRC des Maskoutains. Le comité de Liaison MRC/UPA/CLD agira comme comité de suivi de la mise en œuvre du PDZA.

ACRONYMES DES COLLABORATEURS DU PLAN D'ACTION

ACER	Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
AFM	Agence forestière de la Montérégie
BTC	Bureau de tourisme et des congrès
CCILM	Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains
COVABAR	Organismes de bassin versant des rivières Richelieu (COVABAR) et Yamaska (OBV Yamaska)
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CSSH	Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
HRI	Hôtellerie, restauration et institutions
ITA	Institut de technologie agroalimentaire
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MTQ	Ministère des Transports du Québec
SDC	Société de développement Centre-ville Saint-Hyacinthe
SHT	Saint-Hyacinthe Technopole
SQ	Sûreté du Québec
UPA	Union des producteurs du Québec

7.1 L'agriculture dans la région maskoutaine

Remarques : La mise en œuvre du plan d'action relève de la responsabilité de la MRC
Dans l'échéancier, le « x » indique l'année d'initiation de l'action, laquelle peut s'échelonner sur plus d'une année ou même devenir récurrente.

	Objectifs / Orientations	Actions	Collaborateurs potentiels	Échéancier		
				1 an	3 ans	5 ans
Enjeu 1 – Reconnaître la contribution exceptionnelle de l'agriculture dans l'économie locale						
1.1	Souligner la contribution économique des activités agricoles et de l'agroalimentaire et faire connaître cet apport au grand public, aux entreprises et aux partenaires.	• Établir les paramètres permettant d'identifier de façon rigoureuse et continue les chaînes de valeur agricole, incluant les variables socioéconomiques.	UPA, MAPAQ, Industries agroalimentaires	En continu →		
		• Maintenir les protocoles de collecte de données avec les inspecteurs en bâtiment permettant d'identifier les investissements en agriculture.	Municipalités	En continu →		
		• Utiliser les médias disponibles dans la région pour souligner la contribution de l'agriculture dans l'économie régionale.	Médias, autres Réseaux spécialisés concernés	En continu →		
1.2	Soutenir les entreprises agricoles	• Considérer la prospérité, le développement des entreprises agricoles et la cohabitation harmonieuse avec les activités non agricoles au niveau de la réglementation municipale.	Municipalités, UPA	En continu →		
		• Amorcer une réflexion sur les possibilités de mettre en place des mesures pour les biens et services environnementaux.	Municipalités, UPA, MAPAQ	En continu →		
		• Mettre en place des conditions favorables au développement et à la pérennité des entreprises agricoles.	UPA, Partenaires financiers et gouvernementaux	En continu →		
		• Amorcer une réflexion pour adapter les modes de taxation municipale en fonction des différentes clientèles de la MRC.	Municipalités, UPA	En continu →		
Enjeu 2 – Promouvoir les produits agricoles aux niveaux local et régional et dans la transformation agroalimentaire						
2.1	Faire connaître les produits agricoles transformés à la ferme, les nouveaux produits offerts et les autres productions liées à l'agriculture locale.	• Mettre sur pied un bureau régional de promotion des produits agricoles et agroalimentaires.	BTC, UPA, MAPAQ		X	
		• Utiliser le marché centre pour promouvoir davantage les produits agricoles.	SDC, Ville de Saint-Hyacinthe, BTC		X	
		• Informer les consommateurs sur l'ensemble de la chaîne qui permet de rendre disponible un produit agricole.	Médias, CCILM, SDC	En continu →		
		• Inciter les transformateurs agroalimentaires à identifier le lieu de transformation (fabrication) sur leurs produits finis.	Industries, CCILM	En continu →		
2.2	Reconnaître la place des produits agricoles aux niveaux local et régional.	• Élaborer une politique d'achat local par les institutions, les commerces et les organisations.	UPA, CCILM, HRI, SDC, MAPAQ		X	
		• Créer des réseaux d'achat local.	UPA, CCILM, HRI, SDC, MAPAQ		X	
		• Développer des partenariats avec les milieux institutionnel et commercial (écoles, santé, restaurants, hôtels, etc.).	UPA, CCILM, HRI, SDC, MAPAQ		X	

Remarques : La mise en œuvre du plan d'action relève de la responsabilité de la MRC
Dans l'échéancier, le « x » indique l'année d'initiation de l'action, laquelle peut s'échelonner sur plus d'une année ou même devenir récurrente.

	Objectifs / Orientations	Actions	Collaborateurs potentiels	Échéancier		
				1 an	3 ans	5 ans
2.3	Mettre en valeur et distinguer les produits locaux.	• Organiser des événements promotionnels (journée de dégustation pour restaurateurs et hôteliers, etc.).	BTC, CCILM, UPA		X	
		• Développer un partenariat avec le Bureau de tourisme et congrès et la Chambre de commerce.	BTC, CCILM, UPA		X	
		• Évaluer la possibilité de créer une image de marque (logo distinctif) pour les produits locaux.	BTC, CCILM, UPA		X	
2.4	Soutenir les producteurs relativement à la mise en marché dans le réseau des chaînes alimentaires.	• Accompagner les producteurs dans le réseau des chaînes alimentaires.	UPA	En continu →		
2.5	Faire connaître les contrôles et la qualité des produits agricoles par rapport aux produits importés.	• Réaliser un guide pour le consommateur sur les caractéristiques distinctives des produits agricoles locaux.	BTC, CCILM, MAPAQ			X
2.6	Faire connaître le parcours des produits agricoles à travers leur chaîne de production.	• Développer un partenariat avec le réseau scolaire et mettre sur pied un comité regroupant le monde scolaire et le monde agricole.	CSSH, UPA			X
2.7	Privilégier la transformation locale pour les productions tout en tenant compte des cycles de production et de la disponibilité des produits.	• Estimer la demande et l'offre locale (les volumes requis et les conditions) pour la transformation industrielle.	SHT, Institutions d'enseignement et Centres de R&D			X
Enjeu 3 – Développer de nouvelles productions agricoles et faire une place à l'innovation en agriculture						
3.1	Répondre à de nouvelles demandes du marché.	• Identifier les tendances du marché et anticiper de nouvelles demandes.	UPA, MAPAQ, ITA, CINTECH, SHT, autres Institutions, Centres de R&D	En continu →		
		• Collaborer à la réalisation d'études de marché pour de nouveaux produits.	UPA, MAPAQ, ITA, CINTECH, SHT, autres Institutions, Centres de R&D	En continu →		
		• Développer des partenariats avec les milieux institutionnel et commercial (écoles, santé, restaurants, hôtels, etc.) institutions de recherche et de développement.	UPA, MAPAQ, ITA, CINTECH, SHT, autres Institutions, Centres de R&D	En continu →		
3.2	Promouvoir l'innovation agricole.	• Souligner et encourager l'innovation dans les entreprises agricoles et au niveau des programmes de formation en agriculture.	Institutions d'enseignements, CCILM, UPA	En continu →		
3.3	Anticiper les changements qui pourraient affecter les productions agricoles.	• Réaliser une veille sectorielle et développer des alliances et des partenariats.	UPA, SHT, MAPAQ	X		
		• Soutenir l'adoption d'une règlementation appropriée visant à répondre aux tendances liées au bien-être animal.	UPA, MAPAQ, ACIA		X	
3.4	Favoriser le partage d'information entre les centres de recherches et d'innovation en agriculture et les organisations.	• Développer un réseau régional d'échange sur l'innovation en agriculture.	UPA, MAPAQ, ITA, CINTECH, SHT, autres Institutions, Centres de R&D			X
3.5	Favoriser le partage d'informations sur les nouvelles pratiques et initiatives pour diminuer les impacts de l'agriculture dans l'environnement.	• Maintenir un réseau régional d'échange sur les nouvelles pratiques agricoles favorisant l'environnement.	UPA, Clubs agro, OBV Yamaska, COVABAR, MDDELCC, MAPAQ		X	

Remarques : La mise en œuvre du plan d'action relève de la responsabilité de la MRC
Dans l'échéancier, le « x » indique l'année d'initiation de l'action, laquelle peut s'échelonner sur plus d'une année ou même devenir récurrente.

	Objectifs / Orientations	Actions	Collaborateurs potentiels	Échéancier		
				1 an	3 ans	5 ans
Enjeu 4 - Soutenir l'agriculteur pour trouver, attirer et fidéliser la main-d'œuvre						
4.1	Faciliter le recrutement et la gestion de la main-d'œuvre agricole saisonnière et régulière.	• Développer des partenariats notamment avec l'UPA, Forum-2020, Emploi-Québec et les institutions d'enseignement.	UPA, Forum-2020, Emploi-Québec, Institutions d'enseignement		X	
		• Améliorer les conditions de logement et de transport pour la main d'œuvre en milieu rural.	Municipalités		X	
		• Inciter les municipalités à prévoir du logement locatif sur leur territoire.	Municipalités		X	

7.2 Occupation et utilisation du territoire en zone agricole

Remarques : La mise en œuvre du plan d'action relève de la responsabilité de la MRC
Dans l'échéancier, le « x » indique l'année d'initiation de l'action, laquelle peut s'échelonner sur plus d'une année ou même devenir récurrente.

	Objectifs / Orientations	Actions	Collaborateurs potentiels	Échéancier		
				1 an	3 ans	5 ans
Enjeu 1 – Optimiser l'utilisation de la zone agricole tout en préservant les terres						
1.1	Identifier le potentiel d'utilisation des terres ou de parcelles de terre en friche.	• Réaliser un inventaire des terres en friche, non exploitées ou non cultivées.	Municipalités	X		
		• Mettre en valeur et prévoir des incitatifs financiers pour la remise en culture des terres en friche.	MAMOT			X
1.2	Identifier les opportunités et les impacts des demandes à portée collective (article 59 LPTAA).	• Mener à terme l'exercice en lien avec l'application de l'article 59 - LPTAA.	UPA, Municipalités, CPTAQ		X	
		• Actualiser l'inventaire des lots susceptibles d'être utilisés en développement résidentiel.	Municipalités	X		
1.3	Mettre en place une veille stratégique pour suivre l'évolution du phénomène d'accaparement des terres.	• Établir un protocole avec les municipalités pour suivre le phénomène d'accaparement des terres en analysant les transactions foncières.	UPA, MAPAQ, Municipalités	En continu →		
1.4	Requalifier les bâtiments qui ont perdu leur vocation agricole.	• Compléter un inventaire des bâtiments localisés en zone agricole non utilisés en agriculture (voir Annexe 6).	Municipalités, UPA	X		
		• Modifier le schéma d'aménagement et de développement afin de prévoir l'encadrement réglementaire approprié.	Municipalités, UPA		X	
1.5	Identifier des activités non agricoles pouvant être complémentaires (compatibles) aux activités agricoles et qui seraient acceptables dans le contexte de la MRC des Maskoutains.	• Compléter un inventaire des immeubles sur lesquels existent actuellement des usages restreints autorisés (voir Annexe 6).	Municipalités, UPA	X		
		• Modifier le schéma d'aménagement et de développement afin de prévoir l'encadrement réglementaire approprié.	Municipalités, UPA		X	
1.6	Répondre aux besoins en matière de développement industriel	• Mettre en place un parc industriel régional en référence à la vision stratégique de la MRC	Municipalités	X		
Enjeu 2 – Valoriser le couvert forestier et soutenir la biodiversité						
2.1	Protéger et mettre en valeur le couvert forestier.	• Développer les possibilités de culture en milieu forestier.	AFM			X
		• Maximiser le potentiel de production acéricole des érablières.	ACER, AFM, UPA, MAPAQ		En continu →	
		• Répertorier et faire connaître les ressources en reboisement (arbres gratuits et services).	AFM		X	
		• Favoriser des partenariats pour la mise en valeur des boisés.	AFM, UPA, MAPAQ		En continu →	
		• Identifier des incitatifs encourageant la protection du couvert forestier.	AFM		En continu →	

Remarques : La mise en œuvre du plan d'action relève de la responsabilité de la MRC
Dans l'échéancier, le « x » indique l'année d'initiation de l'action, laquelle peut s'échelonner sur plus d'une année ou même devenir récurrente.

	Objectifs / Orientations	Actions	Collaborateurs potentiels	Échéancier		
				1 an	3 ans	5 ans
Enjeu 3 – Transport en période d'activités agricoles						
3.1	Favoriser la sécurité du transport sur les routes en zone d'activités agricoles.	• Mettre en place une signalisation appropriée et améliorer l'information concernant la circulation de la machinerie agricole en période d'activités agricoles intenses sur les routes municipales.	MTQ, SQ, Municipalités, UPA	**X**		
		• Sensibiliser tant les agriculteurs que la population en général sur la nécessité d'une bonne cohabitation quant à l'utilisation des routes par la machinerie agricole.	MTQ, SQ, Municipalités, UPA	**X**		
		• Sensibiliser les écoles de conduite automobile aux particularités de conduire en zone agricole intensive.	MTQ, SQ, Municipalités, UPA			**X**

7.3 Agrotourisme, réseau cyclable régional et patrimoine

Remarques : La mise en œuvre du plan d'action relève de la responsabilité de la MRC
Dans l'échéancier, le « x » indique l'année d'initiation de l'action, laquelle peut s'échelonner sur plus d'une année ou même devenir récurrente.

	Objectifs / Orientations	Actions	Collaborateurs potentiels	Échéancier		
				1 an	3 ans	5 ans
Enjeu 1 – Faire connaître et valoriser le tourisme rural [1] patrimonial comme un complément à l'agriculture						
1.1	Faire connaître et promouvoir les produits agricoles et de spécialités offerts dans le réseau de commercialisation des circuits courts [2].	• Créer un groupe de travail sur le tourisme rural dans une perspective globale, intégrante et régionale.	BTC, HRI, UPA, MAPAQ		X	
		• Mettre en place une campagne de promotion favorisant la commercialisation des produits agricoles.	BTC, UPA, Municipalités, MAPAQ		X	
		• Promouvoir les visites de ferme à travers le réseau des municipalités.	UPA, MAPAQ, Municipalités	En continu →		
1.2	Structurer l'offre de produits agricoles et de spécialité transformés dans la MRC pour satisfaire une clientèle touristique ou d'excursionnistes.	• Maintenir un inventaire et un portrait de l'offre en tourisme rural de la MRC.	BTC, HRI	En continu →		
		• Maintenir un inventaire et un portrait de l'offre en hébergement rural actuelle et à développer dans la MRC.	BTC, HRI	En continu →		
		• Concevoir une stratégie promotionnelle sur la diversité de l'offre en tourisme rural et faire connaître les entreprises dans les réseaux promotionnels existants.	BTC, HRI, UPA		X	
1.3	Valoriser et soutenir les producteurs agricoles qui s'adonnent à l'agrotourisme.	• Accompagner les promoteurs de projets agrotouristiques.	BTC		En continu →	
1.4	Mettre en valeur les paysages et le patrimoine agricole et les reconnaître comme un attrait touristique et une valeur historique en zone agricole.	• Développer des circuits patrimoniaux et thématiques.	BTC, Municipalités, Centre d'histoire	X		
Enjeu 2 – Structurer un réseau cyclable régional						
2.1	Offrir et promouvoir un réseau cyclable sécuritaire pour les familles, permettant de faire découvrir les attraits touristiques de la région et de relier le réseau cyclable régional aux autres réseaux cyclables au Québec.	• Compléter un inventaire des attraits ayant une valeur touristique et qui se situent à proximité du réseau cyclable et le promouvoir.	BTC, HRI, Municipalités	X		
		• Mettre en valeur les charmes spécifiques de chacune des municipalités qui seront situées sur le parcours des cyclistes.	BTC, HRI, Municipalités	En continu →		
		• Promouvoir le réseau cyclable sur route développé dans la MRC depuis 2007.	BTC, HRI, Municipalités	En continu →		
		• Développer un réseau cyclable sécuritaire qui minimise les impacts directs et indirects sur les activités agricoles, qui encadre les déplacements des cyclistes (balises) et qui favorise les comportements responsables des usagers.	UPA, MTQ, Municipalités	En continu →		
		• Impliquer le milieu agricole dans l'analyse des impacts d'un réseau cyclable sécuritaire sur les activités agricoles et la recherche de solutions pour en minimiser les effets.	UPA, Municipalités	En continu →		

Note 1: Le tourisme rural regroupe entre autres l'agriculture, les tables champêtres (production, transformation et dégustation), les visites à la ferme, les festivals et expositions agricoles, etc.
Note 2: Les circuits courts de commercialisation comprennent entre autres la vente à la ferme, les marchés publics, l'autocueillette et les productions biologiques (paniers, préventes).

7.4 Relève agricole

Remarques : La mise en œuvre du plan d'action relève de la responsabilité de la MRC
Dans l'échéancier, le « x » indique l'année d'initiation de l'action, laquelle peut s'échelonner sur plus d'une année ou même devenir récurrente.

	Objectifs / Orientations	Actions	Collaborateurs potentiels	Échéancier		
				1 an	3 ans	5 ans
Enjeu 1 – Soutenir la relève agricole						
1.1	Concerter les acteurs du milieu pour apporter un soutien à la relève agricole.	• Référer les demandes d'assistance à la relève agricole auprès des services de soutien existants.	MAPAQ, Réseau Agriconseils	En continu →		
		• Encourager la formation en gestion d'entreprise.	Institutions d'enseignements, UPA	En continu →		
1.2	Faciliter l'accès aux terres agricoles à la relève	• Mettre en relation la relève agricole et les propriétaires agricoles intéressés à louer ou à vendre des terres ou des parcelles de terre.	MAPAQ, UPA, Municipalités	En continu →		
1.3	Faire connaître les productions agricoles de petit volume et identifier de nouvelles opportunités de marché.	• Organiser des rencontres avec des transformateurs pour identifier des opportunités d'affaires pour les produits agricoles (Jumelage : Producteurs / Transformateurs).	UPA, Industries agroalimentaires		**X**	
1.4	Valoriser le travail lié à l'agriculture.	• Maintenir les bourses de la relève.	Partenaires financiers	En continu →		
		• Intéresser les travailleurs potentiels pour assurer une relève au niveau de la main-d'œuvre agricole.	UPA, Emploi-Québec	En continu →		
Enjeu 2 – Soutenir les agriculteurs dans le processus de transfert de ferme						
2.1	Favoriser le transfert de connaissances entre les agriculteurs seniors et les jeunes agriculteurs	• Compléter les services de mentorat avec une spécialité agricole	UPA		**X**	
		• Développer des réseaux d'échange intergénérationnels en agriculture et en développement durable.	UPA, MAPAQ, MDDELCC, AFM			**X**

7.5 Développement durable, protection de l'environnement et énergies utilisées en zone agricole

Remarques : La mise en œuvre du plan d'action relève de la responsabilité de la MRC
Dans l'échéancier, le « x » indique l'année d'initiation de l'action, laquelle peut s'échelonner sur plus d'une année ou même devenir récurrente.

	Objectifs / Orientations	Actions	Collaborateurs potentiels	Échéancier		
				1 an	3 ans	5 ans
Enjeu 1 – Soutenir le développement en zone agricole dans une perspective de développement durable						
1.1	Informer, sensibiliser, innover : connaître et faire connaître les nouvelles pratiques et tendances en développement durable et confirmer le positionnement régional.	• Concevoir une stratégie de communication pour mettre en évidence et diffuser les « bons coups ».	UPA, MAPAQ	X		
1.2	Réduire les irritants à la cohabitation en zone agricole	• Réaliser un code de vie en zone rurale et le diffuser largement, incluant en milieu scolaire.	UPA, Municipalités		X	
		• Informer les nouveaux arrivants des impacts de l'agriculture.	Municipalités, Forum-2020			X
1.3	Faire connaître et promouvoir les initiatives pro-environnementales réalisées en zone agricole.	• Réaliser un inventaire des initiatives pro-environnementales présentes en zone agricole et une stratégie promotionnelle.	UPA, MAPAQ		X	
1.4	Faire reconnaître que l'exploration et l'exploitation des shales gazières sur le territoire de la MRC des Maskoutains ne cadrent pas avec le développement de la zone agricole.	• Poursuivre les démarches et représentations de la MRC des Maskoutains.	Municipalités	En continu →		
Enjeu 2 – Améliorer et protéger l'eau des rivières Yamaska et Richelieu, et de leurs affluents						
2.1	Développer des services de soutien pour maintenir les activités des différents comités de bassin versant actuels et ceux qui seront mis en place éventuellement.	• Assurer la permanence des services aux activités corporatives des comités de bassin versant.	Comités de bassin versant	En continu →		
		• Développer une formule de soutien aux activités « terrain » des comités de bassin versant.	Comités de bassin versant, UPA, Municipalités	X		
		• Faire connaître davantage ce qui se fait au niveau des comités de bassin versant.	Comités de bassin versant, UPA, Municipalités	En continu →		
		• Promouvoir le respect des bandes riveraines et mettre en valeur les producteurs qui la respectent.	Comités de bassins versants, UPA, Municipalités	En continu →		
		• Promouvoir la mise sur pied de nouveaux comités de bassin versant.	Municipalités, UPA, COVABAR, OBV-Yamaska	En continu →		
		• Étudier de nouvelles approches au niveau des interventions d'entretien dans les cours d'eau, notamment la possibilité de construire des bassins de rétention.	MAPAQ, UPA, MDDELCC, COVABAR, OBV-Yamaska	En continu →		
2.2	Assurer la protection des milieux humides.	• Effectuer une veille quant à l'évolution de la législation et de la réglementation applicables aux milieux humides.		En continu →		
		• Sensibiliser les propriétaires concernés afin de protéger les milieux humides situés sur leurs terres.	Municipalités, UPA, COVABAR, OBV-Yamaska, Comités de bassin versant		En continu →	

Remarques : La mise en œuvre du plan d'action relève de la responsabilité de la MRC
Dans l'échéancier, le « x » indique l'année d'initiation de l'action, laquelle peut s'échelonner sur plus d'une année ou même devenir récurrente.

	Objectifs / Orientations	Actions	Collaborateurs potentiels	Échéancier		
				1 an	3 ans	5 ans
Enjeu 3 – Assurer l'accès à l'eau de consommation						
3.1	Assurer un approvisionnement suffisant, tant en qualité qu'en quantité, en eau pour la consommation humaine, industrielle et pour les productions agricoles.	• Assurer le suivi de l'étude produite dans le cadre du Programme d'acquisition des connaissances des eaux souterraines en ce qui a trait à l'augmentation de la disponibilité de l'eau de consommation.		X		
		• Favoriser le recyclage de l'eau.	Municipalités	En continu →		
		• Effectuer un suivi auprès de municipalités pour assurer l'identification des puits privés en zone agricole.	Municipalités			X
Enjeu 4 – Garantir la pérennité des sols						
4.1	Favoriser et adopter des stratégies pour assurer la pérennité des sols agricoles.	• Instaurer des mécanismes permettant de faire la promotion de pratiques culturales visant particulièrement à atteindre une meilleure protection des sols.	UPA, MAPAQ			X
Enjeu 5 – Augmenter la desserte du territoire agricole en énergie						
5.1	Favoriser l'accès au gaz naturel et à l'électricité triphasée pour tous, en zone agricole.	• Appuyer les démarches visant à assurer l'accès au gaz naturel et à l'électricité triphasée en zone agricole.	Gaz métro, Hydro-Québec, Municipalités, UPA	X		
Enjeu 6 – Encourager la responsabilité sociale des entreprises et susciter une empreinte sociale positive						
6.1	Valoriser et encourager l'implication sociale des entreprises dans le milieu.	• Faire un inventaire des initiatives des entreprises locales face à leur rôle de bon citoyen corporatif et les faire connaître.	UPA, CCILM	En continu →		
		• Profiter du gala de la Chambre de commerce ou d'un autre événement pour reconnaître l'implication des entreprises en matière de responsabilité sociale (RSE).	UPA, CCILM	En continu →		

8. BIBLIOGRAPHIE

AGRICARRIÈRES. *Portrait du marché du travail du secteur de la production agricole - Région de la Montérégie*, 15 août 2013, 42P. Également disponible en ligne : http://www.agricarrieres.qc.ca/pages/Monteregie.pdf

Agriculture et agroalimentaire Canada, 2008. Les friches agricoles au Québec : État des lieux et approches de valorisation, Rédigé Vouligny C. et Gariépy S., 66 p.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. [En ligne], 2015. [www.agr.gc.ca/fra/science-et-innovation/centres-de-recherche/quebec/centre-de-recherche-et-de-developpement-sur-les-aliments/?id=1180639333520]

AGROMÉTÉO QUÉBEC. *Atlas – Indices thermiques*, [En ligne], 2015. [http://www.agrometeo.org/index.php/atlas] (consulté le 3 mars 2015)

Bélanger, L., C. Maisonneuve et L. Major. 1997. La bande riveraine en milieu agricole pour la conservation de la biodiversité, des sols et de l'eau. Habitat. Vol. 7, no 3, pages 1-2.

CÉGEP DE SAINT-HYACINTHE. [En ligne], 2015. [www.cegepsth.qc.ca/decouvrir-le-cegep-par-sa-region-et-son-histoire/pourquoi-le-cegep-de-saint-hyacinthe]

CENTRE ACER. [En ligne], 2015. [http://www.centreacer.qc.ca/]

CINTECH AGROALIMENTAIRE. [En ligne], 2015. [http://www.cintech.ca/recherche-developpement,7]

COMITÉ D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE SUR LE GAZ DE SHISTE. *Évaluation environnementale sur le gaz de schiste*, [En ligne], 2014. [http://eesgazdeschiste.gouv.qc.ca/wordpress/wp-content/uploads/2014/02/EES-rapport-synthese_final_web_janv- 2014.pdf], p. 229.

COMMISSION GÉOLOGIQUE DU CANADA. DOSSIER PUBLIC 6960. Délimitation des eaux souterraines saumâtres en Montérégie Est, Québec, Canada. 2011.

CPTAQ. Décision dossiers 349 756, à 349 759, Ultramar ltée, 25 juin 2008, 62 p.

CPTAQ. *La CPTAQ et les activités récréotouristiques en zone agricole – Bilan de nos décisions (2000-2008),* [En ligne], 2015. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/Rapport_agrotourisme_31_mars_2011.pdf] (consulté le 3 mars 2015)

CRÉ de la Montérégie Est, 2015. Outil d'aide à la décision – Protection et prise en compte des milieux humides en Montérégie Est. McMasterville, Québec, 48p.

CRÉ/CRRNT Montérégie Est, 2012, Guide d'accompagnement et de prise en compte des écosystèmes forestiers exceptionnels. Cowansville, 42 p.

CRÉ/CRRNT Montérégie Est. « Bilan des initiatives de mise en valeur des PFNL en Montérégie Est », novembre 2013, 54 p. Également disponible en ligne : http://www.crrntmonteregie-est.org/crrnt_fichiers/files/Bilan_PFNL_Monteregie_Est_2013.pdf

Duchesne, S. et L. Bélanger. 1997. Fragmentation forestière et corridors verts en paysage agricole. 1. Revue des principales normes de conservation. Séries de rapports techniques No.288, Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy, 68 pages.

Duchesne, S., L. Bélanger et J.-P.L. Savard. 1998. Fragmentation forestière et corridors verts en paysage agricole. 2. Effets de bordure et de discontinuité des boisés. Séries de rapports techniques No.318, Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy, 69 pages.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE SAINT-HYACINTHE. [En ligne], 2015. [http://epsh.qc.ca/propos]

Environnement Québec. 2002. Rôles et responsabilité du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine, Audience publique sur le développement de la production porcine au Québec, Région 16 (Montérégie), 37 pages.

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. [En ligne], 2015. [http://www.medvet.umontreal.ca]

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL. [En ligne], 2015. [http://www.fsaa.ulaval.ca/actualites-evenements.html]

GO5. *La gestion de l'offre,* [En ligne], 2015. [http://www.go5quebec.ca/fr/gestion-de-l-offre.php] (consulté le 3 mars 2015)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MAMROT. Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté de Montréal en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement. Décret ministériel adopté le 11 mai 2011.

GOSSELIN, Étienne. « Modèles pluriels pour une agriculture qui dure », *Le Coopérateur*, édition septembre 2014. Également disponible en ligne : http://www.lacoop.coop/cooperateur/articles/2014/09/p24.asp

GROUPE AGÉCO. *Documentation des innovations technologiques visant l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie alternatives durables en agriculture, rapport no.2*, décembre 2006*,* [En ligne], [http://www.agrireseau.qc.ca/energie/documents/Documentation%20Innovation%20technologique_%20Efficaciteenergetique_%20Rapport%20Final%20VoletII_%20FINAL_%2021%2011%202007.pdf] (consulté le 26 janvier 2015)

GROUPE AGÉCO. *Analyse de rentabilité de la réalisation d'audits énergétiques dans le secteur agricole,* octobre 2010*,* [En ligne], [http://www.efficaciteenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/agroalimentaire_agricole/EtudeFaisabiliteAuditsEnergAlaFerme_RapportFinal.pdf] (consulté le 26 janvier 2015)

Hydro-Québec. 2000. Lignes de raccordement du réseau à 120 kV au poste de la Montérégie. Rapport d'avant-projet. Montréal, Hydro-Québec. 113 pages et annexes.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036*. [En ligne], 2015. [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/perspectives-mrc-2011-2036.html]

INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIIMENTAIRE. [En ligne], 2015. [http://www.ita.qc.ca/fr/sthyacinthe/Pages/sthyacinthe.aspx]

LA FINANCIÈRE AGRICOLE. [En ligne], 2015. [http://www.fadq.qc.ca/]

Langevin, R. 1997. Guide de conservation des boisés en milieu agricole. Service canadien de la faune. Environnement Canada. 77 pages et annexes.

Laplante, L. 1959. Étude pédologique du comté de Bagot. Ministère de l'Agriculture, Divisions des sols. 159 pages.

L'ITALIEN, François, NANTEL, Lyne, BÉLANGER BISHINGA, Clément. « L'endettement des fermes au Québec : un portrait contrasté », *IRÉC,* juin 2014. Également disponible en ligne : http://www.irec.net/upload/File/rapportrechercheendettementfermesjuin2014.pdf

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, (MDDEP), 2012. *Portrait de la qualité des eaux de surface au Québec 1999-2008*, Québec, Direction du suivi de l'état de l'environnement. ISBN 978-2-550-63649-6 (PDF), 97 p.

Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF). 1994. Recueil de renseignements vulgarisés sur la ressource faunique. 100 pages.

MAPAQ. *Régions du Québec – MRC des Maskoutains*, [En ligne], mis à jour le 1er mai 2014. [www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/monteregie/lamonteregie/MRCMaskoutains/Pages/mrcdesmaskoutainslareleve.aspx]

MDDELCC. *Répertoire des terrains contaminés,* [En ligne], 2015. [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp] (consulté le 13 février 2015)

MRC DES MASKOUTAINS. Projet de Règlement numéro 14-417 modifiant de schéma d'aménagement révisé. Adopté le 10 décembre 2013 (non en vigueur à ce jour).

MRC DES MASKOUTAINS. Vision stratégique de développement culturel, économique, environnemental et social, septembre 2012, p.11.

Municipalité de Saint-Dominique. 1994. Étude du boisé de la crête de Saint-Dominique. Pour un parc régional sur le territoire de la MRC des Maskoutains. 159 pages et annexes.

NATURE-ACTION QUÉBEC. *«Un corridor forestier, un couloir de vie!»,* Fiche technique, 2007, 2 p. Également disponible en ligne : http://nature-action.qc.ca/pamoc/fichesRepertoire.html

OBV-YAMASKA. Portrait du bassin versant, [En ligne], 2015. [http://www.obv-yamaska.qc.ca/portrait-du-bassin-versant] (consulté le 13 février 2015)

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. 1996. Manuel de foresterie. Ouvrage en collaboration. Les Presses de l'Université Laval, Québec. 1428 pages.

PATOINE, Michel et François D'Auteuil-Potvin, 2013. **Tendances de la qualité de l'eau de 1999 à 2008 dans dix bassins versants agricoles au Québec**, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Direction du suivi de l'état de l'environnement, ISBN 978-2-550-68544-9 (PDF), 22 p. + 7 annexes.

PELLERIN, Stéphanie, POULIN, Monique. *«Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandations à des fins de conservation et de gestion durable*Rapport*»*, 2013, 104 p. Également disponible en ligne : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rives/Analyse-situation-milieux-humides-recommandations.pdf

RÉSEAU INTERNET MASKOUTAINS. [En ligne], 2015. [http://www.rimaskoutain.com/pages/historique.html] (consulté le 25 mars 2015)

RICHARD, Y., 2014. *Évolution de l'intégrité biotique des communautés piscicoles du bassin versant de la rivière Yamaska entre 1995 et 2011*, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ISBN 978-2-550-71553-5 (PDF), 18 p. et 6 annexes.

Robitaille, A. 1996. Guide pratique d'identification des dépôts de surface au Québec. Direction de gestion des stocks forestiers, Direction des relations publiques du ministère des Ressources naturelles. 109 pages.

Ruiz, J., Domon, G. Jambon, C., Paquin, C., Rousselle-Brosseau, L.-P. (2012). *Connaître et comprendre les paysages d'aujourd'hui pour penser ceux de demain. Le diagnostic paysager de la MRC des Maskoutains. Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal et Université du Québec à Trois-Rivières, 87 p.*

Lois et règlements :

QUÉBEC. *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, chapitre C-61.01, à jour au 1er mars 2015, [Québec], Éditeur officiel du Québec, c2015.

QUÉBEC. *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, chapitre P-41.1, à jour au 1er mars 2015, [Québec], Éditeur officiel du Québec, c2015.

QUÉBEC. *Règlement sur les carrières et sablières*, chapitre Q-2, r. 7, à jour au 1er mars 2015, [Québec], Éditeur officiel du Québec, c2015.

QUÉBEC. *Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées*, chapitre Q-2, r. 22, à jour au 1er mars 2015, [Québec], Éditeur officiel du Québec, c2015.

QUÉBEC. *Règlement sur les exploitations agricoles*, chapitre Q-2, r. 26, à jour au 1er mars 2015, [Québec], Éditeur officiel du Québec, c2015.

QUÉBEC. *Directive sur les odeurs causées par les déjections animales provenant d'activités agricoles*, chapitre P-41.1, r. 5, à jour au 1er mars 2015, [Québec], Éditeur officiel du Québec, c2015.

Références cartographiques

Adresses Québec ; ministère des Transports du Québec (MTQ) ; Gouvernement du Canada (RNCan) :
Réseaux de transport, 2015.

Agriculture agroalimentaire Canada :
Potentiel agricole, 2010.

Canards illimités Canada :
Milieux humides, 2012.

Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) - ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) :
Bassins hydrographiques, 2011.

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) :
Zone agricole, 2014.

La Financière agricole du Québec (FADQ) :
Cultures assurées, 2014;
Unité thermique maïs, 2014.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) :
Potentiel agricole, 2010;
Portrait agroalimentaire de la Montérégie, 2014;
Agrotourisme et Élevage, 2013.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) :
Découpage administratif, 2015;
Base de données topographiques du Québec (BDTQ), 2012;
Base de données pour l'aménagement du territoire (BDAT), 2012.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire(MAMOT) :
Évolution des périmètres urbains, 2015;
Usages prédominants, 2014;
Glissements de terrain et érosion des berges, 2015.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) :
Cadre écologique de référence, 2010;
Terrains contaminés, 2015 :
Zones inondables, 2009.

MRC des Maskoutains :
Boisés modifiés de la BDTQ, 2014;
Carrières et Sablières, 2014;
Cours d'eau, 2014;
Érablières modifiées du SIEF, 2014;
Sites de matériaux secs, 2014.

ANNEXES

Annexe 1 – Calcul des unités animales

Nombre d'animaux équivalent à une unité animale	
Vache, taureau, cheval	1
Veaux d'un poids de 225 à 500 kg chacun	2
Veaux d'un poids inférieur à 225 kg chacun	5
Porc d'élevage d'un poids de 20 à 100 kg chacun	5
Porcelets d'un poids inférieur à 20 kg chacun	25
Truies et porcelets non sevrés dans l'année	4
Poules ou coqs	125
Poulets à griller	250
Poulettes en croissance	250
Cailles	1 500
Faisans	300
Dindes à griller d'un poids de 5 à 5,5 kg chacune	100
Dindes à griller d'un poids de 8,5 à 10 kg chacune	75
Dindes à griller d'un poids de 13 kg chacune	50
Visons femelles excluant les mâles et les petits	100
Renards femelles excluant les mâles et les petits	40
Moutons et agneaux de l'année	4
Chèvres et chevreaux de l'année	6
Lapins femelles excluant les mâles et les petits	40

Source : QUÉBEC. *Directive sur les odeurs causées par les déjections animales provenant d'activités agricoles*, Annexe A, 2015.

Annexe 2 – Unités thermiques maïs (UTM)

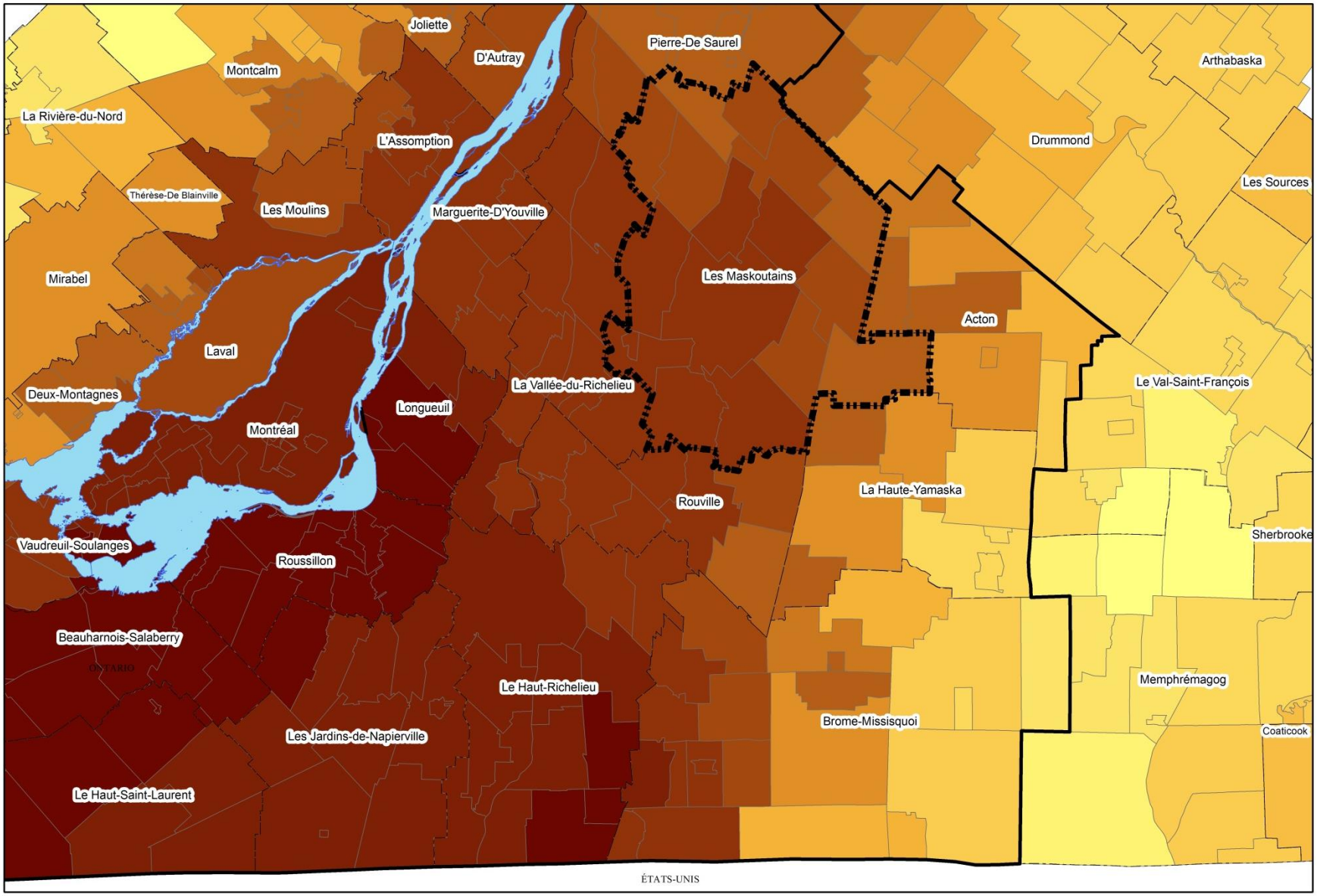

Annexe 3 – Répartition des productions animales

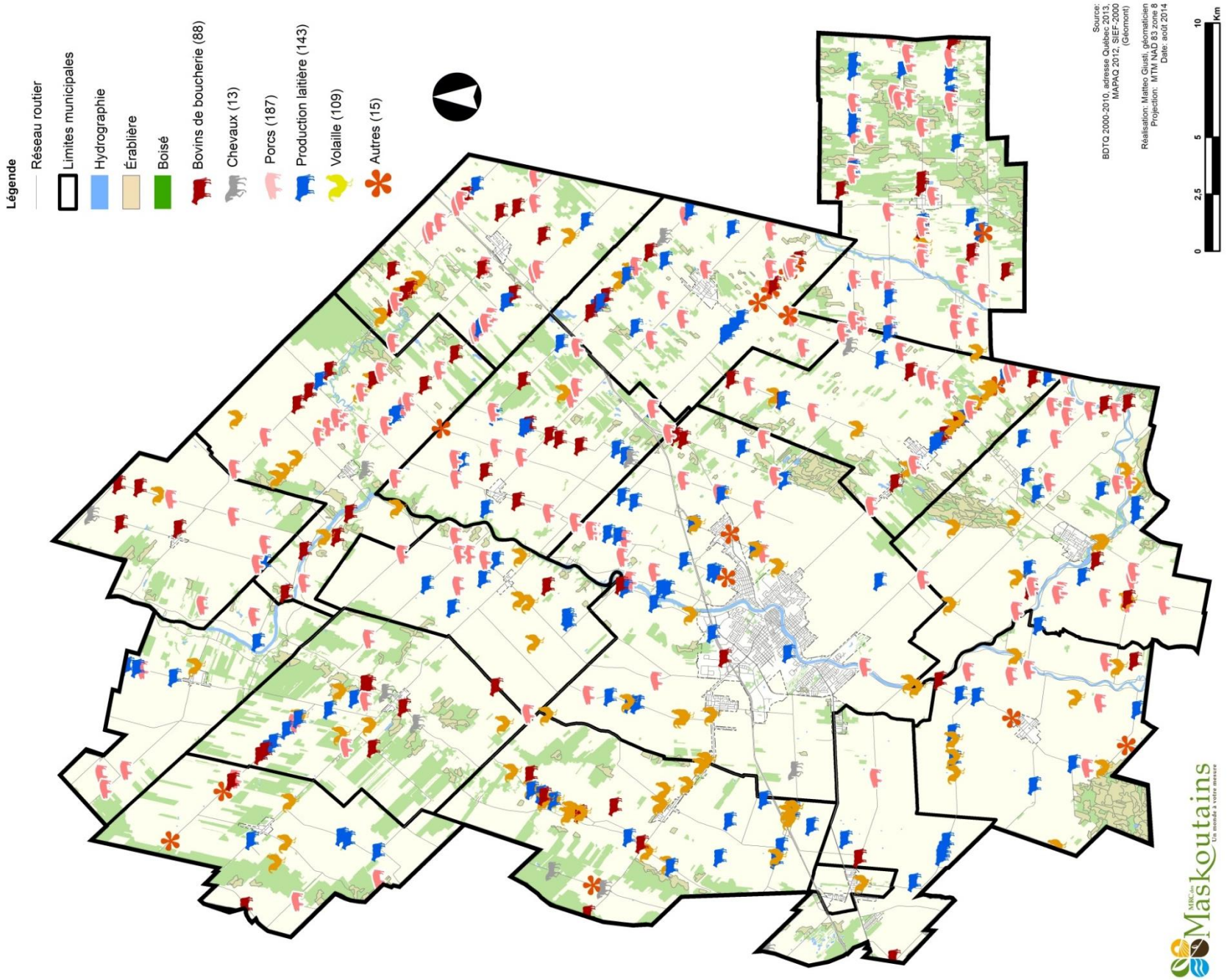

Annexe 4 – Répartition des productions végétales

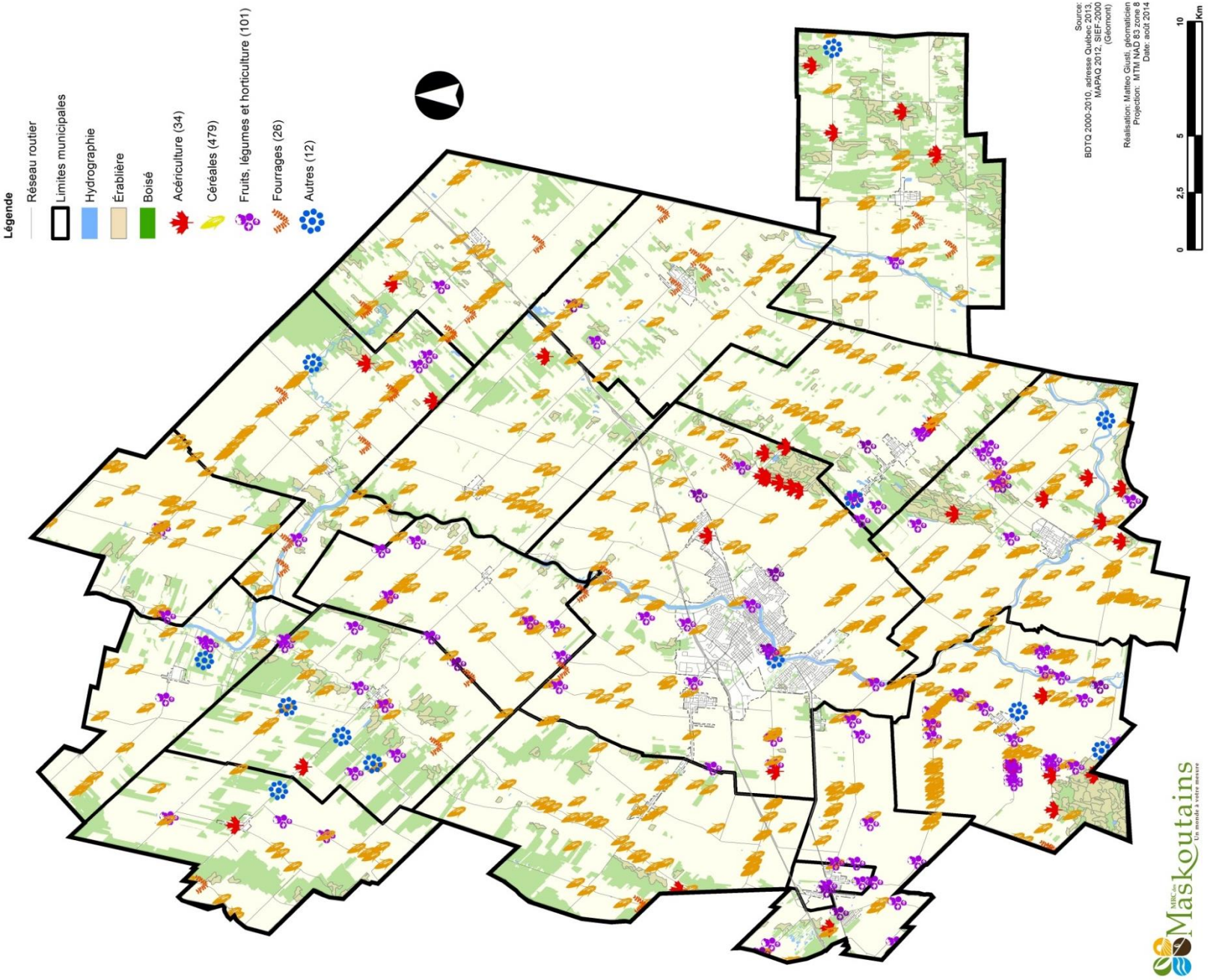

Annexe 5 – Sites d'entreposage de matériaux secs

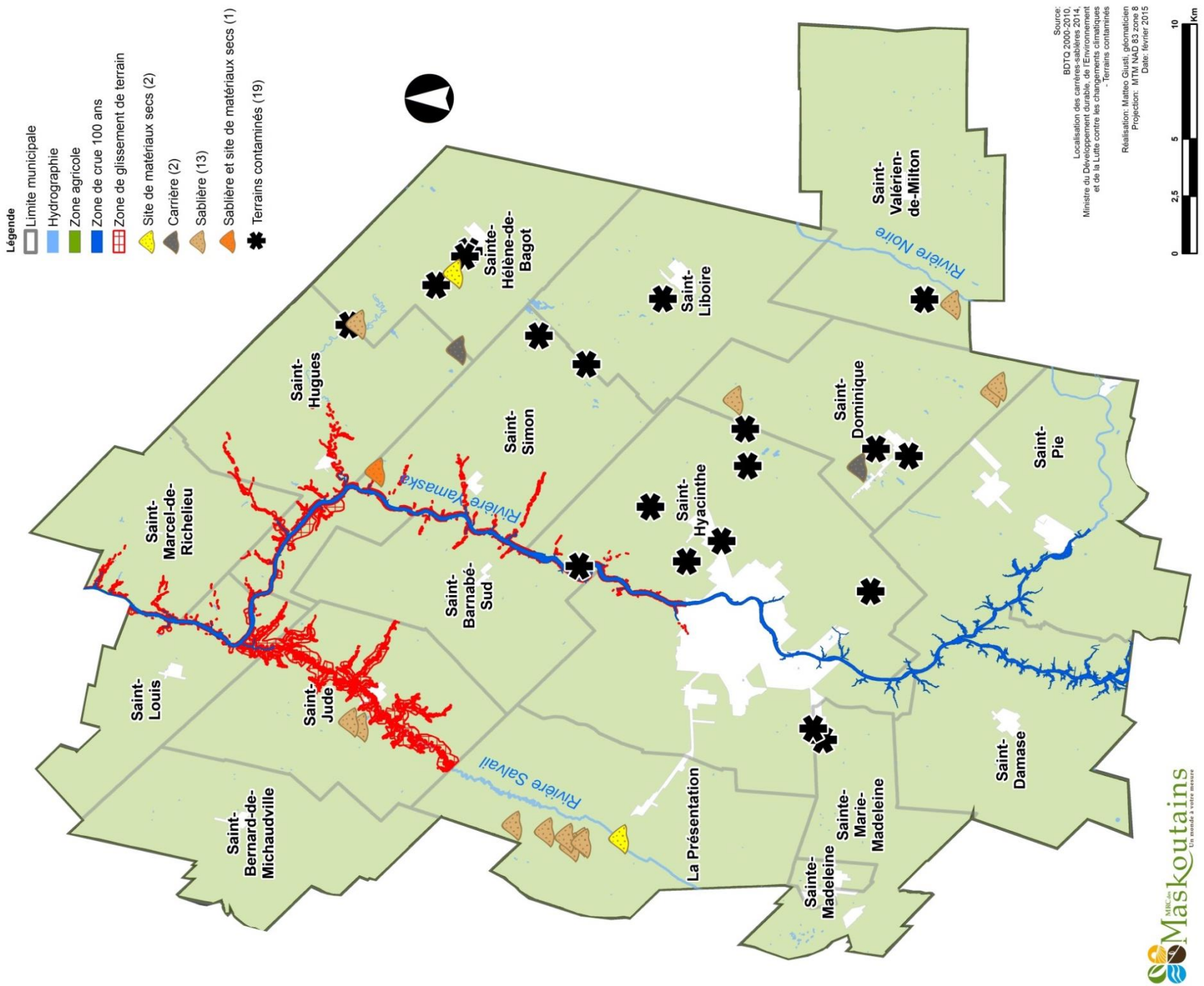

Annexe 6 – Usages autres qu'agricoles dans la zone agricole

Mise en contexte

Les discussions entourant l'élaboration du plan de développement de la zone agricole du territoire de la MRC des Maskoutains ont permis d'identifier un certain nombre d'enjeux liés à différentes thématiques.

Le présent document se veut un complément d'information à l'égard des sujets suivants :

Volet 1 : Valorisation des bâtiments agricoles qui n'ont plus d'usage agricole.

Volet 2 : Activités non agricoles complémentaires aux activités agricoles.

Volet 3 : Vocation des immeubles non agricoles dans la zone agricole.

Il vise à alimenter la réflexion des membres de la table de concertation quant à la nature des usages autres qu'agricoles qui pourraient être acceptables dans la zone agricole et le cas échéant à quelles conditions.

Nature de la problématique

- En raison de la transformation des exploitations agricoles (abandon des activités d'élevage au profit des grandes cultures, diminution du nombre de fermes), toutes les municipalités ont sur leur territoire des bâtiments agricoles abandonnés ou qui sont sous-utilisés.
- Ne répondant plus aux besoins des producteurs agricoles, ces bâtiments font, la plupart du temps, l'objet d'un entretien minimal, entraînant par le fait même une détérioration rapide de ces constructions.
- On assiste ainsi à une perte du patrimoine immobilier agricole ne serait-ce qu'en terme de valeur de bâtiment.
- Une partie de ce phénomène est attribuable au fait que le cadre réglementaire actuel n'autorise que les usages agricoles dans la zone agricole. Dans ce contexte, il devient quasi impossible d'assurer la pérennité de ces bâtiments puisqu'ils ne répondent plus à la fonction première pour laquelle ils ont été conçus, soit une fin accessoire à l'agriculture.

Politique globale d'occupation du territoire

Dans une perspective d'aménagement durable, l'intention de permettre la réutilisation d'anciens bâtiments à vocation agricole, et de leur donner une « seconde vie », doit s'inscrire dans une politique globale d'occupation du territoire. Les usages que l'on veut permettre ne doivent pas ajouter de contraintes aux activités agricoles et doivent être adaptés aux caractéristiques du territoire en milieu agricole, ils doivent apporter une « valeur ajoutée ». Cette dernière peut prendre différentes formes :

- Une meilleure accessibilité aux services auxquels ont recours les producteurs agricoles.
- Une amélioration du cadre bâti par la réalisation de travaux de rénovation.
- Un apport à la communauté par la création d'emplois ou une offre de service distincte de celle offerte en milieu urbain.

On doit éviter le piège des commerces de « fond de cour », attirés par des coûts peu élevés ou à la recherche d'endroits isolés qui risquent de se transformer en dépotoirs.

La réussite d'une politique de valorisation des anciens bâtiments agricoles passe donc par la mise en place d'un encadrement solide, cohérent avec une vision globale de l'aménagement du territoire.

Cadre de référence

Dans le but de guider la réflexion quant aux usages qui pourraient être implantés dans les anciens bâtiments agricoles, nous proposons une grille d'analyse qui rappelle les objectifs d'aménagement et de développement recherchés.

1. L'usage ne doit occasionner aucune contrainte additionnelle à l'égard des pratiques agricoles

   L'usage ne doit avoir aucun effet sur le calcul des distances séparatrices, l'accessibilité aux terres agricoles où être susceptible de constituer une source de plainte à l'égard de certaines pratiques agricoles.

2. L'usage ne doit pas être une source de nuisance pour le voisinage

   De nombreux résidents, sans lien avec les activités agricoles, ont choisi de vivre dans la zone agricole. Les questions relatives au bruit, à la poussière, à la circulation doivent être prises en considération.

3. L'usage doit s'inscrire en harmonie avec le caractère agricole du milieu

   L'implantation d'un nouvel usage dans la zone agricole doit se faire dans le respect des caractéristiques de ce milieu. Il faut éviter de créer des situations de discontinuité qui ne cadrent pas avec le paysage agricole.

4. L'usage doit minimiser les impacts sur le bâti agricole

   L'utilisation des bâtiments pour un usage autre qu'agricole doit se faire en minimisant les transformations sur le bâtiment ainsi que sur son emplacement.

5. L'usage se traduira par des retombées positives pour la communauté

   La réutilisation d'anciens bâtiments agricoles pourrait être l'occasion d'accueillir des projets novateurs, susceptibles d'avoir une influence socio-économique positive pour la communauté.

   De plus, une telle réutilisation permettrait de protéger ou d'améliorer la valeur économique de tels bâtiments.

Encadrement réglementaire

La réussite d'une politique de valorisation des anciens bâtiments agricoles passe par l'atteinte d'objectifs précis qui touchent les caractéristiques du milieu d'insertion, les impacts sur le bâti agricole, l'intégration harmonieuse au milieu environnant, les retombées potentielles pour la communauté.

Le seul recours au règlement de zonage pour l'implantation d'une telle politique n'est pas suffisant. Il doit être complété par des outils d'urbanisme plus souples, qui permettent une appréciation plus « personnalisée » des projets. À cet égard, l'utilisation du *Règlement sur les usages conditionnels* apparaît une avenue intéressante à explorer.

Ce règlement permet, d'une part, d'identifier précisément les usages qui pourraient être autorisés pour la réutilisation d'anciens bâtiments agricoles.

D'autre part, il permet d'établir les conditions à respecter pour que le projet soit accepté. On peut ainsi faire entrer en ligne de compte des objectifs à caractère qualitatif, tirés du cadre de référence présenté précédemment.

Usages potentiels

Le tableau que l'on retrouve en annexe à la fin du document présente une liste des usages potentiels qui pourraient être admissibles dans le cadre d'une politique de valorisation des anciens bâtiments agricoles.

Volet 2 : Activités non agricoles compatibles avec les activités agricoles

À la différence du volet 1, l'implantation de ces usages ne serait pas restreinte aux emplacements occupés par d'anciens bâtiments agricoles. Ils devraient néanmoins répondre à des critères similaires à ceux du cadre de référence :

1. L'usage ne doit occasionner aucune contrainte additionnelle à l'égard des pratiques agricoles.
2. L'usage ne doit pas être une source de nuisance pour le voisinage.
3. L'usage doit tenir compte du caractère agricole du milieu.

Les usages suivants pourraient constituer des activités non agricoles compatibles avec les activités agricoles.

Les commentaires émis dans le volet 1, concernant l'encadrement réglementaire, s'appliqueraient intégralement pour le présent volet.

Usages potentiels

Le tableau 1 ci-dessous présente une liste des usages potentiels qui pourraient constituer des activités non agricoles compatibles avec les activités agricoles.

Tableau 1 : Usages potentiels des activités non agricoles compatibles avec les activités agricoles

Catégorie d'usages potentiels
• Abattoirs • Récupération et transformation des huiles de cuisson usées • Récupération et transformation de matières organiques • Récupération de peaux, de sous-produits animaux et de viandes ou autres produits similaires • À ces usages s'ajoutent ceux que l'on retrouve au tableau 2 (voir ci-dessous)

Volet 3 : Vocation des immeubles existants non agricoles dans la zone agricole

Au fil des ans, principalement avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* en 1978, différents usages se sont implantés dans la zone agricole : commerces, industries. C'est ainsi que l'on retrouve aujourd'hui, sur le territoire de toutes les municipalités de la MRC, des usages autres qu'agricoles dérogatoires en regard de la réglementation en vigueur.

Ces usages présentent des caractéristiques très variées en ce qui concerne la nature de l'activité, leur superficie, les caractéristiques du cadre bâti, leur localisation sur le territoire, etc.

Ils partagent cependant des traits en commun :

- Les emplacements et les bâtiments peuvent rarement être réutilisés à des fins agricoles.
- Ils sont assujettis aux règles strictes des usages dérogatoires protégés par droits acquis. Cette réglementation empêche ou restreint leur expansion éventuelle et limite les possibilités de réutilisation de ces sites pour d'autres usages.
- L'imposition de ces règles se traduit par une perte de valeur et des opportunités très limitées de réinvestissement.

Il est illusoire de penser que ces emplacements trouveront un jour leur utilité à des fins agricoles. Il est préférable de travailler à intégrer ces situations dérogatoires dans une politique concertée d'occupation du territoire agricole.

Sur le plan technique, la mise en place d'une telle politique passe par un assouplissement des règles actuelles en ce qui concerne l'expansion et le remplacement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis. Au même titre que la valorisation des anciens bâtiments agricoles, ces changements doivent répondre à des critères précis, de manière à respecter les caractéristiques du milieu agricole et à ne pas occasionner d'inconvénients supplémentaires sur le voisinage.

Compte tenu de la grande diversité des usages autres qu'agricoles sur le territoire de la MRC, il est recommandé de faire appel à un outil qui permet de prendre en considération les particularités de chaque cas. À cet effet, le règlement sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) apparaît une avenue intéressante.

En raison de son caractère discrétionnaire, il permet de gérer, cas par cas, les projets d'expansion ou de changement de vocation d'usages dérogatoires protégés par droit acquis. Pour être recevables, les demandes devraient répondre à des critères d'évaluation liés aux objectifs d'aménagement et de développement pour la zone agricole. À titre d'exemple, les critères suivants pourraient s'appliquer :

a) L'emplacement visé doit bénéficier d'un droit acquis pour un usage autre qu'agricole reconnu en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ou avoir fait l'objet d'une autorisation émise par la CPTAQ.
b) Le projet ne doit pas entraîner de contraintes additionnelles au maintien et au développement des exploitations agricoles à proximité.
c) Le projet ne doit pas être source de nuisance pour le voisinage.
d) Dans le cas d'un changement d'usage, des mesures d'atténuation doivent être mises en place afin d'assurer l'intégration harmonieuse du projet au milieu environnant et réduire, le cas échéant, les risques d'incompatibilité.
e) Le projet doit permettre le maintien ou la bonification de la qualité des bâtiments et aménagements existants.
f) Le projet doit être socialement acceptable pour la communauté.
g) Le nouvel usage doit être d'un niveau de contrainte égal ou inférieur à l'usage existant.

Tableau 2 : Usages potentiels admissibles dans le cadre d'une politique de valorisation

Catégorie d'usages potentiels	Exemples
• Services de travaux à forfait en agriculture	Services de travaux agricoles de type « clés en main » : épandage de fumier, nivellement, semis, fauchage, ensilage, épandage de chaux
• Services de vente et d'entretien de machineries agricoles	Vente de tracteurs agricoles neufs et/ou usagés
• Commerces de vente de produits directement liés aux opérations des exploitations agricoles et agroforestières	Semences, engrais, vente et entreposage de bois de chauffage, fabrication et vente de granules de bois
• Commerces de vente des produits de la ferme et du terroir	
• Transformation de produits issus de l'agriculture régionale	Fromagerie, fumoir
• Service de débitage à forfait	Gibier et animaux de ferme
• Ateliers d'artisan	Ébénisterie, peintre, poterie, rembourreur
• Services d'excavation, et de terrassement, d'aménagement paysager	
• Services d'entreposage – uniquement à l'intérieur du bâtiment	Véhicules de toutes sortes, bateaux, marchandise, etc.
• Activités liées à la valorisation des matières résiduelles	Récupération, recyclage, réemploi, compostage.
• Centres équestres	Équipement de base pour la pratique des différentes activités de loisir sportif liées au cheval avec ou sans manège intérieur ou extérieur
• Centres de jardin associés ou non à une pépinière	
• Établissements faisant appel à la zoothérapie pour le traitement des personnes en difficulté	
• Compagnie de transport d'animaux	
• Vente et entreposage de planches de grange	
• Commerce, entreposage et/ou conditionnement de foin	
• Services liés aux métiers de la construction	Menuiserie, plomberie, électricité, entrepreneur général pour construction, etc.

Remarques : 1. Dans tous les cas, l'usage autre qu'agricole autorisé ne pourra être un « immeuble protégé » au sens du Schéma d'aménagement révisé de la MRC.
2. Dans tous les cas, une cabane à sucre ne peut changer ou être transformée à un autre usage autre qu'agricole.